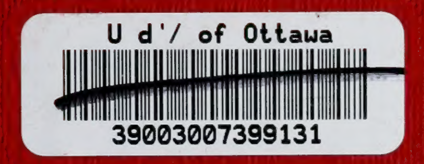
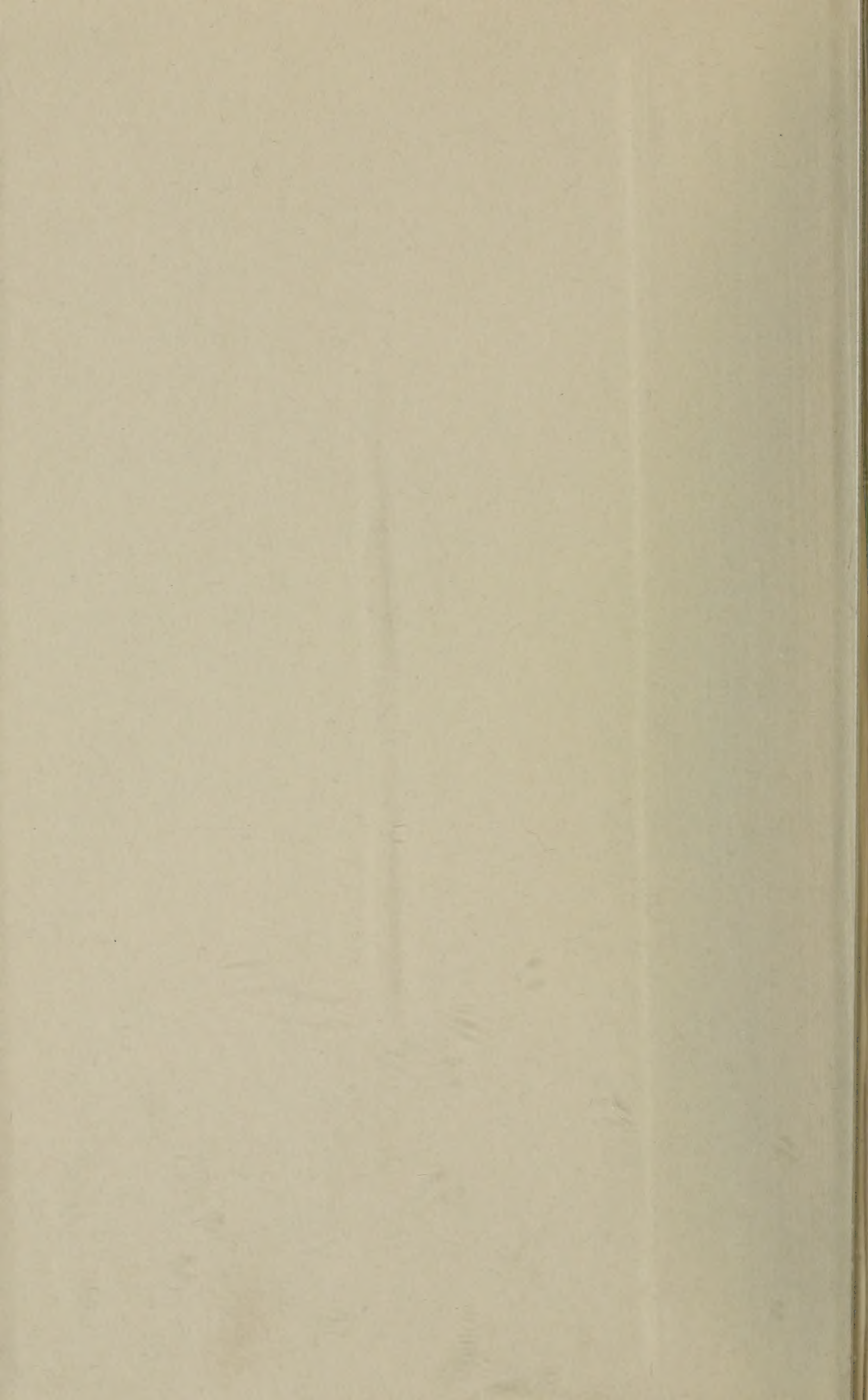
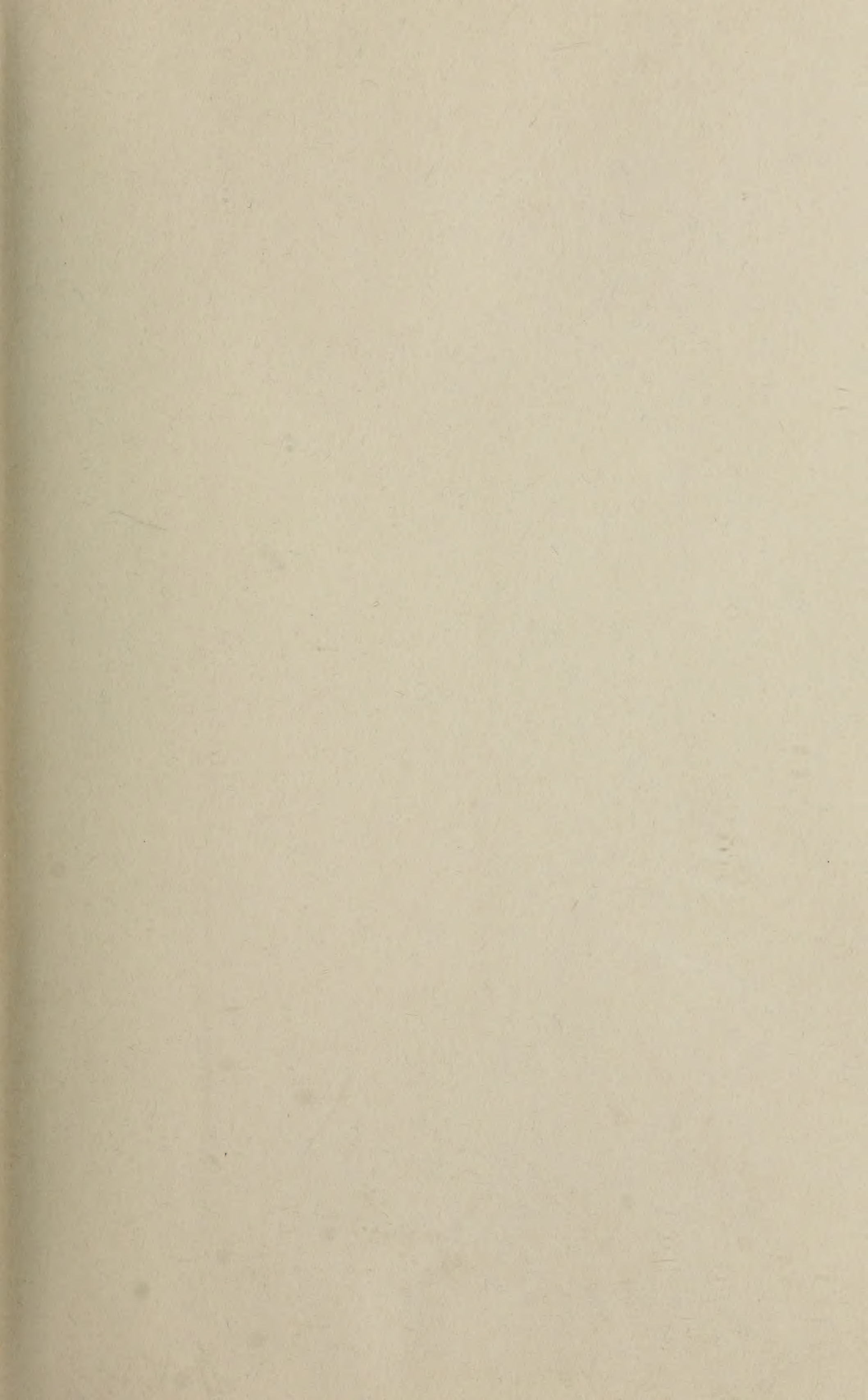
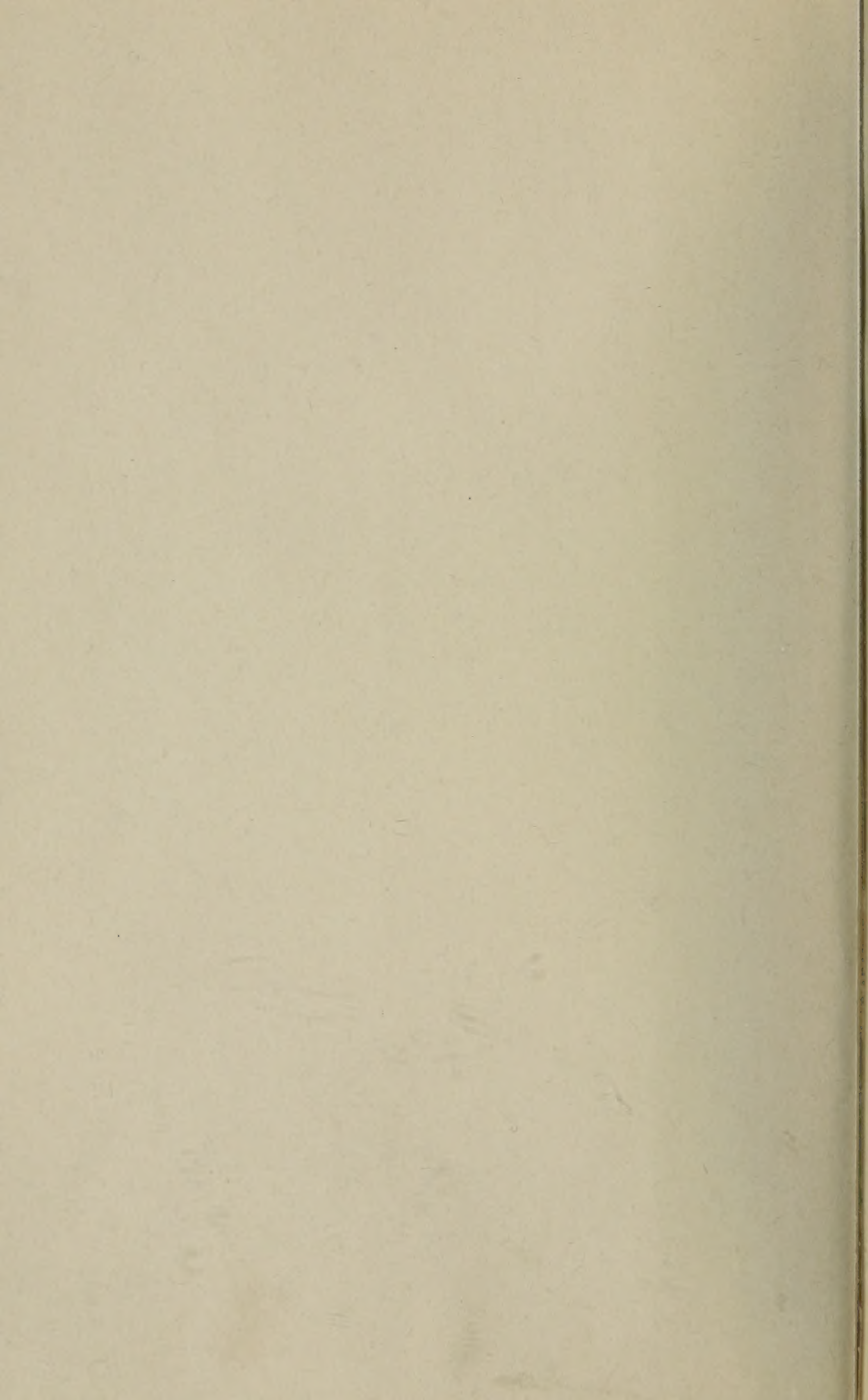

U d'/ of Ottawa
39003007399131







L'EMPLOI

DU

PARTICIPE PRÉSENT LATIN

A L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

DU MÊME AUTEUR

— *Place du pronom personnel sujet en latin* ; Paris, H. Champion, 1907.

— *La phrase à verbe « être » en latin;* Paris, H. Geuthner, 1910.

L'EMPLOI

DU

PARTICIPE PRÉSENT LATIN

A L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

PAR

J. MAROUZEAU

DOCTEUR ÈS LETTRES



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS

ERRATA

P. 4, l. 20 ; — lire : seule exception douteuse

P. 6, l. 4-6 ; — au lieu de *nudantes* etc., lire : *tondens*, Varr., I, 37, 2.

» l. 2 et 3 d'en bas ; — reporter la parenthèse à la fin de la phrase.

» l. 2 d'en bas ; — au lieu de : 1910, lire : 1906.

P. 12, l. 4 d'en bas ; — au lieu de : neutres, lire : intransitifs

P. 16, l. 18 d'en bas ; — au lieu de : direct, lire : complexe

P. 31, l. 3 d'en bas ; — lire : *ilico*

P. 39, l. 2 d'en haut ; — lire : Progeniem

P. 45, l. 9 d'en bas ; — ex. hors de place.

P. 61, l. 3 d'en bas ; — *nudus* etc., ex. à supprimer.

P. 64, l. 2 d'en bas ; — lire : *sapere*

» , note, l. 5 ; — lire : F. Stolz

P. 67, l. 16-17 d'en haut ; — les deux lignes sont à intervertir.

P. 68, l. 8 d'en bas ; — lire : progredientis

P. 69, l. 13 d'en haut ; — après : et suiv.), lire : ni au participe-adjectif :

P. 71, l. 12 d'en bas ; — lire : cit.de Cic.,

P. 76, l. 14 d'en haut ; — lire : *conticesco*

P. 78, l. 12 d'en bas ; — au lieu de : terme, lire : thème

P. 83, l. 3 d'en haut ; — ex. hors de place.

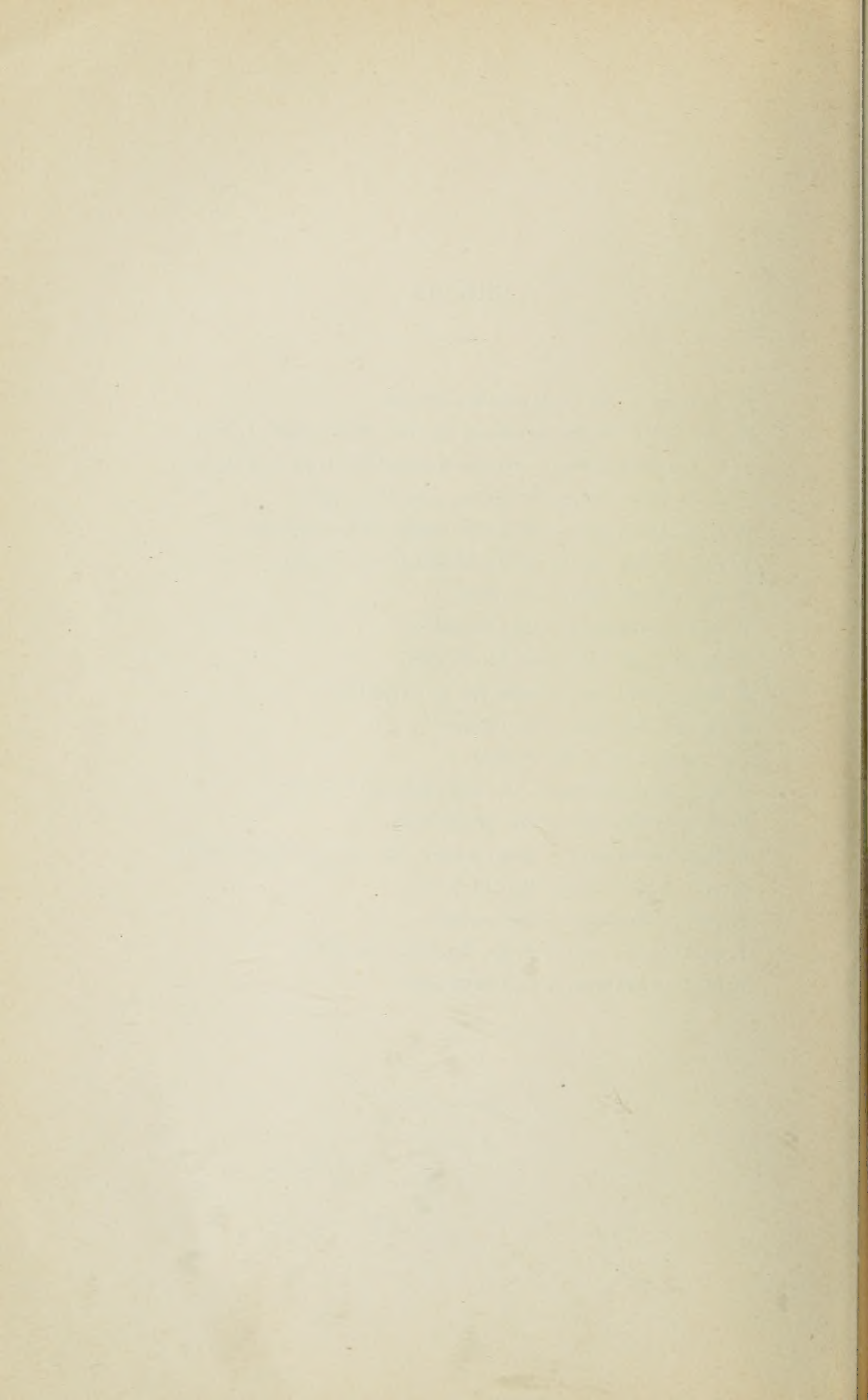
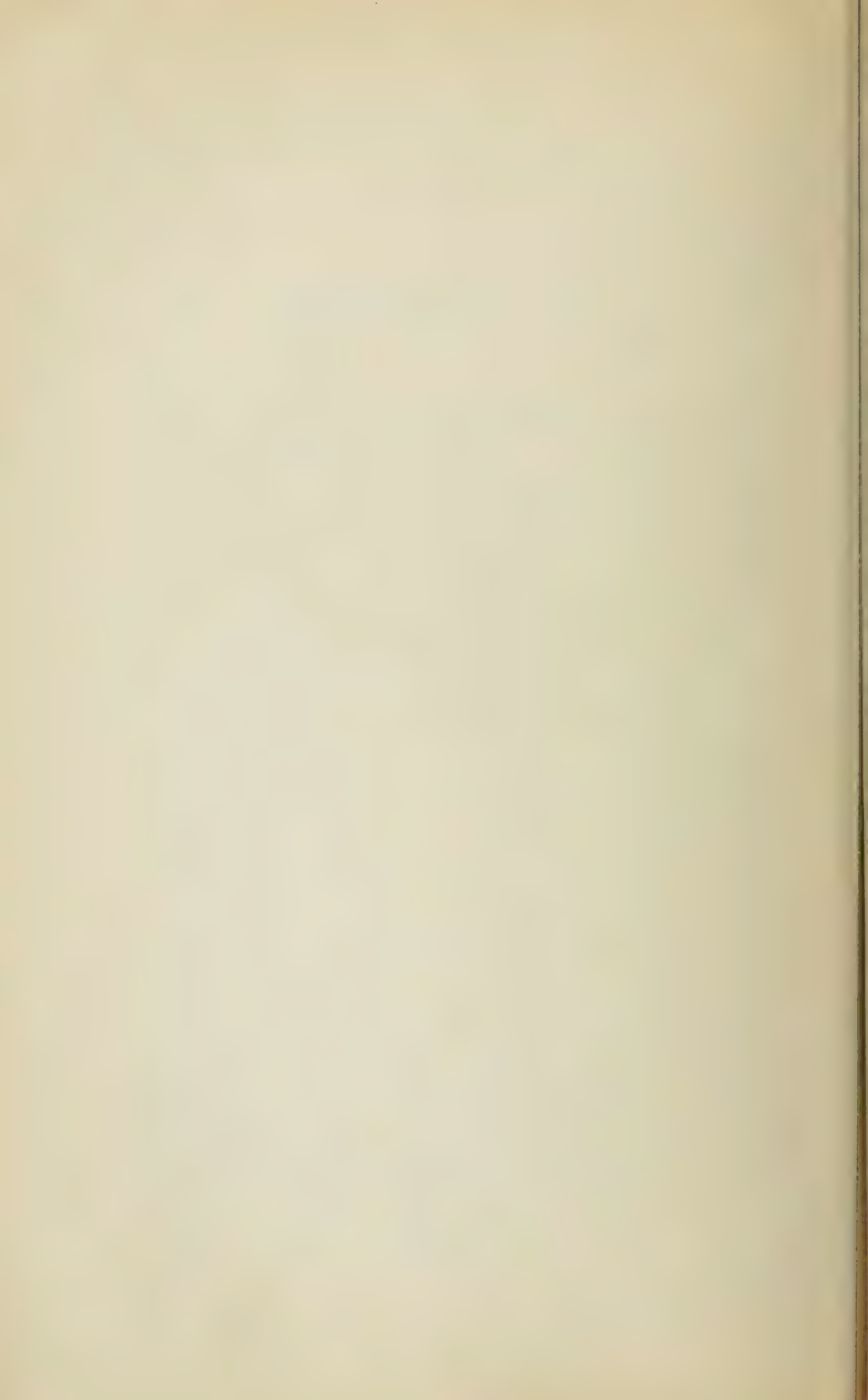


TABLE DES MATIÈRES



L'EMPLOI
DU PARTICIPE PRÉSENT LATIN
À L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE,

PAR

J. MAROUZEAU.

Extrait des *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome XVI.

SURVIVANCE EN LATIN DU PARTICIPE EN -*NT*-.

Le latin n'a presque rien conservé de l'ancien système des participes indo-européens. Son participe passé passif en *-to-* est issu d'un adjectif verbal (cf. K. Brugmann, *Die* -to- *Partiz*. . ., *Indog. Forsch.*, V, p. 89 et suiv.); son participe futur en *-turus* est récent et d'origine obscure. L'ancien participe médio-passif en *-meno-* n'a laissé de traces que dans certaines formes nominales : *Vertumnus*, *alumnus*, *femina* (rien n'est moins certain que son rapport avec l'adjectif verbal en *-ndus* et la 2e pers. plur. en *-mini*). Du participe parfait actif indo-européen, le latin n'a pas même gardé une seule trace vraiment sûre. Seul de tout le système, le participe présent actif en *-nt-* s'est conservé en latin.

Les autres langues du groupe italo-celtique ont été plus loin encore, et n'ont même pas épargné cette forme. Le celtique l'a complètement éliminée, et lorsque les scribes rencontrent un participe présent dans un texte latin, ils emploient une périphrase pour le traduire (J. Vendryes, *Gr. du v. irl.*, p. 263). Quant aux dialectes osque et ombrien, il est difficile de savoir dans quelle mesure ils l'ont conservée : la nature même des textes transmis ne prêtait pas à une grande variété d'emploi; les seuls exemples certains sont, en osque : *T. B.*, 21, *praesentid*, et en ombrien les participes *serse* = *sedens*, *reste* = *instaurans*, *kute* = *murmurans*, employés au nominatif dans les formules rituelles du type : *serse feitu* = sedens facito (cf. von Planta, *Gr. d. osk.-umbr. Dial.*, II, p. 392 et suiv.).

En latin même, dès les plus anciens textes, il semble que le participe présent soit condamné, et de fait, malgré l'existence prolongée qu'il aura dans la langue littéraire, c'est une des formes qui ne survivront qu'à peine au latin et qu'ignorera presque le roman (Meyer-Lübke, *Gr. comp. des l. rom.*, trad., III, p. 20 et suiv.).

Comment le participe en *-nt-*, destiné, semble-t-il, dès l'époque anté-historique à suivre le sort des autres participes, a-t-il pourtant survécu en latin? C'est ce que doit montrer l'étude présente. — M. H. Goelzer (*Le latin de saint Avit*, p. 283, n. 2) signale l'intérêt qu'il y aurait à étudier la diffusion du participe présent au terme de son progrès, dans le latin ecclésiastique; avant d'en arriver à cette date extrême, il peut être utile de reprendre à ses débuts l'histoire du participe.

J'ai utilisé pour ce travail les textes susceptibles, par leur nature et leur étendue, de donner une image assez fidèle du latin ancien :

Plaute, éd. M. Lindsay, Oxford, 1905;
Térence, éd. Umpfenbach, Berlin, Weidmann, 1870;
Caton (Cat.), *De agri cultura*, éd. H. Keil, Leipzig, Teubner, 1884;
Varron (Varr.), *De re rustica*, éd. H. Keil, *idem*;
Salluste, *Catilina* (*Cat.*) et *Iugurtha* (*Iug.*), éd. Lallier, Paris, Hachette, 1883;
César, *De Bello Gallico* (*Bg.*), éd. B. Kübler, Leipzig, Teubner, 1893;
Auteur du *De Bello Gallico*, livre VIII (*Bg.* VIII), *idem*;
— *Bellum Alexandrinum* (*Bal.*), éd. E. Hoffmann, Vienne, 1890;
— *Bellum Africanum* (*Baf.*), *idem*;
— *Bellum Hispanense* (*Bh.*), *idem*;
Catulle (Catu.), éd. L. Schwab, Berlin, 1886;
Lucrèce (Luc.), éd. A. Brieger, Leipzig, Teubner, 1899.

Des sondages confirmatifs ont été faits dans des discours de la maturité et de la vieillesse de Cicéron : *Catilinaires* (*Cat.*), *Pro Marcello* (*Mar.*), *Pro Ligario* (*Lig.*) et dans un traité théorique : *De Diuinatione* (*Diu.*), éd. W. Müller, Leipzig, Teubner; ainsi que dans Cornelius Nepos (Nep.), éd. A. Fleckeisen, Leipzig, Teubner, 1890.

FORMATION.

L'étude présente ne portera que sur les conditions de l'emploi du participe. Au point de vue morphologique, il suffit en ce qui concerne le latin de noter ce qui suit :

De même qu'en indo-européen le suffixe *-nt-* a pu s'attacher à des formes non verbales (K. Brugmann, *Grundr.*, II², 1, p. 650), de même on trouvera en latin des dérivés nominaux tels que *fraudulens*, *caerulans*, *piens*, etc., qui comportent des explications diverses (cf. le relevé des formes dans O. Bechstein, *Curtius Studien*, VIII, p. 335 et suiv.). Les mots de ce type sont en majorité des adjectifs composés : *quadrupedans*, *auricomans*, de caractère artificiel, et dont la formation n'a d'autre intérêt que d'attester la vitalité du suffixe, du moins en tant que suffixe d'adjectif.

En rattachant le suffixe au thème verbal, le latin a généralisé le vocalisme *e* pour l'élément présuffixal, tandis que le grec généralisait le vocalisme *o*. Tout au plus le latin a-t-il conservé le vocalisme *o* dans quelques formes ambiguës (cf. Bréal. *Mém. Soc. Ling.*, IX, p. 30-31) en particulier dans *sons* (part. de *esse*?) et *eunt-* (cas obliques du participe de *ire*), dont on s'est autorisé pour supposer soit que le vocalisme *o* a été celui des verbes thématiques (cf. Sommer, *Hdb. d... Formenl.*, p. 635; Lindsay-Nohl, *Die lat. Spr.*, p. 620-621), soit que l'alternance *o/e* conserve le souvenir de la distinction ancienne entre masc. *-ont-* et fém. *-ent-* (A. Meillet, *Mém. Soc. Ling.*, XIII, p. 354 et suiv.).

Sur la flexion du participe il y a lieu de faire les remarques suivantes :

Le neutre du participe, comme celui des adjectifs du type *diues*, *inops*..., a hérité de l'*s* du nominatif; sur ce fait proprement latin cf. A. Meillet, *De quelques innov. de la décl. lat.*, p. 17 et suiv., et K. Brugmann, *Grundr.*, II², 2, p. 107.

Le féminin était anciennement un thème en *-ī-*; «le latin le faisait passer aux thèmes en *-ĭ-*, d'où un nominatif **ferentis*, qui venait phonétiquement se confondre avec *ferens*» (A. Meillet, *De quelques innovations*..., p. 40); mais on avait pour les autres cas un double paradigme :

masc. : abl. sing. *ferente*, gén. plur. *ferentum*, acc. plur. *ferentes*;
fém. : — *ferentī* — *ferentium* — *ferentis*.
(Cf. A. Meillet, *ibid.*, p. 40 et suiv.)

Ce n'est pourtant pas la distinction des genres[1], mais la distinction des emplois qui resta le principe de la répartition. Au début cette répartition est incertaine. Les inscriptions anciennes ont le génitif en *-um*; Plaute le préfère encore : *amantum*, *Ps.*, 66; *Mos.*, 171; *Mil.*, 625; *Tru.*, 24; — *clientum*, *Men.*, 576; — *precantum*, *Rud.*, 260; — *gerentum*, *Tru.*, 223; — mais *praesentium*, *St.*, 220 (fin d'ïamb. sén.), — et peut-être *absentium*, *St.*, 5 (*-ium A*, *-um BCD*). A l'accusatif pluriel, il généralise déjà la forme en *-īs*. Je ne trouve que trois exemples de *-ēs* :

Mil., 611 : Ecce nos tibi *oboedientes*
Cur., 292 : Quos semper uideas *bibentes* esse
Men., 574 : *Clientes* sibi omnes uolunt esse multos.

Térence n'emploie déjà plus que le génitif en *-ium* : *amantium*, *And.*, 218, 555; *adulescentium*, *Ht.*, *prol.*, 2. De l'accusatif

[1] Bien que M. v. Planta (*Gr. d. o.-u. Dial.*, II, p. 393) pense trouver des formes véritables de féminin dans le *praesentid* de l'osque et le *pecunia praesenti* de Plaute. — On peut ajouter à ces féminins l'archaïque *luna silenti* de Caton, 29 et *passim*.

pluriel il n'a que trois exemples, tous de la forme *-īs* : *And.*, 84, 180, 181. Deux de ces exemples nous montrent la tendance des copistes à remplacer *-is* par *-es* : *And.*, 180, *nec opinantis* est corrigé en *-es* par $C^2 D^2$; de même : 83, *uenientis aut abeuntis* est corrigé par D^2. Dans *Ht.*, 570, c'est sans doute un *amantis* (edd.) qui a été corrigé en *amantium* (*A*, *DG*, *PCFE*, *Eugr.*) devant *animum*. — Dans : *Ad.*, *prol.*, 7, le titre de pièce *Commorientes* garde la forme ancienne.

Plaute et Térence pouvaient donc distinguer par la flexion l'accusatif du nominatif; ainsi :

St., 99 : *apsentis* uiros
Perinde habetis quasi *praesentes* sient.

Mais il viendra un jour où l'évolution vers les thèmes en *-i-* se poursuivant, la désinence *-īs* de l'accusatif s'étendra même au nominatif, et Lucrèce écrira :

II, 577 : pueri . . . *uisentis* luminis oras
II, 1151 : fluctus *plangentis* saxa, *etc.*

Quant au neutre nominatif-accusatif pluriel, il y a longtemps qu'il avait pris la forme des thèmes en *-i-* : *praesentia* (seule exception : *silenta loca* dans Laeuius).

Il y a donc partout généralisation de la déclinaison des thèmes en *-i-*. C'est seulement à l'ablatif singulier que la langue est parvenue à enrayer ou plutôt à régler l'extension de la déclinaison en *-i-*; cf. les règles dans Bücheler-Havet, *La décl. lat.*, p. 162-163; Neue-Wagener, *Formenl.*, II, p. 89 et suiv. — Employé comme participe réel (en particulier à l'ablatif absolu) ou comme substantif, le participe a l'ablatif en *-e*; exception pour Plaute : *Men.*, 492 : «med apsenti», *Am.*, 826 : «ted apsenti» (mais *apsens* est un véritable adjectif — cf. p. 54 —). Employé comme adjectif, le participe a l'ablatif en *-ī-*; exception pour Plaute : *Bac.*, 626 : «maleuolente ingenio» (mais *maleuolens* se trouve employé comme substantif — cf. p. 65 —).

Ces considérations morphologiques ne sont pas sans intérêt pour la question d'emploi. M. Meillet note (*De quelques innovations*..., p. 41) que si l'emploi de *-ia-* s'est généralisé au nominatif-accusatif pluriel neutre, c'est «que le nominatif-accusatif pluriel neutre n'est guère employé qu'avec valeur d'adjectif». On peut penser de même que si la déclinaison des thèmes en *-i-* s'est étendue si vite à toute la flexion, c'est que le participe dès le début de l'époque historique tendait à perdre sa valeur verbale pour passer à la catégorie des adjectifs.

I. FONCTIONS VERBALES.

A. EXPRESSION DE LA VOIX.

Dans la mesure où il faisait partie du système verbal, le participe devait appartenir à une *voix* et à un *temps* déterminés.

Pour ce qui est de la voix, le participe en *-nt-*, qui n'était qu'actif au temps de l'unité indo-européenne (K. Brugmann, *I. F.*, V, p. 116), a pris en latin dans certains cas la place du participe médio-passif en *-meno-*. M. Brugmann explique (*I. F.*, V, p. 116) comment la forme du moyen a pu être remplacée par celle de l'actif. Le point de départ a dû être dans des verbes qui, à côté de la forme moyenne, avaient aussi une forme active d'emploi absolu : *uehens*, de *ueho* = je conduis, pouvait paraître appartenir aussi à *uehor* = je vais en voiture; *uertens* correspondait pour le sens aussi bien à *uertor* qu'à *uerto* (employé absolument). Il suffisait dès lors que l'emploi absolu se perdît pour que le participe parût appartenir au déponent, et rien ne s'opposait plus à ce qu'on tirât *sequens* de *sequor*, etc.

Le nombre est assez considérable de participes dont le verbe correspondant a encore les deux formes active et déponente, mais équivalentes pour le sens (type : *uertens*, Pl., *Per.*, 628, Nep., 14, 4, etc., cf. les exemples dans Neue-Wagener, *Formenl.*, III, p. 17 et suiv.; ajouter le *adiutans* de *Ph.*, *prol.*, 34).

Un assez grand nombre aussi appartiennent à des verbes qui n'ont que la forme déponente : type *sequens*, *utens*, (*in*)-*fans*, *laetans*, *Ps.*, 324; *St.*, 407; *odorans*, *Mil.*, 268, etc.;

ou à la forme déponente de verbes qui ont les deux formes, mais avec deux sens différents : *licens* (César, *Bg.*, I, 18, 3 : «quod illo licente contra liceri audeat nemo») qui vient de *liceri* et non de *licere*; *uersans*, qui vient de *uersare* dans Luc., VI, 124, mais de *uersari* dans Catu., 64, 149; *ferens*, de *feror* (Nep., 14, 4 : «quem... conspiciens ad se ferentem»); *uoluens* (Luc., VI, 341 : «omnia... in eum uoluentia cursum»); — cf. les exemples cités par O. Riemann, *Et. sur la l. et la gr. de T. L.*, 2e éd., p. 201-202, note).

Enfin certains participes peuvent être rapportés à des déponents qui ont disparu de la langue courante. C'est ainsi que M. Bréal (*Mém. Soc. Ling.*, IX, p. 41) voit d'anciens déponents dans *euidens*, *animans*, *praegnans* (**praegnor* «je m'imprègne»), (*in*)-*gens*

(déponent correspondant à γίγνομαι?). Cependant on peut songer ici à des emplois absolus de verbes actifs, car c'est à des formes d'actifs attestées qu'appartiennent les participes de sens absolu : *praecipitans*, Luc., VI, 289; *dirigens*, *Bh.*, 29, 1; « *nudantes* papillas », Catu., 66, 81, en regard de : « duros *nudantia* dentes », Luc., 1051.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que ces participes dérivés d'absolus ou de moyens se sont trouvés prendre des allures de véritables participes passifs : *animans* = un être animé, *euidens* = visible, *praecipitans* = précipité, *dirigens* = dirigé, *uertens* = tourné, *nudans* = nu.

Peut-être n'en fallait-il pas davantage pour autoriser dans quelques cas isolés l'emploi de participes proprement *actifs* au sens *passif*. C'est ce qui s'est produit pour les participes-adjectifs *amans* et *desiderans*, qui appartiennent à la langue vulgaire des inscriptions (cf. Schönfeld, *De Taciti studiis Sallust.*, progr. Leipz., 1884; p. 20-22).

On peut penser aussi que passés au rang de véritables adjectifs (d'ordinaire au superlatif), ces participes ont subi l'influence analogique de certains adjectifs en *-nt-* entièrement étrangers à la notion de voix, tels que *elegans*, *opulens*, et le bizarre *piens* qui voisine avec eux dans les inscriptions.

On remarquera que plus tard, en roman, le participe présent a été parfois réduit à n'exprimer comme adjectif que la qualité distinctive d'un individu, sans considération de la voix : v. fr. *buvant* = potable, que l'on peut boire; fr. mod. : un endroit *plaisant* = où l'on se plaît (cf. Meyer-Lübke, *Gr. comp. d. l. rom.*, III, p. 21).

L'existence de ces formes n'autorise pas à parler d'un participe en *-nt-* à sens passif. Elles attestent tout au plus dans des cas déterminés une certaine indistinction des voix, conforme à la tendance qu'avait le participe à se détacher du système verbal.

B. EXPRESSION DU TEMPS.

Le participe présent latin est indifférent à l'expression du temps. Neue-Wagener, *Formenl.*, III, p. 134, notent le fait sans le discuter; Kühner, *Ausf. Gramm.*, II, 1, p. 566, tente de l'expliquer en partant du sens de l'ablatif absolu, et H. Paul, *Princip.*[2], p. 230, l'attribue au manque de formes du passé. Il suffit la plupart du temps pour rendre compte des faits de considérer l'*aspect* du verbe, perfectif ou imperfectif (sur cette question, cf. A. Meillet, *Rev. de Phil.*, XXI, p. 81 et suiv.) et M. Barone, *Sui verbi perfettivi in Pl. e Ter.*, Roma, 1910.

Le participe présent affecte souvent l'aspect imperfectif en

regard d'un verbe principal perfectif; on trouve dans Cicéron des oppositions telles que :

Diu., II, 27, 59 : Quasi uero quicquam intersit, mures diem noctem aliquid *rodentes* (imperfectif) scuta... *corroserint* (perfectif, forme à préverbe).

Ibid., 59, 121 : Quis est qui totum diem *iaculans* non aliquando *conliniet*?

Il n'est même pas impossible, semble-t-il, que le participe d'un verbe à préverbe conserve l'aspect imperfectif; c'est ce qui expliquerait que nombre de participes de verbes perfectifs sont devenus adjectifs : *confidens*, *continens*, *constans*, etc.[1]. Ce ne serait pas là un fait sans analogues : en vieux slave, le participe présent est normalement de forme imperfective.

S'il en est ainsi, s'il est vrai que le participe présent exprime l'action sous son aspect imperfectif, duratif, il s'ensuit que l'action participiale déborde normalement sur la durée de l'action principale, d'où suivant les cas une apparence non seulement de *simultanéité*, mais aussi d'*antériorité* ou même de *postériorité*.

Dans une phrase banale du type :

Cur., 247 : quod ego somniaui dormiens

la simultanéité entre les deux actions résulte non pas de l'emploi du participe présent, mais du simple rapprochement des deux formes verbales. Elle pourrait résulter tout aussi bien du rapprochement d'une forme nominale et d'une forme verbale. Ainsi quand Juvénal (*Sat.*, VIII, 240 et suiv.) oppose Cicéron à Octave, il dit que celui-ci a été glorifié par une Rome sujette, tandis que Cicéron :

at Roma parentem
Roma patrem patriae Ciceronem libera dixit.

on peut bien traduire, en donnant à l'adjectif une valeur qualitative : «C'est une Rome libre qui appela Cicéron père de la patrie»; mais on peut aussi comprendre : «C'est dans un temps où elle était libre que...» = «libera οὖσα».

Ce n'est plus la simultanéité des deux actions, c'est plutôt l'antériorité de l'action participiale qu'on pourrait noter dans :

Ph., 615-616 : ...id quidem agitans mecum sedulo
Inueni... remedium huic rei

[1] A moins qu'on ne substitue pour le latin aux notions de *perfectif* et *imperfectif* celles de *déterminé* et *indéterminé*, qu'on emploie dans l'étude des langues balto-slaves; grâce à cette transposition, proposée par M. A. Meillet (dans son enseignement), *constans* adjectif s'expliquerait par l'aspect déterminé (qui a acquis sa stabilité) aussi normalement que *conliniet* (arrivera à toucher le but).

A propos de cette phrase, M. Tammelin (*De partic. prisc. latinit.*, diss. Helsingf., 1889, p. 22) fait observer que pour éviter de donner à *agitans* la valeur d'un participe aoriste il faut l'expliquer comme l'équivalent de *agitando*. On peut en effet rapprocher de cette phrase la suivante :

Sall., *Iug.*, 1, 2 : reputando neque maius aliud neque praestabilius inuenias.

Les phrases de ce type ne sont pas rares :

Sall., *Iug.*, 113, 1 : Haec ...diu uoluens tandem promisit
Sall., *Cat.*, 32, 1 : multa... uoluens... profectus est
Bal., 21, 3 : suis... subsidio scaphas mittens nonnullos conseruauit.
= par l'envoi de...

Cf., avec l'ablatif absolu :

Sall., *Cat.*, 41, 3 : haec illis uoluentibus, tandem uicit fortuna rei publicae.

Dans ces exemples le participe présent exprime des faits qui sont passés par rapport à l'action principale.

On trouverait aussi des phrases où il exprime des faits futurs :

Cic., *Diu.*, II, 6, 16 : medicus morbum ingrauescentem ratione prouidet
I, 49, 111 : orientem tyrannidem multo ante prospiciunt.

Il faut traduire, en enlevant au participe toute valeur temporelle et verbale : «l'aggravation d'une maladie..., la naissance de la tyrannie...». C'est dans *pro(uidet)* qu'est l'idée de futur, non dans le participe.

De ces exemples on peut rapprocher ceux du participe dit «à sens prégnant». Quand Salluste dit :

Iug., 38, 1 : missitare supplicantis legatos

peut-être à l'imitation de Thucydide :

VII, 36 : *ἔπεμψαν πρέσβεις ἀγγέλλοντας τὴν τοῦ Πλημμυρίου λῆψιν*

le sens n'est pas sensiblement différent de celui qu'on peut accorder aux phrases :

Iug., 47, 3 : legatos *supplices* mittere
Iug., 46, 2 : legatos *cum suppliciis* mittit.

De même, quand Plaute dit :

Men., 444 : Dicto me emit audientem, non imperatorem sibi

le participe-adjectif *audientem* a ni plus ni moins le même «sens

prégnant» que le substantif *imperatorem*, ou qu'un adjectif ordinaire dans des phrases telles que :

> *And.*, 861 : *Sublimem* hunc intro rape
> *And.*, 865 : *quadrupedem* constringito.

Le participe, comme toute autre forme nominale, exprime simplement, indépendamment de toute notion temporelle, le rôle attribué à un sujet donné.

Cette valeur est particulièrement sensible dans des phrases comme les suivantes, où l'on n'a pas d'autre ressource en français que de traduire le participe par un simple substantif :

> *Cati.*, I, 8, 20 : Quid exspectas auctoritatem loquentium, quorum uoluntatem tacitorum perspicis?

= l'autorité de *leur parole.*

Dans celle de Varron :

> III, 16, 13 : quod *ualentibus* utilissimum est

il me paraît difficile de traduire autrement que «très bon pour *la santé*», en comprenant comme dans la phrase qui vient immédiatement après :

> aptissimum *ad sanitatem* apium.

Ce sont encore des actions évidemment sans date qu'exprime le participe dans :

> Cic., *Diu.*, I, 3 : praeter Epicurum balbutientem de natura deorum

= qui ne fait que balbutier...

> Cic., *Diu.*, II, 12, 28 : licet uerum exquirere..., mihi praesertim de plerisque dubitanti

= moi surtout, qui suis un douteur...

Si parfois le participe est employé pour dater un fait, la notion du temps est exprimée par la construction, non par la forme du participe; c'est le cas pour la construction de l'ablatif absolu :

> *Poe.*, 321-2 : *Priusquam* Venus *expergiscatur*, prius deproperant [sedulo
> Sacruficare; nam *uigilante Venere* si ueniunt eae
> Cic. *Diu.*, I, 30, 64 : facilius euenit adpropinquante morte
> Sall., *Iug.*, 66, 2 : quo Metellus initio, Iugurtha pacificante, praesidium imposuerat.

Au reste il va sans dire que l'ablatif absolu peut, même avec

un participe présent, exprimer toute autre chose que la concomitance :

Eun., 956 : Conligauit? — Atque quidem orante ut ne id faceret Thaïde
= malgré les prières de...

Dans :

Ad., 507 : Non me indicente haec fiunt

indicente n'est pas contemporain de *fiunt*, et n'a pas plus de valeur temporelle que *inpulsore* dans :

Id., 560 : Me inpulsore hanc emptam... esse

On ne trouvera pas davantage de rapport temporel dans :

Varr., I, 2, 2 : sequentibus nobis procedit
= il passe devant, nous le suivons.

Dans la phrase de César :

Bg., VII, 15, 6 : Datur petentibus uenia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente

aucun des trois participes n'exprime une action littéralement contemporaine de l'action principale.

Cf. enfin chez Cicéron la construction singulière :

Lig., 3, 7 : a quo.... C. Pansa mihi nuntium perferente, concessos fasces tenui.

où l'ablatif absolu exprime une circonstance accessoire, comme énoncée entre parenthèses.

En revanche il n'est pas du tout indispensable que l'ablatif absolu contienne un participe pour qu'il ait une valeur temporelle :

Nep., 25, 16 : quae *uiuo se* acciderunt.

Ainsi, quelle que soit la construction du participe, il ne peut servir à l'expression du «temps relatif». C'est ce qui explique que l'on soit obligé, quand on veut attribuer une date à l'action qu'il exprime, de lui adjoindre un adverbe de temps.

Cet adverbe peut exprimer la répétition de l'action :

Varr., III, 8 : obiciunt triticum..., *cotidie* euerrentes eorum stabula
Varr., II, 7, 14 : dandum hordeum, *cotidie* adicientem minutatim
Bal., 15, 6 : *semper* uenientibus aduersae
= qui ne cessaient d'arriver.

Sall., *Iug.*, 35, 10 : fertur *saepe* eo tacitus respiciens postremo dixisse
Sall., *Iug.*, 94, 2 : *saepius* eadem ascendens descendensque, *dein* statim digrediens, ceteris audaciam addere

Cic., *Diu.*, II, 59, 121 : nemo est quin *saepe* iactans Venerium iaciat aliquando?

la durée de l'action :

Sall., *Iug.*, 113, 1 : Haec Maurus secum ipse *diu* uoluens *tandem* promisit

Cic., *Diu.*, II, 50, 121 : Quis est enim qui *totum diem* iaculans non aliquando contingat?

Cic., *Diu.*, II, 27, 58 : Quasi uero quicquam intersit, mures *diem noctem* aliquid rodentes scuta... corroserint.

la succession immédiate :

Poe., 652 : adiit ad nos *extemplo* exiens

Ep., 361 : aduenïens domi *extemplo* ut maritus fias.

Mos., 570 : *Continuo* aduenïens pilum iniecisti mihi

Am., 715-716 : ...te... heri aduenientem *ilico* | ... salutaui

Am., 799-800 : ...aduenïens... *ilico* | Me salutasti

Ht., 182-183 : Aduenientem, e naui egredientem *ilico* | Abduxi

et aussi l'antériorité :

Bg., VII, 15, 6 : Datur petentibus uenia, dissuadente *primo* Vercingetorige, *post* concedente.

Sall., *Iug.*, 11, 2 : Hiempsal... natura ferox, et iam *antea* ignobilitatem Iugurthae... despiciens.

Dans tous ces exemples le participe présent se plie avec la même facilité qu'un simple adjectif aux indications temporelles fournies par le contexte; c'est ce qui apparaît avec évidence par la comparaison de la dernière phrase avec les suivantes :

Sall., *Iug.*, 84, 1 : *antea* iam *infestus*..., tum uero... ferox

Iug., 96, 1 : *rudis antea* et ignarus belli, solertissimus... factus est.

Il y a pourtant un cas où le participe paraît employé avec le sens d'une *proposition temporelle*. Dans :

Rud., prol., 71 : Vehemens sum exoriens, quom occido vehementior.

la correspondance avec *quom occido* nous conduit à donner à *exoriens* la valeur de *quom exorior*.

Mais c'est là une phrase comparative, à deux membres symétriques, et c'est au même type de phrase qu'appartiennent tous les participes dits «temporels» :

Rud., 1116 : neque loquens es neque tacens umquam bonus

Mos., 1103 : nimio plus sapio sedens (quam stans)

Varr., II, 1, 17 : macescentes (oues) melius concipere dicuntur.

Cic., *Diu.*, I, 20, 39 : De quibus disputans Chrysippus ... facit idem quod Antipater ea conquirens quae...

Il y a dans tous ces exemples une comparaison de deux états, qui équivaut en fait à la comparaison de deux moments. Mais l'idée temporelle est encore ici étrangère au participe, qui peut même dans les phrases de ce genre être remplacé par un simple adjectif sans qu'il soit interdit pour cela de concevoir une opposition temporelle :

Tri., 904 : ego apsens sum quam praesens longior
Mos., 289 : Pulchra mulier nuda erit quam purpurata pulchrior

quand je suis présent. — quand elle est nue.

Ainsi, quel que soit le rapport syntaxique du participe avec le verbe (apposé au sujet ou au régime, détaché de la phrase principale comme le serait une proposition secondaire, construit à l'ablatif absolu), le participe n'a pas pour fonction de dater l'action qu'il exprime; il exprime soit l'action pure et simple, soit l'action dans son développement, et c'est par une interprétation, fondée sur le sens de la phrase, le sens et l'aspect des deux verbes, qu'on donne au participe une valeur temporelle.

Une conséquence importante de cette neutralité du participe au point de vue du temps est qu'il se prêtait à passer à la catégorie des adjectifs.

Il devait suffire que le participe d'un verbe exprimant l'état fût employé sans indication temporelle accessoire pour qu'il parût exprimer un état durable, indépendant de telle ou telle circonstance présente; ainsi *potens*, *ualens*, etc.

Mais on verra d'autre part que l'effort de la langue littéraire tendait à rattacher le participe au système verbal, par exemple en lui rendant son régime; de là le compromis qui a fait hésiter le participe entre les deux catégories verbale et nominale jusqu'aux derniers monuments de la langue littéraire.

On pourrait s'étonner dès lors qu'en restituant au participe sa fonction verbale, la langue n'ait pas tâché aussi de lui attribuer une valeur temporelle. Peut-être y a-t-il des tentatives de ce genre dans des oppositions telles que :

Cic., *Att.*, 8, 9, 2 : quid *agenti*? quid *acturo*?
Luc., I, 107 : *nata sit*, an nobis *nascentibus* insinuetur.

Mais il eût fallu pour obtenir ce résultat la concurrence d'autres formes participiales. Or le latin ne se constitua que très tard un participe futur (en *-turo-*); quant à son participe passé en *-to-*, il n'avait que rarement la valeur active (verbes neutres ou déponents), et son sens de parfait était trop proche de celui du présent pour permettre une opposition temporelle. Aussi le participe tant qu'il vécut ne garda-t-il de présent que le nom.

C. CONSTRUCTION TRANSITIVE.

S'il est étranger à l'expression du temps, le participe possède au moins, en tant que forme verbale, la faculté de recevoir un régime.

Certains régimes peuvent à peu près indifféremment être rattachés à une forme nominale ou à une forme verbale; ce sont les propositions infinitives, interrogatives ou relatives; on dit également bien : «*dubius* sum — » ou «*dubito* — quid agam»; «*maestus* est — » ou «*dolet* — quod non ueneris»; «*nescius* eram — » ou «*nesciebam* — te dolere». Ces régimes sont à peu près les seuls que le participe admette chez Plaute:

Cis., 567-568 : opsecrans | *Ne* deserat se
Bac., 110 : Exspectans *quas* tu res... geras
Mil., 893 : nescientes *quod* bonum faciamus
Men., 129 : congratulantes *quia* pugnaui fortiter.

Ce sont là les seuls exemples plautiniens; trois autres sont dans des arguments :

Ps., arg. I, 5 : Dicens *Syrum se*
Mer., arg. I, 5 : *se* simulans *uendere*
Cap., arg., 4 : studens *ut natum* || *recuperet.*

Plaute peut dire : *Am.*, 706 : «aduenientem *domum*», comme il dit : *Mos.*, 377 : «reditio *huc*»; ou encore : *Cap.*, 925 : «*te* carens», comme on dit : «orbus *patre*». Ce sont là encore des compléments nominaux.

Quant au régime à l'accusatif, dépendant d'un verbe transitif, il n'est pour ainsi dire jamais chez Plaute rattaché à un participe. Dans quelques cas la phrase est telle que le régime peut être considéré comme celui d'un verbe voisin :

Mil., 1386 : *te*... exspectans *expetit*
Tri., 680 : obiurgans *me* a peccatis *rapis* deteriorem in uiam
Cap., 442-443 : *te* dextera retinens manu | *Opsecro.*

Des quelques exemples où c'est bien le participe qui paraît avoir un régime direct, l'un est dans un argument :

Mos., arg., 6 : Lucripeta *faenus* faenerator *postulans*

deux dans des prologues :

Aul., 8 : *uenerans me* ut id seruarem sibi
Mer., 57 (prol. déguisé) : omnis *labores*... *perferens*

deux autres se trouvent dans des passages de langue artificielle (invocation à une divinité) :

Per., 251 et suiv. : Ioui opulento, incluto, Ope gnato,
. . . uiripotenti,
Opes, spes bonas, copias commodanti
Rud., 694 et suiv. : Venus alma, ambae te opsecramus,
Aram amplexantes hanc tuam lacrumantes. . .

A ces exemples on ne peut ajouter que :

Mil., 204-205 : computat, *feriens femur* | *Dexterum.*

On peut donc dire que l'emploi d'un régime verbal avec le participe est à peu près étranger à la langue de Plaute. Il l'est entièrement à celle de Caton.

Térence emploie aussi le participe régissant une proposition :

Eun., 594 : exspectans si quid
Ad., 673-674 : dum. . . | Illinc ueniret exspectantem
Eun., 53-54 : indicans te amare
Hec., 371-372 : nuntians | Me uenisse
Hec., 365-366 : suspicans | . . .me uisurum
Ph., 45-46 : haud existimans | Quanto labore partum
Ad., 473 : iurans se illam ducturum domum

Mais on trouve assez souvent chez lui le participe avec un véritable régime.

Ce régime peut être un simple pronom :

And., 585 : idque adeo metuens uos celaui. . .
Ph., 615-616 : id quidem agitans mecum. . . | Inueni. . . remedium
And., 115-116 : prodeo. | Nihil suspicans mali
And., 65 : Nunquam praeponens se illis
Ht., 725 : saepe opsecrans me ut ueniam
Eun., 634 : male uero me habens

mais aussi un mot significatif :

Eun., 579-580 : adnuo | Terram intuens modeste
Eun., 583-584 : sedet | Suspectans tabulam quamdam pictam
And., 74-75 : pudice uitam. . . | Agebat. lana. . . uictum quaeritans
And., 319 : aduenio spem, salutem, consilium, auxilium expetens
Ph., 868-869 : coepi attendere | Hoc modo sermonem captans
Eun., 133-134 : pretium sperans. . . | Producit. uendit
And., 76 : postquam. . . accessit pretium pollicens
Ph., 68 : Pellexit, modo non montis auri pollicens
And., 935 : Is bellum hinc fugiens meque in Asiam persequens proficiscitur
Ph., 44 : Suom defrudans genium conpersit
Hec., 162-163 : Et illam et hanc . . .cognouit satis
Ad exemplum ambarum mores earum existimans

Hec., 601-602 : Quam fortunatus... sum...
Hanc matrem habens talem, illam autem uxorem
Id., 473 : Fidem dans. iurans se... ducturum
Id., 591 : cyathos sorbilans... producam diem
Id., 752 : ...restim ductans saltabis.
Ph., 394-395 : ...primus esses memoriter
Progeniem uestram usque ab auo atque atauo pro-
ferens.

On remarquera que dans tous ces exemples le participe est au nominatif singulier.

Deux exemples seulement de l'accusatif :

Ph., 521 : Pollicitantem et nihil ferentem, flentem
Ht., 366 : Eius noctem orantem

Deux autres exemples de ce type exceptionnel sont hors du texte de Térence, dans des *periochae* :

Ph., per., 4-5 : amantem unice
Gnatum fidicinam
Ht., per., 1-2 : gnatum Cliniam
Amantem Antiphilam

Varron, outre les exemples de la première catégorie, qui présentent tous le participe au nominatif (I, 1; 2, 2; 49, 1; 69, 3; II, 1, 4; 3, 10; 4, 10; 7, 2; III, 9, 20; 16. 30), emploie aussi des participes de verbes transitifs, soit en sous-entendant leur régime :

II, 2, 10 : ut redintegrantes (eas)... alacriores faciant
II, 7, 14 : cotidie adicientem (hordeum)
II, 8, 4 ; eodem tempore quo equos adducentes (eos).

soit en l'exprimant de telle sorte qu'il puisse être aussi bien rattaché au verbe principal :

III, 16, 35 : conferciunt se lingentes
III, 16, 8 : itaque insectantes ab se eiciunt fucos
II, 5. 5 : cum exportauit per mare... amans Europam

mais aussi parfois dans des cas où il ne peut dépendre que du participe :

III, 8. 1 : abiciunt triticum..., cotidie euerrentes eorum stabula
I, 18, 1 : derigit ad duas metas... scribens .. ut duas formulas
I, 7, 9 : praeponens alium alio agrum... dicit...
I, 1, 11 : dicam, sequens naturales diuisiones
I, 18, 8 : sequentes non aleam, sed rationem aliquam

Dans tous ces exemples (sauf II, 7, 14) le participe est au nominatif. Mais on le trouve aussi à l'accusatif, plus souvent que chez Térence :

III. 9. 14-15 : prodigendae in solem.... euitantem caldorem et frigus
I. 2, 1 : offendi ibi C. Fundanium... et C. Agrium... spectantes in pariete pictam Italiam
II. 1. 7 : oues «be» alare (dicunt) uocem efferentes
III. 5, 18 : Narrat quemdam deprehensum tesserulas coicientem in loculum

et même une fois au datif :

II. 1. 6 : quo facilius sumptibus multa poscentibus ministres.

Chez Salluste l'emploi du participe en fonction de verbe s'est beaucoup développé : on trouve chez lui jusqu'à 22 exemples de propositions dépendant d'un participe, et 56 exemples de régimes directs directement rattachés au participe. **Le participe est employé plus souvent avec un régime qu'intransitivement.** Enfin le participe n'est plus seulement au nominatif (19 exemples avec régime complexe. 34 exemples avec régime direct): on trouve pour ces deux catégories de constructions, respectivement : 1 exemple et 10 exemples à l'accusatif. 3 exemples et 12 exemples au datif. Seul le génitif n'est pas représenté (pour l'ablatif, cf. l'ablatif absolu, p. 20 et suiv.).

César ne paraît pas éviter l'emploi du participe aux cas autres que le nominatif : 5 exemples du datif ou de l'accusatif pour 9 du nominatif avec régime direct. Mais le nombre total des exemples de régime direct est chez lui extrêmement restreint. Les 11 exemples qu'on peut relever sont les suivants :

V. 35, 8 : omnes cohortes ordinesque adhortans... uulneratur
VI. 42. 1 : euentus belli non ignorans
VI. 36. 2 : nullum eius modi casum exspectans
VI, 1, 1 : maiorem Galliae motum exspectans
VII, 43. 5 : maiorem Galliae motum exspectans
V, 34, 4 : se ad signa recipientes insequantur
VII, 20, 12 : quem turpiter se... recipientem
I. 53, 5 : in ipsum Caesarem hostes... persequentem
VII, 19, 4 : indignantes... et signum proelii exposcentes
VII. 44. 1 : Haec cogitanti
IV, 18, 3 : Quibus pacem atque amicitiam petentibus

Dans VII, 47, 7 : «hos... singulos exceptans in murum extulit». le régime peut être rattaché à *extulit* aussi bien qu'à *exceptans*.

Les continuateurs ou imitateurs de César font du participe

transitif un emploi analogue; le VIII[e] livre du *Bg.* ne donne que 1 exemple du nominatif :

VIII, 3, 1 : rura colentes. . . opprimerentur

et 1 du datif :

VIII, 47, 2 : consilia belli quaerentibus

Le *Baf.*, 3 du nominatif :

81, 1 : circum milites concursans uirtutesque. . . commemorans blandeque appellans
37, 4 : Quem iugum cingens. . .
18, 5 : tela neglegenter mittentes

1 du datif :

26, 7 : fidem implorantibus

Le *Bh.*, 5 exemples du nominatif :

37, 2 : nauigationem confestim insequentes
17, 3 : legionum tot impetus sustentantes, . . .gladiorum ictus. . . exceptantes
23, 8 et 30, 5 : se efferentes
5, 5 : fluminis ripas appropinquantes.

La construction est beaucoup plus familière à l'auteur de *Bal.* qui dans un texte beaucoup moins long que le *Baf.* a 12 exemples, dont 3 de l'accusatif ou du datif :

60, 4 : aggressus legionarios se recipientes
24, 1 : fallacem gentem semperque alia cogitantem alia simulantem
51, 4 : cupienti. . . aliquid Cassio

et 9 du nominatif :

43, 3 : Salonam se recipiens
43, 1* : siue copiosiorem prouinciam existimans siue multum fortunae. . . tribuens
31, 4 : Quod periculum plerique Alexandrini fugientes
29, 4 : uada quaerentes. . . flumen tranarunt
27, 1 : medium inter se spatium relinquens
24, 3 : dextra dextram tenens
21, 3 : suis. . . subsidio scaphas mittens
16, 4 : suum quisque prosequens
1, 5 : illud spectans primum ut. . .

Cornelius Nepos est sévère sur l'emploi du participe.
Il l'emploie souvent pour introduire une proposition (28 ex.), mais **toujours** au nominatif; souvent aussi avec un régime direct

(30 ex.), mais encore au nominatif, sauf 3 fois à l'accusatif et 1 fois au datif :

23, 4 : C. Centenium praetorem, cum delecta manu saltus occupantem
18, 6 : satius duxit... perire bene meritis referentem gratiam quam ingratum uiuere
23, 2 : eamque (aram)... tenentem iurare iussit
17, 8 : His quaerentibus Agesilaum uix fides facta est.

C'est Cicéron qui le premier des prosateurs admet tous les emplois.

Souvent chez lui le participe a un régime direct (76 ex.), assez souvent aussi il introduit une proposition interrogative ou infinitive (11 ex.).

Dans le premier cas, il est fréquemment au nominatif (43 ex.), mais souvent aussi à d'autres cas : accusatif 22, datif 4, et encore : ablatif 1, génitif 6.

Dans le second cas, il est même plus fréquemment à d'autres cas qu'au nominatif : accusatif 3, datif 2, ablatif 1, génitif 2, nominatif 3.

La liberté de l'emploi paraît particulièrement grande dans les vers; cf. une phrase telle que :

Diu., I, 47, 106 : Quem se *intorquentem lanians* rostroque *cruentans*

mais même en prose Cicéron ne craint pas d'accumuler les participes :

Diu., II, 41, 85 : qui *lactens*... Fortunae in gremio *sedens* mammam *adpetens*... colitur
Diu., II, 70, 145 : Parere... matrona *cupiens dubitans* essetne praegnans.

Il donne même au participe accompagné de son régime la valeur d'un substantif (cf. p. 68) :

Diu., II, 54, 112 : Hoc... est... *adhibentis diligentiam*, non insani
Diu., I, 6, 12 : aut extispicum aut monstra aut *fulgura interpretantium*
Diu., II, 32, 69 : audita uox est *monentis ut prouideret.*

Il semble vraiment qu'il y ait chez cet écrivain un souci de faire vivre une forme ressuscitée et d'en tirer tout le parti possible en élargissant ses emplois, sans favoriser les uns aux dépens des autres.

On notera une tendance analogue, mais avec des préférences particulières, chez les poètes Lucrèce et Catulle.

Chez Lucrèce, l'emploi du participe avec un régime direct s'est beaucoup développé; on en rencontre environ 125 exemples pour le seul nominatif, soit environ 1 exemple tous les 50 vers,

plus d'exemples que du participe employé sans régime. Mais sur ce total d'exemples, 8 seulement présentent le participe à des cas autres que le nominatif, savoir : 4 accusatifs :

IV, 350 : (aera) motus hominum gestumque sequentem
VI, 377 : Tyrrhena retro uoluentem carmina
II, 704 : flammam... spirantis... Chimaeras
II, 41 : (legiones)... belli simulacra cientis

1 datif :

IV, 182 : ollis tranantibus auras

3 ablatifs :

I, 435 : aliis fungi... agentibus ipsum
II, 981 : ex aliis eadem haec facientibus
IV, 895 : (ne) Vera repulsanti discedas pectore dicta

Ce qui est remarquable aussi, c'est le petit nombre d'exemples d'un participe introduisant une proposition :

III, 423 : mortalem esse docens
II, 602-603 : pendere docentes | Tellurem
V, 980 : uidens... sepeliri uiscera
VI, 637-638 : scintillare omnia templa | cernentes

1 exemple seulement hors du nominatif :

I, 137 : Quaerentem dictis quibus...

A part ces quelques exemples, on ne trouvera rattachés au participe que des infinitifs simples :

I, 317 : crescere cogens
VI, 435 : feruere cogens
III, 1062 : ferre... instans
V, 647 : accendere temptans
VI, 1238-1239 : sepelire... certantes
III, 259 : reddere auentem
IV, 1179 : discedere auentis

Chez Catulle, les exemples du participe accompagné d'un régime direct sont proportionnellement plus fréquents encore : 110 environ. Trois fois sur quatre le participe a un régime. Mais les exemples de cas obliques sont aussi plus rares que chez Lucrèce.

1 exemple seulement du datif :

76, 1 : recordanti benefacta priora

et 7 de l'accusatif :

64, 111 : iactantem cornua
129 : mollia... tollentem tegmina

131 : singultus ore cientem
212-213 : moenia linquentem
238 : haec mandata tenentem
21. 7 : insidias mihi instruentem
67. 43 : nomine dicentem quos diximus

Le participe n'introduit presque jamais une proposition :

64. 245 : amissum credens... Thesea
31. 5-6 : Vix mi ipse credens... | Liquisse campos.
116. 1-3 : requirens | ...uti possem... | ...neu conarere (requires V)

et même presque jamais un infinitif seul :

50. 12 : cupiens uidere
64, 101 : cupiens... contendere
64, 5 : optantes... auertere

Le *participe à l'ablatif absolu* n'admet jamais de régime chez Plaute, Térence, Caton et Varron; un seul exemple chez Térence d'un participe introduisant une proposition :

Eun., 956 : Atque quidem orante ut ne id faceret Thaïde.

Il y aurait donc invraisemblance à admettre la correction :

Hec., 830 : Eum... cognouit... in digito... me habente (*Bentley*)

qui donnerait à *habente* une valeur transitive (*habentem codd.*; cf. sur cette phrase p. 45-46).

Chez les écrivains qui n'évitent pas de donner un régime aux cas obliques du participe, on trouve :

Chez Salluste :

Cat., 41. 3 : Haec illis uoluentibus
Iug., 18. 3 : multis sibi quisque imperium petentibus
Iug., 58. 1 : omnia magis quam proelium exspectantibus
Iug., 63. 4 : plerisque faciem eius ignorantibus

Chez César :

V, 43 : turri adacta et contingente uallum
III. 6 : nullo hoste prohibente aut iter demorante
II, 12, 5 : petentibus Remis ut conseruarentur impetrant

Chez les continuateurs ou imitateurs de César, même répartition que plus haut :

1 seul exemple dans *Bg.*, VIII :

23, 3 : Caesare... ius dicente

3 dans *Baf.* :

10. 3 : omnibus... insciis et requirentibus imperatoris consilium

85, 10 : inspectante ipso Caesare et a militibus deprecante ut...
82, 3 : dubitante Caesare atque eorum studio... resistente sibique pugnari non placere clamitante et etiam atque etiam aciem sustentante.

Mais aucun exemple pour *Bh.* qui en effet n'avait tout à l'heure que des exemples de nominatif.

Au contraire, dans *Bal.*, 6 fois sur 15 le participe à l'ablatif absolu est pourvu d'un régime :

20, 1 : in his rebus occupato Caesare militesque hortante
25, 1 : eludentibusque militibus regis aetatem
31, 2 : paucis defendentibus munitionem
76, 3 : defendentibus autem iis cohortibus castra
41, 3 : pontemque nullo defendente
62, 3 : fortuna saepe ad utrumque uictoriam transferente.

Cornelius Nepos, bien qu'il ait un nombre considérable d'exemples du participe à l'ablatif absolu, ne l'emploie dans cette construction qu'une fois avec régime :

18, 5 : exercitu suffragium ferente

Cicéron ne l'évite pas, et l'on trouve aussi chez lui le participe à l'ablatif absolu introduisant une proposition :

Diu., I, 54, 123 : Quibus quaerentibus cur...
Diu., I, 4 : nobismet ipsis quaerentibus quid sit... uerentibusque ne...
Lig., 6, 20 : utrisque cupientibus rem publicam saluam

Comme Lucrèce n'admet guère un régime qu'avec le participe au nominatif, on ne trouve chez lui que 3 exemples seulement de l'ablatif absolu :

IV, 692 : noctem explaudentibus alis
II, 1 : turbantibus aequora uentis
I, 894 : ualidis facere id cogentibus austris

Catulle admet moins souvent encore que Lucrèce cette construction. Un seul exemple de l'ablatif absolu :

66, 20 : Inuisente nouo proelia torua uiro.

Le participe est transitif, mais sans régime exprimé dans :

64, 184 : Nec patet egressus, pelagi cingentibus undis.

En résumé, l'emploi d'un régime avec le participe est soumis à de nombreuses restrictions :

Il est entièrement étranger à Caton, et presque entièrement à Plaute; Térence, Varron et l'auteur du *Bh.* l'admettent rarement, et à peu près exclusivement avec un participe au nominatif.

Cornelius Nepos. Lucrèce et Catulle en font un emploi beaucoup plus fréquent, mais en évitant toujours l'emploi des cas obliques.

César et les Césariens n'affectent pas la même proscription à l'égard des cas obliques, mais ils font un usage très restreint de la construction. En revanche, Salluste et l'auteur du *Bal.* l'admettent dans une très large mesure, et enfin Cicéron est le premier qui généralise l'emploi sans conditions : il va jusqu'à employer transitivement le participe au génitif.

A peu près étrangère aux textes anciens (Plaute, Caton) ou de caractère vulgaire (*Bh.*), cette construction est à peine admise par les écrivains simples ou sobres (Varron, César et ses imitateurs). Adoptée, mais avec des restrictions, par la langue plus libre de Cornelius Nepos ou par la langue plus riche des poètes (Lucrèce et Catulle), elle ne prend définitivement sa place dans la langue littéraire que grâce aux écrivains savants ou pédants qui fixent les innovations de la syntaxe (Salluste, Cicéron et l'auteur de *Bal.*)

D. RELATION DU PARTICIPE AVEC LE VERBE PRINCIPAL.

Indépendamment de la faculté d'avoir un régime, le participe révèle encore sa nature verbale par le rôle qu'il joue dans la phrase vis-à-vis du verbe principal. Tandis que l'adjectif exprime d'ordinaire une qualité essentielle de l'objet considéré, indépendante de l'action qu'il accomplit ou qu'il subit, le participe exprime la situation de l'objet par rapport à une action définie.

C'est ce rapport de l'action participiale à l'action principale, du participe au verbe réel, qu'il importe de définir, et comme il peut varier suivant que les deux actions sont rapportées à la même personne ou à deux personnes différentes, il faut distinguer entre l'emploi du participe sujet et l'emploi du participe régime.

1° *Participe en accord avec le sujet.* — On enseigne habituellement que le participe présent latin est rarement employé au nominatif singulier. Tout au contraire, depuis Plaute jusqu'à Cicéron, le participe se rapporte plus souvent au sujet qu'au régime de la phrase. Térence surtout évite le participe aux cas obliques; on n'en trouve dans tout l'ensemble de son œuvre qu'une quinzaine d'exemples, contre plus de 100 du cas sujet.

Encore de ces 15 participes plusieurs peuvent-ils être considérés comme adjectifs; type : «*absenti* male loqui», *Ph.*, 372, 375, 471; «*amantem* ... extrudit», *Hec.*, 173, *And.*, 648; —*promerentem*, *Id.*, 681, est aussi bien adjectif que *inmerenti*, *Hec.*, 740. Pour le reste, on ne trouve que 4 exemples du type :

«*aduenienti* dixere», *Id.*, 92-93; *Ht.*, 182; *And.*, 414. 359, et 5 exemples divers.

En revanche on notera avec quelle facilité Térence accumule les participes au cas sujet :

> *Ht.*, 149 : *laborans*, *parcens*, *quaerens*, illi *seruiens*
> *Id.*, 472-473 : . . . *lacrumans*, *orans*, *obsecrans*,
> Fidem *dans*, *iurans* se illam . . .

Pour les autres écrivains la proportion des exemples des cas obliques à ceux du cas sujet varie de 2 pour 3 (Plaute) à 2 pour 4 (Varron), 2 pour 5 (Salluste, Nepos), et même 2 pour 10 (Lucrèce), 2 pour 16 (Catulle).

Lucrèce ne craint pas de rattacher deux participes à la fois à un même verbe principal :

> V. 1083-1084 : cum uentis pulsa *uacillans*
> Aestuat in ramos *incumbens* arboris

Il suffit pour se rendre compte de la fréquence du participe sujet chez Catulle de lire le début des Noces de Thétys et de Pélée, 64, 4 et suiv. :

> Cum lecti iuuenes. . .
> Auratam *optantes* Colchis auertere pellem
> Ausi sunt uada salsa . . . decurrere . . .
> Caerula *uerrentes* . . . aequora . . .
> Diua quibus *retinens* . . . arces
> Ipsa leui fecit *uolitantem* flamine currum.
> Pinea *coniungens* inflexae texta carinae.

Contre 130 exemples du nominatif, Catulle n'en a que 16 des autres cas.

Ainsi donc c'est par le nominatif que le participe présent s'implante de plus en plus dans la langue littéraire; c'est aussi par le nominatif, comme on a vu plus haut, qu'il a conquis peu à peu la faculté d'avoir un régime.

Cependant son progrès ne pouvait être limité au cas sujet; tandis que certains auteurs, surtout les poètes, Lucrèce et Catulle, employaient librement mais presque exclusivement le nominatif, les écrivains en prose de l'époque classique, César et Cicéron, généralisaient l'emploi du participe à tous les cas et dans toutes les constructions.

Après eux il arrivera même que les cas obliques gagnent du terrain sur le cas sujet; c'est ce qu'on peut observer déjà chez les continuateurs de César, surtout chez l'auteur de *Baf.* et de *Bg.*, VIII (ce dernier n'a en tout que 2 exemples du cas sujet), et c'est sans doute ce qui a fait croire parfois qu'il y avait en latin classique une sorte de proscription du nominatif.

D'une manière générale, soit au nominatif soit aux cas obliques, le participe ne sert qu'à noter comme par parenthèse l'action secondaire qui accompagne une action plus importante, dite principale. C'est le cas pour les innombrables exemples du type : *Cur.*, 338 : «saluto adueniens» (30 ex. dans Plaute seul pour *adueniens* et *abiens*, qui n'ont souvent d'autre utilité que de fournir une indication scénique).

Dans un texte donné, les exemples du participe sont presque toujours des mêmes verbes, variables suivant la nature de l'ouvrage : —

Comme dans une comédie d'intrigue amoureuse à reconnaissances et quiproquos il s'agit surtout d'être là ou de n'y être pas, d'aller et de venir, et le plus souvent de faire l'amour, il n'est pas étonnant que les 2/3 environ des exemples de Plaute et Térence soient des participes *praesens*, *absens*, *adueniens*, *amans*.

Dans les textes des historiens, on trouvera à peu près exclusivement des verbes qui expriment un mouvement de troupes :

I, 26, 3 : in nostros uenientes tela coiciebant (6 ex. pour *Bg.*)
II, 23, 2 : regressos ac resistentes hostes
Cf. laborantes, haesitantes, pugnantes, cedentes, fugientes (17 ex.)

ou une démarche d'envoyés :

VII, 15, 6 : datur petentibus uenia (4 ex.)
VII, 71, 2 : discedentibus mandat (2 ex.).

C'est seulement avec les progrès de la langue littéraire, et presque exclusivement au nominatif, que le participe commence à varier ses emplois.

1. L'un des plus anciens est l'emploi *adverbial*.

De deux actions simultanées, l'une (énoncé participial) étant considérée comme accessoire par rapport à l'autre (énoncé principal), il peut arriver que la première exprime simplement le *mode* de la seconde.

Dans une phrase comme :

Mil., 201 : Quemadmodum astitit, seuero fronte, curans, cogitans

on voit nettement comment le participe (cogitans), tout comme l'ablatif de manière (seuero fronte), peut répondre à un adverbe (quemadmodum).

Certains participes se sont fixés dans cette fonction d'adverbe : *lubens* = de bon gré, *sciens* = à bon escient, se trouvent respectivement une trentaine et une dizaine de fois chez Plaute.

Lubens est l'équivalent de *lubenter* : *Tru.*, 653 : «accipio *lubens*» — *St.*, 592 : «te uocem *lubenter*». Mais *lubenter* est employé de

préférence quand il doit être accompagné d'une détermination : «magis l.», *Mos.*, 157; «nimium l.», *Aul.*, 537; «ut l.», *Men.*, 543; et quand il accompagne un sujet pluriel : *Cap.*, 473; *Rud.*, 923; *Cas.*, pr., 6; cf. l'opposition caractéristique de :

Ps., 523-523' : . . . nam ted ausculto *lubens*.
— Agedum, nam *satis lubenter* te ausculto loqui.

Quant à *sciens*, il garde sa valeur de participe dans une phrase comme :

Poe., pr., 112-113 : omnis linguas *scit*, sed dissimulat *sciens* | Se *scire*
= «quoiqu'il sache, il fait semblant de ne pas savoir».

Au contraire il est un simple adverbe dans :

Mer., 719 : Cupio hercle *scire*. — Sed tu me temptas *sciens*.

où le rapprochement des deux formes constitue un calembour intraduisible, la réplique ne signifiant pas autre chose que : «tu fais exprès de me tenter».

Ces deux formes se trouvent encore respectivement 5 et 6 fois chez Térence, et Salluste s'appliquera à les conserver.

De l'emploi de *sciens* il faut rapprocher celui de ses contraires *insciens* et *inprudens* = sans s'en douter, involontairement :

Ht., 633 : Te inscientem atque inprudentem dicere. . . omnia
Eun., 633 : Praeterii inprudens uillam
Cf. 641 : uillam praetereo sciens.

A côté de *lubens* Salluste emploie *uolens*, qui s'oppose à *inuitus* :

Iug., 76, 6 : eas (poenas) ipsi uolentes perpendere.

Plaute donne à *solens*, Térence à *insolens* la valeur d'un adverbe :

Am., 198 : Si dixero mendacium, *solens meo more* fecero.
And., 907 : Quid tu Athenas *insolens*?

Outre ces participes, qui expriment la disposition d'esprit du sujet, s'emploient encore adverbialement ceux qui expriment la hâte et la rapidité de l'action.

On trouve chez Plaute :

Mer., 175 : me per urbem currens quaerebas

et chez Térence :

Eun., 291 : properans uenit
= en hâte (cf. 1030 et *And.*, 355).

C'est encore un emploi que Salluste développe ; outre *properans* :

Cat., 53, 1 : properantes capiunt

il emploie *certans* comme *certatim*; cf. d'une part : *Iug.*, 44, 5 : « praedas *certantes* agere »; d'autre part : *Iug.*, 67, 1 : « saxa... *certatim* mittere » (cf. 94, 6); — d'autres verbes de sens voisin :

Iug., 22, 1 : *maturantes* ueniunt; 52, 5 : *festinans* pergit; cf. encore *Iug.*, 93, 2 : *aestuans* agitaret.

On trouve enfin en fonction d'adverbe des participes fixés de verbes abolis : *frequens* et *recens*.

Frequens est employé au pluriel :

Bg., IV, 13, 4 : frequentes... uenerunt
Iuf., 83, 2 : tela frequentes iniciunt
Nep., 19, 1 : propter frequentes delatos honores

au superlatif :

Bg., IV, 11, 5 : quam frequentissimi conuenirent

et *recens* presque à tous les cas :

Varr., II, 11, 7 : recens lana tonsa
Luc., VI, 784 : recens extinctum lumen
Varr., I, 41, 1 : aqua recenti insito inimica
Varr., II, 2, 15 : nata recentia
Varr., II, 11, 7 : tonsas recentes

Recens avait cependant une tendance à se fixer comme adverbe indéclinable, et l'on trouve dans Plaute :

Cis., 135-136 : Puerum aut puellam...
Recens natum

Le latin classique verra se reconstituer un participe-adverbe: *rĕpens*, tiré de la forme d'ablatif qu'on trouve chez Plaute et Térence : *repente*, *Ps.*, 39; *Mer.*, 661; *Ad.*, 302; *derepente*, *Men.*, 874; *Mos.*, 488; *Hec.*, 518, 554.

Il n'est pas jusqu'à une préposition que l'on ne puisse expliquer comme un participe fixé : *trans*, de **trāre* (cf. *in-trāre*) d'après H. Stolz, *Hist. Gr.*, II, 1, p. 244; cf. Brugmann, *Gr.*, II, 1, p. 46. M. Ph. Thielmann (*Arch. f. lat. Lex.*, IV, 1887, *Trans et ultra*, p. 248 et suiv., p. 358 et suiv.) fait l'histoire de la construction de *trans*, en partant de l'emploi participial. E. Wölfflin (*ibid.*, *Ueber die latin. d. Peregr. ad loca sancta*, p. 276) rapproche de cette formation la fixation d'un participe comme *proficiscens*, qui devient parfois invariable en bas latin. (comp. le participe-gérondif français devenu préposition : *suivant*).

Pour l'adverbe de nombre *quotiens* qui, d'après J. Darmesteter (*Mém. Soc. Ling.*, IX, p. 46), serait issu d'un dénominatif *quotīre* (de *quot*), comme *sextans* d'un dénominatif de *sextus*.

cf. Bréal, *M. S. L.*, VIII, p. 474-475, et Brugmann, *Gr*[1]., I, p. 912.

2. Le participe rapporté au sujet a encore sur le participe régime l'avantage de pouvoir énoncer l'action qui prépare, qui conditionne l'action principale; il peut tenir lieu du gérondif en *-ndo* ou de l'ablatif d'un nom d'action.

Plaute dit déjà :

As., 709 : ut cruciere. . . *currens*

comme Térence :

Eun., 846-847 : miserrumus | Fui *fugitando*.

ou encore :

St., 406 : olim quos *abiens* adfeci aegrimonia

comme dans le vers qui suit :

407 : eos nunc laetantis faciam *aduentu* meo.

cf. encore :

As., 291 : quae loquens lacerat diem
= par ses bavardages;
Mer., 164 : dixi ego tacens
= par mon silence.

On trouvera après lui :

Sall., *Iug.*, 94, 2 : saepius eadem ascendens descendensque, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere
(= *ascendendo*, etc.)
Catu., 68[a], 21 : Tu mea tu moriens fregisti commoda
(= par ta mort).

Il arrive même que le participe soit l'équivalent d'un ablatif accompagné de *ipse*; c'est déjà presque le cas dans le dernier exemple de Plaute cité : «dixi ego *tacens*» = *ipso silentio* = par mon silence même.

Salluste aimera la brièveté de cette construction :

Iug., 58, 6 : cum. . . ipsi sibi properantes officerent
= par leur hâte même.
Iug., 51, 4 : neu pateretur hostis fugientes uincere
= vaincre par la fuite, *ipsa fuga*.

3. C'est encore le plus souvent quand les deux actions (participiale et principale) sont rapportées à la même personne, c'est-à-dire quand le participe est au cas sujet, qu'il peut tenir la

place d'une proposition conditionnelle, explicative, concessive, causale, restrictive, etc.

Ces différents emplois sont parfois catalogués dans les grammaires sous les titres : sens causal, concessif, etc. du participe. Il est évident que le participe n'a pas plus le *sens* causal ou concessif qu'il n'a le *sens* temporel. Quand Plaute dit : *Cap.*, 848; *Am.*, 696 : «uigilans somniat», nous pouvons bien traduire : «il rêve *tout* éveillé», mais à condition de nous rendre compte que le sens restrictif rendu par *tout* résulte de la simple juxtaposition de deux mots de sens contraire, et non pas de l'emploi du participe. Un simple adjectif peut avoir la même valeur, s'il est rapproché de son contraire :

Am., 1001 : faciam ut sit madidus sobrius
= tout en étant à jeun.

Le français non plus n'a pas besoin d'exprimer les rapports d'opposition, de restriction, etc.; il dit : *rire en pleurant* = malgré ses larmes, ou : *vivre en travaillant* = par son travail, tout comme : *deviser en marchant.*

Ainsi l'on aura dans Plaute (exemples cités précédemment) :

dissimulat sciens se scire, — uigilans somniat, — dixi ego tacens, et encore :

As., 290 : quid ego hic properans concesso pedibus?
= malgré ma hâte; cf. *Ps.*, 386; *Men.*, 395, des formules analogues.

Lucrèce dira de même :

III, 1046 : uigilans stertis;
IV, 464 : reddere dicta tacentes;
IV, 1076 : siti torretur... potans.

Dans toutes ces formules l'opposition est dans les mots, elle ne résulte pas de l'emploi du participe. De même, quand Cicéron dit :

Diu., II, 70, 144 : ista enim auis insectans alias auis et agitans semper ipsa postrema est

c'est *ipsa* et non le participe qui a une valeur restrictive : «cet oiseau qui chasse... les autres, est pourtant, lui, le dernier».

Pour trouver un participe qui tienne véritablement la place d'une proposition (causale par exemple), c'est en dehors du texte plautinien, dans un argument, qu'il faudra le chercher :

Mer., arg. II, 7-8 : Senex, sibi prospiciens, ut amico suo
Veniret natum orabat

Chez Térence le participe commence déjà à se détacher du verbe principal, pour prendre la valeur d'un énoncé préparatoire ou complémentaire (cf. Tammelin, *op. l.*, p. 19).

C'est le cas surtout quand il a un régime :

Hec., 601-602 : quam fortunatus... sum...
Hanc matrem habens talem, illam autem uxorem
moi qui ai...

Ph., 394-395 : primus esses memoriter
Progeniem uestram usque ab auo atque atauo proferens
= le premier à pouvoir réciter...

Id., 591 : cyathos sorbilans... producam diem
= je passerai la journée à...

And., 585 : idque adeo metuens uos celaui
= c'est parce que je craignais cela que...

Ph., 615-616 : id quidem agitans mecum sedulo | Inueni... |remedium
= à force de repasser cela en moi-même...

L'usage de Varron n'est pas moins libre :

I, 37, 2 : ni, decrescente luna tondens, caluos fiam
= si je me faisais couper les cheveux quand...

II, 2, 16 : ne toto die cursantes inter se... teneri delibent aliquid membrorum
= eux qui courent toute la journée.

On trouvera des exemples analogues chez Cornelius Nepos et chez Cicéron :

Nep., 18, 5 : ne uno loco manens equos militares perderet
= s'il restait sur place...

Diu., II, 59, 121 : Quis est enim qui totum diem iaculans non aliquando conliniet?
= s'il tire tout un jour...

Diu., II, 27, 58 : Quasi uero quicquam intersit, mures diem noctem aliquid rodentes scuta... corroserint
= eux qui rongent nuit et jour.

Il arrive même chez Varron que le participe contienne un énoncé de même nature et de même importance que le verbe principal, et qu'il ait ainsi la valeur d'une nouvelle proposition principale :

III, 8 : obiciunt triticum..., cotidie euerrentes eorum stabula
= et ils balayent tous les jours.

Chez Salluste, les phrases abondent où le participe est l'équivalent d'une proposition complétive :

Iug., 43, 3 : igitur, diffidens ueteri exercitui, milites scribere, praesidia undique arcessere
= « quia diffidebat » ;

Iug., 97, 5 : multi, contra aduorsos acerrume pugnantes, ab tergo circumiri
= « dum pugnant » ;

Iug., 105, 3 : qui, temere et effuse euntes, Sullae... metum efficiebant
= « cum irent » ;

Iug., 113, 1 : Haec Maurus secum ipse diu uoluens tandem promisit
= « postquam uoluit »,

Iug., 101, 2 : quia diuorsi redeuntes... omnes idem significabant
= « quanquam redibant ».

On trouvera aussi dans César le participe employé avec la valeur d'une proposition causale :

VII, 50, 4 : M. Petronius... a multitudine oppressus ac sibi desperans... : « ..., inquit
= « cum opprimeretur ac desperaret » ;

VII, 49, 1 : Caesar cum iniquo loco pugnari... uideret, praemetuens suis, ad T. Sextium legatum... misit.
praemetuens a la même valeur explicative que *cum uideret.*

VI, 36, 2 : nullum eiusmodi casum exspectans... quinque cohortes... mittit (cf. VI, 42, 1; 1, 1 : VII, 43, 5).

Un signe de la liberté croissante de l'emploi du participe, c'est qu'on le trouve construit parallèlement tantôt avec un ablatif absolu :

Baf., 90, 5 : nullo eorum recusante ac se eo die demum natos praedicantes (cf. Sall., *Iug.*, 102, 15),

tantôt avec un participe parfait :

Bal., 43, 1 : siue copiosiorem prouinciam existimans, siue multum fortunae... tribuens, siue uirtute... sua confisus

avec des adjectifs en apposition :

Bg., VIII, 31, 5 : suis finibus expulsus, errans latitansque, solus, extremas Galliae regiones petere est coactus.

avec une proposition complétive :

Sall., *Cat.*, 32, 1 : Ibi multa ipse secum uoluens, quod... intellegebat urbem uigiliis munitam, optumum factu credens exercitum augere.... profectus est.

et d'une manière générale dans des conditions telles qu'on doit dans une traduction française le faire suivre d'une virgule.

Bh., 29, 1 : Hinc dirigens proxima planities aequabatur.
— Partant de là, une plaine...

Une construction originale à signaler est celle qui consiste à rattacher le participe à un relatif introducteur dans les phrases du type :

Baf., 37, 4 : Quem iugum cingens... uelut theatri efficit speciem
Bal., 31, 4 : Quod periculum plerique Alexandrini fugientes... se de uallo praecipitarunt
Bal., 31, 3 : ex quo decurrentes magnam multitudinem hostium interfecerunt
Cic., *Diu.*, I, 20, 39 : De quibus disputans Chrysippus... facit idem quod...
Luc., I, 418-419 : ...quo referentes
Confirmare...quicquam... queamus
Catu., 63, 51-52 : Ego quam misera relinquens...
...ad Idae tetuli nemora pedem

Une autre, plus singulière encore, se trouve chez Varron; elle est telle que le participe peut ne se rapporter à aucun sujet exprimé :

III, 9, 14-15 : prodigendae in solem..., euitantem caldorem et frigus.
II, 7, 14 : dandum hordeum, cotidie adicientem minutatim.
I, 23, 3 : quaedam... serenda, non tam propter praesentem fructum quam in annum prospicientem
I, 40, 6 : ita inserere oportet, referentem ad fructum.

Un exemple analogue chez Cornelius Nepos :

18, 6 : satius duxit... perire bene meritis referentem gratiam quam ingratum uiuere

(cf. sur cette construction G. Heidrich, *Der Stil des Varro*; progr. Melk, 1892, p. 41).

Dans les exemples qui viennent d'être cités, la valeur du participe est indiquée par le contexte et par le sens même de la phrase. Mais on devait en venir à noter les différentes valeurs du participe par l'adjonction d'adverbes ou de conjonctions.

Les premiers adverbes qui furent admis ne faisaient que préciser le rapport de simultanéité des deux actions : les adverbes *continuo*, *illico*, *extemplo*, sont les seuls qu'on rencontre chez les comiques (cf. p. 11). Quand Térence dit :

Eun., 634 : Redeo rursum, male uero me habens

uero n'est pas une particule adversative, qui opposerait la phrase participiale à la phrase principale; il a une valeur affirmative : *male uero* = vraiment mal.

C'est seulement à partir de Salluste qu'on trouve le participe accompagné de particules, adverbes ou conjonctions de subordination :

Cat., 2, 8 : uitam *sicuti* peregrinantes transiere
Iug., 12, 3 : *tanquam* suam uisens domum
Bal., 43, 1 : *siue*... existimans, *siue*... tribuens, *siue*... confisus
Luc., I, 730 : *Quanquam* multa bene ac diuinitus inuenientes

Cet emploi, rare encore dans les textes étudiés ici, s'étendra avec les progrès de la langue littéraire, «vers la fin de l'époque classique et à l'époque impériale» (Riemann, *Synt. lat.*[1], p. 475; cf. Schmalz, *Lat. Synt.*, p. 345). On peut voir par exemple dans A. Cartault, *Rev. Phil.*, XXVI, 1902, p. 19 et suiv., l'usage étendu que fera Horace du participe en fonction de proposition.

2° *Participe en accord avec le régime.* — Toutes les variétés d'emploi notées jusqu'ici étaient propres au participe apposé au sujet.

Quand les deux actions, principale et participiale, sont rapportées l'une au sujet l'autre au régime, elles sont par cela même plus indépendantes l'une de l'autre, et les rapports notés ci-dessus n'ont pas lieu d'être exprimés. Aussi est-il extrêmement rare dans ce cas que le participe puisse être considéré comme l'équivalent d'une proposition complétive.

Il faut assez subtiliser pour dégager la nuance de sens qu'il peut y avoir dans :

Ad., 693 : credebas dormienti haec tibi confecturos deos?
= croyais-tu que tu n'avais qu'à dormir pour que les dieux...

Ici encore c'est chez Salluste qu'on trouve pour la première fois une certaine variété d'emploi :

Iug., 96, 2 : multis rogantibus, aliis per se ipse dare beneficia
= sur leur demande, — parce qu'ils le demandaient

Iug., 61, 5 : persuadet cum ingenio infido, tum metuenti ne...
= il arrive à le persuader tant parce qu'il était traître de nature que *parce qu*'il craignait...

Dans ce dernier exemple le participe est accompagné d'une détermination (*tum*). C'est encore un fait très rare, et dont on peut à peine citer quelques exemples.

Quand Plaute dit :

St., 99-100 : Bonas ut aequomst facere facitis, quom tamen apsentis
Perinde habetis quasi praesentes sient [uiros

c'est sur *perinde habetis quasi*... que retombe *tamen*, et non sur *apsentis*.

Seul Salluste adjoint au participe régime un adverbe ou une conjonction :

Iug., 107 : cui, uidelicet speculanti...
Iug., 38, 2 : ueluti cedentem.

— Sur la *place du participe* il n'y a que peu de chose à dire. Elle n'est déterminée par rapport au verbe principal que dans le cas où les deux actions sont entre elles dans un rapport étroit, exclusivement quand le participe est au nominatif.

S'il n'exprime qu'une idée accessoire, le participe suit d'ordinaire le verbe principal; type commun : «saluto aduenieus». Il le précède au contraire s'il doit être mis en relief. Comp. :

Cur., 247 : quod ego somniaui dormiens
= dans mon sommeil,

et d'autre part :

Am., 697 : uigilans somniat
= tout éveillé qu'il est.

cf. le cas où il y a opposition entre deux idées :

And., 971-972 : num ille *somniat*
Ea quae *uigilans* uoluit?
Am., 622 et suiv. : Non soleo ego *somniculose* eri imperia persequi:
Vigilans uidi *uigilans* nunc <ut> uideo, *uigilans* [fabulor,
Vigilantem ille me... *uigilans* pugnis contudit.
= j'étais éveillé quand...

ou simplement insistance sur une idée :

Am., 698 : Equidem ecastor *uigilo* et *uigilans* id quod factum est [fabulor[1]

[1] On notera chez Plaute la recherche de correspondances telles que :
Mos., 1075 : «adsum praesens praesenti tibi».
Cf. *Ps.*, 1142 : «praesens praesentem» : *Am.*, 726 : «uigilans uigilantem»; *As.*, 587 : «lacrumantem lacrumans»; *Per.*, 770 : «florentem florenti»; 776 : «amantem amanti»; *St.*, 765 : «stantem stanti» (cf. au vers suivant : «amicum amicae»).

3° *Participe à l'ablatif absolu.* — Le progrès du participe présent est particulièrement sensible dans la construction dite «de l'ablatif absolu».

Tandis que le participe passé admet fréquemment cette construction dès les plus anciens textes (Tammelin, p. 136 et suiv.), elle est à peu près complètement étrangère au participe présent chez Plaute et même chez Térence.

Plaute n'emploie l'ablatif absolu que dans des formules fixées, avec des participes devenus adjectifs. Il a près de 50 exemples de la formule : *me praesente* (*absente*)[1], 4 de *me lubente*, 3 de *me sciente* (*insciente*). Le *astante* (*hoc*). *Am.*, 747, est une variante du (*me quidem*) *praesente* qui suit. 749. (C'est un participe-adjectif qu'on a dans *Poe.*, 728 : «recenti re».)

Le seul exemple qui ne rentre pas tout à fait dans cette catégorie est :

> *Poe.*, 321-322 : Prius quam Venus expergiscatur, prius deproperam [sedulo
> Sacrificare; nam uigilante Venere si ueniant eae.

Il n'y a qu'un simple ablatif de manière dans *As.*, 403 :

> quassanti capite incedit (cf. *Bac.*, 305 : capitis quassantibus).

et dans la phrase :

> *Am.*, 998 : Iam hic deludetur, spectatores, uobis inspectantibus.

uobis inspectantibus peut être entendu comme un datif de relation; cf. :

> *Am.*, 151-2 : Erit operae pretium spectantibus... facere hic his- [trioniam

Térence, sauf 10 exemples de *praesente* (*absente*), n'a que 3 participes présents à l'ablatif absolu[2] :

> *Ht.*, 913 : Qui *se uidente* amicam patiatur suam...
> *Eun.*, 956 : Conligauit? — Atque quidem *orante* ut ne id faceret [*Thaïde*.
> *Ad.*, 507 : Non *me indicente* haec fiunt.

Est-ce assez de ces quelques exemples pour reconnaître chez Térence, avec M. Weihenmajer (*Zur Geschichte d. absol. Part. im Lat.*, progr. Reutlingen, 1891, p. 32) un emploi plus libre de la construction?

[1] Formule si bien fixée que l'ancienne langue pouvait dire : *absente nobis* (*Eun.*, 649) comme nous disons : «Étant donné deux droites...».

[2] Si l'on adopte pour *Hec.*, 830, *me habentem*, la construction indiquée p. 46.

Caton n'emploie à l'ablatif absolu que des participes-adjectifs :

5,4 : ne quid emisse uelit *insciente* domino : 131, piro *florente*

sauf les expressions toutes faites : *luna decrescente*, 31, 2, et *luna silenti*, 29; 40, 1; 49, 2.

Varron emploie aussi les expressions : *luna crescente*, I, 37, 1 et 3, — *decrescente*, I, 37, 2 ou — *senescente*, I, 37; 1, 3, et d'autres expressions servant à dater : *desistente autumno*, II, 3, 8, *quinto anno incipiente*, II, 7, 2 (cf. *me apsente*, III, 2, 14).

En dehors de ces exemples, on ne trouve chez lui que[1] :

III, 17, 1 : Consurgentibus illis, Axius mihi respectantibus nobis... : «Non laboro», inquit

I, 2, 2 : sequentibus nobis procedit

II, 7, 8 : eo enim adiutante.

Ici encore, c'est Salluste qui généralise l'emploi d'une construction rare. Outre les exemples de *praesente*, *sciente*, on trouve chez lui jusqu'à 22 exemples de véritables participes, dont plusieurs ont un régime, et qui offrent une grande variété de sens :

L'ablatif absolu lui sert non seulement à marquer une date :

Iug., 66, 2 : quo Metellus initio, Iugurtha pacificante, praesidium imposuerat
= au moment où...

mais aussi une condition :

Iug., 85, 48 : dis iuuantibus omnia matura sunt

une opposition :

Iug., 92, 3 : pauca repugnantibus Numidis capit, *etc.*

Cette construction est fréquente aussi chez César, qui a autant d'exemples que Salluste, bien que le participe présent soit dans l'ensemble beaucoup plus rare chez lui. La phrase suivante montre quel usage libre il en fait :

Bg., VII, 15, 6 : Datur petentibus uenia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente.

Le texte des Césariens marque un nouveau progrès de la construction : pour une étendue de texte moindre que César, ils ont juste deux fois plus d'exemples que lui. On a déjà observé (p. 22)

[1] Ce n'est pas un ablatif absolu, mais un ablatif de qualité qu'on a dans II, 7, 8 : «legere oportet amplo corpore, formosos, nulla parte corporis inter se non *congruenti*, ...spina maxime duplici, si minus, non *extanti*».

qu'ils affectionnent l'emploi du participe aux cas obliques et qu'ils l'évitent au cas sujet.

Cornelius Nepos fait également un usage fréquent de l'ablatif absolu (une vingtaine d'exemples, sans compter les formules du type *praesente*, etc.), et il l'emploie librement :

22, 1 : ut, succumbente patria, ipse periturum se potius dixerit quam...
=si sa patrie venait à succomber.

Même fréquence et mêmes emplois chez Cicéron :

Diu., I, 30, 64 : facilius euenit adpropinquante morte
=quand la mort approche.

Mar., 10, 33 : Nisi te... saluo et in ista sententia ...manente.
(participe accompagné d'une conjonction).

On peut noter un emploi singulier de l'ablatif absolu dans la phrase suivante :

Lig., 3. 7 : a quo, C. Pansa mihi nuntium perferente, concessos fasces tenui.

C'est un tour qui sera repris dans le latin ecclésiastique, ainsi par saint Jérôme :

Ep., 15 : cuius officii est oboedire..., *dicente Moyse*
(cf. H. Goelzer, *La latinité de saint Jérôme*, p. 389).

La liberté et la variété croissante des emplois du participe à l'ablatif absolu se manifeste par la faculté de le construire avec un adverbe, une conjonction, comme on ferait d'un verbe à un mode personnel :

Nep., 25, 10 : multis hortantibus *tamen*
Cic., *Mar.*, 10, 33 : *nisi* te saluo et in ista sententia manente.

A remarquer aussi la construction sans sujet exprimé :

Bh., 4. 2 : Appropinquantibus ex oppido, bene magna multitudo... cum exissent

Si l'on peut noter un arrêt dans le progrès de l'ablatif absolu, c'est chez les auteurs qui évitent d'une manière générale le participe aux cas obliques, Lucrèce et Catulle.

Lucrèce, qui fait un usage si fréquent du participe au nominatif, n'a qu'une douzaine d'exemples de l'ablatif absolu :

V, 875 : aeuo florente.
I, 305 : multis solis redeuntibus annis
I, 832 : sanguinis inter se multis coeuntibus guttis
III, 830 : ad confligendum uenientibus undique Poenis

II, 217 : caelo stellante
III, 147 : temptante dolore
584 : foras manante anima
717 : rancenti iam uiscere
V, 874 : fugienti languida uita.

3 sont construits avec un régime :

I, 894 : ualidis facere id cogentibus austris
II, 1 : turbantibus aequora uentis
IV, 692 : noctem explaudentibus alis.

Enfin, Catulle connaît à peine cette construction; il n'emploie que les formules toutes faites :

83, 1 : praesente uiro; 64, 271 : aurora exorienti; 64, 376 : orienti luce.

un adjectif dans la formule trois fois répétée, 61, v. 64, 69 et 74 : «te uolente»; et un participe réel dans trois exemples seulement :

64, 274 : uento crescente
64, 184 : pelagi cingentibus undis
66, 20 : inuisente nouo praelia torua uiro.

4° *Construction prédicative.* — Le participe dit «prédicatif» existe à peine en latin. La phrase plautinienne bien connue : *ut sis sciens* est à peu près tout ce qui reste de cet emploi. Encore *sciens* a-t-il passé à la catégorie des adjectifs, et c'est le cas des quelques autres participes qui admettent cette construction.

Dans la phrase de Caton :

1, 4 : minimeque male cogitantes sunt qui in eo studio occupati sunt

male cogitantes est un simple adjectif fait sur le modèle de *maleuolens*, *malemerens*.

Quand Plaute dit :

As., 620 : Quia oculi sunt tibi lacrumantes

lacrumantes est adjectif, et exprime une manière d'être, non une action = fr. «larmoyants, remplis de larmes» (cf. Catu., 63, 48 : uisens *lacrimantibus* oculis). — On peut citer encore :

Catu., 64, 317 : quae prius in leui fuerant exstantia filo (*exstans* adj., cf. p. 55).

63, 58 : Rabie fera carens dum... animus est (*carens* = *expers*).

Dans la plupart des cas, cette construction du participe-adjectif est entraînée par la construction symétrique d'un adjectif :

Ph., 623 : Erus *liberalis* est et *fugitans* litium

Sall., *Iug.*, 7, 1 : quod erat Iugurtha manu *promptus* et *appetens* gloriae militaris.

(dans ces deux exemples, la valeur adjective du participe est dénoncée par la construction avec un génitif).

Bg., III, 19, 6 : ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac *promptus* est animus, sic mollis ac minime *resistens* ad calamitates perferendas mens eorum est.

(*resistens* est construit non pas comme le serait le verbe *resistere*, avec le datif, mais avec *ad* comme l'est l'adjectif *promptus*).

Il arrive que le participe attributif conserve pourtant sa valeur verbale, attestée par la présence d'un régime, mais c'est encore dans des cas où il est entraîné dans la construction d'un adjectif :

Eun., 759-760 : ...quicum res tibi est, peregrinus est.
Minus potens quam tu, minus notus, *minus amico-*
[*rum* hic *habens*

Nep., 15, 7 : fuisse patientem suorumque *iniurias ferentem* ciuium.

Nep., 15, 3 : Erat... modestus, prudens, grauis, temporibus sapienter utens..., adeo ueritatis diligens ut... — Idem continens clemens patiensque..., inprimis *commissa celans.*

Nep., 7, 1 : fuit... patiens..., affabilis, blandus, *temporibus* callidissime *inseruiens.*

Luc., III, 396-397 : Et magis est animus uitai *claustra coercens*
Et dominantior ad uitam quam uis animai

(*dominans* adj., cf. p. 58).

En dehors de ces exemples, on ne trouve la périphrase que dans un texte de langue vulgaire :

Bh., 29, 2 : ad dextram *currens erat.*

Il ne faut pas confondre cet emploi, vraiment prédicatif, avec un autre dans lequel le participe est non pas attribut de *esse*, mais construit en apposition au sujet.

La construction de :

Cap., 925 : Quae adhuc te carens dum hic fui sustentabam

est exactement comparable à celle de :

Ht., 137 : usque dum ille uitam illam colet inopem, carens patria.

carens est dans la première phrase à *dum hic fui* ce qu'il est dans la seconde à *dum uitam colet.*

Cur., 292 : quos semper uideas bibentes esse in thermopolio,
(construire non pas *esse bibentes*, mais *esse in thermopolio*, *bibentes*).

Ph., 393-394 : primus esses memoriter
Progenium uestram... proferens

(*primus* est l'attribut, déterminé ultérieurement par *proferens*).

Diu., I, 25, 52 : Est apud Platonem Socrates ... dicens Critoni (*dicens* est une apposition à *Socrates* et non l'attribut de *est*, qui est ici verbe d'existence = se trouve, est représenté).

Dans ces différentes phrases le participe n'est pas plus attribut que s'il accompagnait le verbe *adesse*, comme dans :

Eun., 811 : haec tibi iam aderit supplicans.

En somme, la construction prédicative est exceptionnelle en latin; hors les cas où le participe est devenu adjectif, il a fallu, pour la faire vivre, des circonstances spéciales, d'ordinaire le voisinage d'un adjectif attribut qui fait passer le participe avec lui. Les rares exemples qu'on en trouve sont empruntés au style naturellement périphrastique des descriptions ou des portraits.

En faisant revivre le participe, la langue commune a donc négligé de lui donner l'emploi prédicatif dont elle avait enrichi l'adjectif verbal en *-to-*. C'est, semble-t-il, la langue inhabile des écrivains secondaires ou la langue technique qui se servira de cette périphrase encombrante. La syntaxe de H. Blase (*Hist. Gr.*, III, p. 256-257) note qu'on ne la trouve pas chez les poètes de l'Empire et les prosateurs du I[er] siècle, mais qu'en revanche elle sera fréquente chez Vitruve et chez quelques auteurs de la basse latinité, en particulier chez les écrivains ecclésiastiques, où *proficiscens sum* deviendra une sorte de présent périphrastique faisant pendant à *profectus sum* (cf. H. Goelzer, *La lat. de saint Jérôme*, p. 389). C'est du reste une tournure que le roman héritera du latin (cf. Meyer-Lübke, *Gr. comp. d. l. rom.*, trad., III, p. 347).

La construction du participe avec d'autres verbes attributifs n'existe pas davantage. Elle n'est possible que strictement dans la mesure où le participe est devenu adjectif.

On trouvera (cf. les adjectifs correspondants p. 50 et suiv.) :

Cur., 87 : fi mi obsequens
Cas., 449 : tibi inuentus sum obsequens
Ba., 950 : mendicans inuentus
Var., I, 50, 2 : stramenta stantia (debout) ... relinquit
Luc., V, 1107 : claros ... uoluerunt se atque potentes
II, 768 : ut candens uideatur et album
Cic., *Diu.*, II, 42, 89 : quae uocantur errantia :
II, 1, 1 : quod genus ... minime adrogans maximeque et constans et elegans arbitremur.

Il en est de même de la construction du participe à l'accusatif avec le verbe *facio* :

Ps., 1041 : qui te nunc flentem facit

Cf. — scientem, *As.*, 48 ; laetantem, *Ps.*, 324 ; *St.*, 407 ; ludentis laetificantis, *Per.*, 760 ; florentem, *Men.*, 372 ; feruentem flagris, *Am.*, 1030 ; delirantis, *Am.*, 789 ; undantem (chlamydem), *Ep.*, 436 ;
avec *concinnare=facere* : delirantis, *Am.*, 728 ; lacrumantem, *Am.*, 529.

Tous ces participes qui, sauf *undantem*, désignent une disposition d'esprit, sont près d'être des adjectifs, et on les trouve employés à côté d'adjectifs véritables :

Per., 760 : omnis *hilaros, ludentis, laetificantis* faciam ut fiant.

On aura de même chez Térence :

Ad., 756 : Hilarum ac lubentem fac te
Ht., 873 : te scientem faciam, quicquid egero.

La construction de *facere* avec un infinitif n'est pas plautinienne :

Ep., 412 : Fecit + nestire + esse emptam tibi (*Lindsay*)

est un passage entièrement corrompu. M. Tammelin (p. 65) relève un exemple de l'infinitif dans Ennius :

Ann., 306 (Baehr.) : sol aestate diem faciens langiscere longe

On en trouvera un dans Varron :

III, 513 : earum aspectus . . . marcescere facit uolucres inclusas.

et un dans Lucrèce :

III, 100-101 : quod faciat
Nos uiuere cum sensu

puis dans Virgile et surtout chez les écrivains de la basse latinité.

La construction participiale survit cependant, mais dans le cas où *facere* a le sens de *représenter* :

Cic., *Cat. m.*, 15, 54 : Homerus Laërtem colentem agrum facit (cf. Kühner, *Ausf. Gr.*, I, p. 519).

Dépendant d'un verbe de perception (voir, entendre), le participe alterne encore avec l'infinitif (cf. Schmalz, *Lat. Synt.*, p. 310 et suiv., Tammelin, p. 58 et suiv.). Mais des deux constructions, celle du participe est la plus ancienne ; c'est ce que nous montre avec évidence la comparaison des autres participes. Les constructions : « dixit . . . facturum, factum, faciendum » sont les constructions primitives, et l'adjonction de *esse*, destinée

à constituer un infinitif, est de date relativement récente (cf. J. Marouzeau, *La phrase à verbe « être »*, p. 177 et suiv.). On sait du reste que cet emploi du participe est indo-européen.

En fait, déjà chez Plaute, l'infinitif est beaucoup plus fréquent que le participe avec *uideo* (3 pour 1), et il est à peu près seul employé avec *audio* (2 exemples seulement du participe). De même le participe passé, après *audio*, est employé par Plaute une seule fois, l'infinitif 7 fois. Le progrès de l'infinitif peut s'expliquer par un simple empiétement de la proposition infinitive, par suite de l'analogie : « dico eum legere — uideo eum legere ».

Si le participe a résisté, c'est que la possibilité d'une double construction donnait au latin, toujours soucieux de distinctions et d'analyse, un moyen d'exprimer des nuances de sens.

Sans doute il faudrait subtiliser beaucoup pour découvrir une différence entre les deux constructions dans :

Mil., 242-245 : . . . si illic concriminatus sit. . .
. . . eam *uidisse* hic cum alieno *osculari*, eam
Arguam *uidisse* apud te. . .
Cum suo amatore *amplexantem atque osculantem.*

Mais, en général, le participe exprime simplement une attitude qu'il est presque indifférent de noter :

Bac., 968 : Sed Priamum astantem eccum ante portam uideo

tandis que l'infinitif énonce un fait dont la constatation est essentielle, à tel point que le verbe introducteur pourrait parfois n'être pas exprimé :

Bac., 292 : Quoniam uident nos stare, occeperunt
= « quoniam nos stamus » = comme nous ne bougeons pas.

Les exemples invoqués par Riemann (*Synt. lat.*[4], p. 483, note 1) pour montrer l'équivalence des deux constructions ne suffisent pas à l'établir, car l'auteur met en regard un exemple de Tite-Live et un de Térence, qui ne suivent pas le même usage, et d'autre part invoque un passage d'un prologue, dont la langue ne peut être donnée comme plautinienne. Les phrases que M. Tammelin déclare équivalentes ne le sont pas. Comp. :

Mil., 341 : si ea domist, si facio ut eam exire hinc uideas domo
= que tu constates qu'elle sort d'ici (c'est le fait de sortir qui importe au raisonnement)

et au contraire :

Cis., 546-547 : hinc ex hisce aedibus paullo prius
Vidi exeuntem mulierem
= j'ai vu une femme sortant d'ici. . .

Quelques vers plus bas, parlant de la même femme, le même personnage continue :

549 : Dico ei quo pacto eam ab hippodromo uiderim
Erilem nostram filiam sustollere

ici, c'est le fait seul de *sustollere* qui importe = j'ai vu l'enlèvement...

De même, dans :

Bac., 451 : Sed quis hic est quem astantem uideo ante ostium?

le fait de «astare ante ostium» est d'importance secondaire; il est au contraire essentiel, puisqu'il est contesté, dans :

Men., 632-633 : Non ego te modo hic ante aedis...
Vidi astare?

Cette différence de sens apparaît avec évidence dans les cas où *uidere* signifie «constater»; il se construit alors nécessairement avec l'infinitif; cf. entre autres exemples :

Per., 642 : Non uides nolle eloqui?
=Tu ne remarques pas que...?

Sur cette nuance de signification, cf. Kühner, *Ausf. Gr.*, II, p. 519.

Outre cette utilité d'exprimer une certaine nuance de signification, la construction avec l'infinitif avait, pour Plaute, un autre avantage; l'infinitif pouvait avoir un régime, et non pas le participe (cf. ci-dessus, p. 12). Effectivement, dans nombre de cas, c'est cette seule considération qui paraît expliquer le choix de l'infinitif :

Cis., 708-709 : Ecquem uidisti quaerere hic...
Cistellam?
Bac., 481 : quae illum facere uidi
Mil., 274-275 : ...scio me uidisse hic...
Philocomasium erilem amicam sibi malam rem [quaerere.

Enfin il faut bien employer l'infinitif quand le verbe n'a pas de participe; verbe «esse» ou verbe passif :

Cur., 292 : quos semper uideas bibentes *esse* in thermopolio[1].
Rud., 67 : quoniam uideo uirginem *asportarier*.

[1] Je crois que dans la phrase de Tite-Live, I, 25, 8 : «uidet magnis interuallis *sequentes*, unum haud procul ab sese *abesse*», si l'auteur remplace la seconde fois le participe par l'infinitif, c'est que le participe *absens*, devenu adjectif, ne pourrait plus répondre au sens de *abesse* = être éloigné de.

Une fois on a l'infinitif dans une phrase où le sens demanderait le participe, mais c'est dans un prologue, qu'on sait être de rédaction relativement récente et de langue moins correcte :

Rud., 43-44 : Eam uidit ire e ludo fidicinio domum

Avec le verbe *audire* on ne trouve que deux fois, chez Plaute, le participe :

Mos., 934 : Neque tibicinam cantantem neque alium quemquam [audio

(le premier énoncé *tibicinam cantantem* devait être de forme nominale pour faire pendant à *alium*);

Am., 1098-1099 : uxorem tuam
Neque gementem neque plorantem nostrum quis- [quam audiuimus.

Chez Térence, le participe est sans exemple avec *audio.* Pour l'infinitif, cf. :

And., 858 : illum audiui dicere.

Le participe se trouve encore employé chez lui avec *uideo* : 5 exemples[1] de types divers :

And., 838 : cum Dauo egomet uidi iurgantem ancillam
Eun., 967 : ecce autem uideo rure redeuntem senem.
Cf. *Hec.*, 551, 807; *Ph.*, 607.

Mais les exemples de l'infinitif sont en majorité; on les trouve surtout dans la formule courante qui annonce l'entrée ou la sortie d'un personnage :

Hec., 352 : eccum uideo ipsum egredi
Ph., 794 : meum uirum abs te exire uideo
Eun., 918-919 : Parmenonem incedere | Video.
Cf. encore *Eun.*, 289; *Ph.*, 177, 464, etc.

Il semble que ce soit là la construction banale, usuelle, celle que la langue courante tend à généraliser. On la trouve encore dans un prologue, suspect de vulgarismes :

Ph., 6-7 : Quia nusquam... scripsit adulescentulum
Ceruam uidere fugere et sectari canes.

[1] Dans *Ad.*, 305 : «quid namst quod sic uideo timidum et properantem Getam?» *properans* est adjectif comme *timidus*.

Le peu d'exemples que fournit Varron permettent cependant de voir qu'il employait encore le participe avec *uidere* :

I, 2, 19 : cum... alter uidere nollet, alter etiam uidere pereuntem uellet

et même avec *audire* :

III, 16, 10 : quem audiui dicentem duo milites se habuisse.

Mais peut-être dans ces exemples, les seuls qu'on rencontre chez lui, le participe avait-il l'avantage d'éviter deux infinitifs dépendant l'un de l'autre et rattachés à un troisième verbe : «uidere perire uellet, audiui dicere... habuisse». Car l'infinitif se trouve aussi chez Varron :

III, 4, 3 : ubi... alios uideret in mazonomo positos coctos, alios *uolitare* circum fenestras captos.

Le participe est de règle chez Salluste avec *uidere* :

Iug., 14, 21 : utinam illum... eadem haec simulantem uideam

et avec *audire* :

Cat., 48, 9 : Crassum ego postea praedicantem audiui
Iug., 14, 12 : uti praedicantem audiueram patrem meum

Chez Lucrèce on a aussi le participe :

IV, 961 : Cernere saltantis et mollia membra mouentis
I, 293 : ad naris uenientis cernimus.

L'infinitif ne se trouve que quand le participe n'existe pas :

V, 980 : Viua uidens uiuo sepeliri uiscera busto

ou pour éviter deux participes dépendant l'un de l'autre :

VI, 644-645 : coeli *scintillare* omnia templa
Cernentes

De même chez Catulle :

61, 89-90 : Clarum ab Oceano diem
Viderit uenientem
64, 249 : prospectans cedentem

et avec *audire* :

9, 6-7 : audiamque Hiberum
Narrantem loca
65, 9 : audiero... loquentem.

L'infinitif est employé pour éviter la rencontre de deux participes au même cas se déterminant l'un sur l'autre :

42, 7-9 : illa quam uidetis
Turpe *incedere*, mimice ac moleste
Ridentem.

On trouve encore le participe chez César et les Césariens :

Bg., IV, 26, 2 : ubi ex litore aliquos singulares ex naui egredientes conspexerant
Bg., V, 36, 1 : cum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset
Baf., 57, 2 : M. Aquinum cum C. Saserna colloquentem uiderunt

chez Cornelius Nepos, avec *uidere* :

4, 4 : Quem cum supplicem dei uideret in ara sedentem
14, 4 : Quem procul conspiciens ad se ferentem

à moins que *uidere* n'ait le sens de «constater que» :

15, 5 : Quod in re militari florere Epaminondam uidebat

et avec *audire* :

25, 17 : cum hoc ipsum uere gloriantem audiuerim
20, 4 : ut neque eum querentem quisquam audierit

à moins que le verbe n'ait pas de participe :

Ibid., qui... cum suas laudes audiret praedicari

Enfin chez Cicéron :

Diu., I, 9. 15 : uidemus haec signa numquam fere mentientia
II, 41, 85 : perterritum uisis irridentibus suis ciuibus,
cf. II, 63, 129; 70, 145 (*bis*); I, 32, 69; *Cati.*, IV, 6, 11;
II, 68, 141 : non enim audiuit ille draconem loquentem.

Ce n'est pas même seulement *uideo* et *audio* qui, chez Cicéron, se construisent avec le participe; on trouve aussi :

Lig., 4, 11 : *arguis* fatentem
Diu., II, 69, 142 : et aduenientis et crescentis morbos *intellegunt*
II, 25, 54 : inpendentes calamitates *praedicant*
II, 5, 14 : uentos aut imbres inpendentes... *praesentire.*
Cati., IV, 6, 12 : Quum *mihi proposui* regnantem Lentulum, ... cum exercitu uenisse Catilinam.

Le verbe *cognoscere* se trouve déjà construit avec le participe dans un passage de Térence :

Hec. 830 : Eum haec cognouit Myrrhina in digito modo me habentem.

Tel est le texte de tous les manuscrits; il est inutile de le corriger avec Bentley en *habente*, qui fait un ablatif absolu peu explicable (cf. p. 20). Il faut construire : «cognouit me habentem eum (anulum)=elle a remarqué que j'avais cet anneau au doigt». Je trouve dans Cornelius Nepos une phrase analogue :

22, 2 : multo aliter ac sperabat rem publicam se habentem cognouit.

Ainsi le participe a en partie conservé, en partie perdu ses emplois attributifs.

Avec *esse*, il ne s'est maintenu que dans la mesure où il était assimilable à un simple adjectif. Avec *facere*, il n'a résisté à son concurrent, l'infinitif, qu'à la faveur d'un changement de sens du verbe attributif : «facere=représenter». La concurrence de l'infinitif a déjà presque triomphé chez Plaute avec *uidere*, et surtout avec *audire*; elle a, semble-t-il, complètement triomphé chez Térence avec *audire*. Cependant le participe continue d'être employé, sans doute grâce à la distinction qui s'établit, comme pour *facere*, entre deux significations du verbe introducteur : *uidere=voir*, ou *s'apercevoir de*; *audire=entendre*, ou *entendre dire que*, mais surtout parce que la langue littéraire tend à rétablir le participe dans tous ses emplois. C'est pourquoi on le voit réapparaître avec *uidere*, même avec *audire* dans Salluste, et enfin avec d'autres verbes de perception chez Cicéron et Cornelius Nepos.

[CONCLUSION.]

En résumé, les écrivains latins de la République n'emploient pas indifféremment toutes les formes et toutes les constructions du participe présent. Les uns l'admettent presque exclusivement au nominatif (Térence, Lucrèce, Catulle); les autres, tout en l'admettant à d'autres cas, évitent alors de le construire avec un régime (Plaute, Varron, Cornelius Nepos). C'est seulement chez les premiers prosateurs classiques (Salluste, César, Cicéron) qu'on trouve admises à peu près toutes les constructions possibles. C'est aussi chez eux qu'on trouve la plus grande variété d'emplois : valeur d'un gérondif, d'une proposition causale, concessive, etc.

La diffusion du participe ne suit pas une progression régulière, puisque Lucrèce, et surtout Catulle, reviennent à l'usage de Térence, en bannissant presque les cas obliques au profit du nominatif. Peut-être l'emploi d'une forme verbale déclinable, prolongeant et compliquant la phrase, était-il particulièrement favorable à la construction de la période, et par cela même plus commode pour la langue analytique des prosateurs. Toujours est-il qu'une

exception limitée à des textes poétiques ne saurait tromper sur le sens d'une évolution qui, depuis Plaute et Caton jusqu'à Cicéron, tendait à remettre en honneur une forme déchue et à lui rendre sa fonction verbale. Une fois reçu dans la langue littéraire, le participe regagne vite le terrain qu'il avait perdu : il reparaît dans la construction de l'ablatif absolu, dans la construction attributive, fait concurrence aux autres formes verbales, infinitif, gérondif. . . , et son progrès ne sera désormais enrayé que par la tendance qu'a toute forme participiale à s'absorber dans la catégorie des formes proprement nominales, adjectif ou substantif.

Remarque. — Il y a pourtant un participe qui ne reparaîtra jamais; c'est celui du verbe «être». On conçoit que ce participe ait disparu de bonne heure. D'une part on a rarement besoin d'un participe du verbe d'existence signifiant «il y a», tel que :

Thuc., IV, 29 : *οὐκ οὔσης τῆς προσόψεως ᾗ χρῆν ἀλλήλοις ἐπιβοηθεῖν.*

D'autre part, il était assez naturel que le participe du verbe-copule perdît la faculté d'introduire l'attribut, en même temps que le participe d'un verbe réel perdait celle d'introduire un régime (chap. I, C).

Il ne pouvait pas servir à marquer une relation de temps dans des phrases telles que :

Sall., *Iug.*, 21, 1 : obscuro etiam tum lumine [*ὄντι*]
Iug., 55, 2 : ciuitas antea trepida et sollicita [*γενομένη*] de belli euentu laeta agere

puisque le participe présent latin n'a aucune valeur temporelle (chap. I, B).

Dès lors, de deux choses l'une : ou bien il n'était plus qu'un outil grammatical vide de sens, par suite inutile :

Hec., prol., 10-11 : . . . eodem ut iure uti senem [*ὄντα*]
Liceat, quo iure sum usus adulescentior [*ὤν*]

ou bien, s'il avait une valeur, il était naturel qu'on le remplaçât par une proposition (chap. I, D, et p. 80 et suiv.) :

Am., 134-135 : . . . illa illum censet uirum
Suom esse, quae cum moecho est [*—ὢν μετα. . .*]

Rien ne pouvait donc sauver le participe du verbe «être». Mais la réaction qui remit peu à peu en honneur le participe présent dans la langue écrite devait en rendre sensible l'absence. Priscien (III, 239, K.) la constate quand il nous parle du *ens* de César, et des tournures grecques que les Latins pourraient imiter

«nisi usus deficeret participii frequens». De là les diverses tentatives faites pour trouver des substituts à ce participe; cf. J. Brenous, *Et. sur les hellén. dans la synt. lat.*, p. 354, et J. H. Schmalz, *Jhbb. für cl. Phil.*, CXLIII, p. 352.

II. EMPLOIS NOMINAUX.

A. ADJECTIF.

Il ressort de ce qui précède que le latin littéraire tendait à restituer au participe sa fonction verbale. Mais ce que l'état ancien de la langue nous fait entrevoir, c'est que des deux fonctions indo-européennes du participe, la fonction verbale et la fonction nominale, le latin tendait à ne conserver que la dernière. Le développement normal de la langue conduisait le participe, semble-t-il, à se perdre dans la catégorie des adjectifs.

Il est vrai que la confusion entre le participe et l'adjectif est de date indo-européenne; il est possible même que la catégorie adjectif soit antérieure à la catégorie participe (K. Brugmann. *Grundr.*, II², 1, p. 650); l'histoire du participe latin en *-tus* nous montre comment un adjectif peut, dans une langue donnée, prendre rang de participe. Dans tout le développement du latin aussi bien que du grec (cf. K. Brugmann, *Gr. Gr.*, p. 413), les limites entre la fonction d'adjectif et la fonction de participe sont restées flottantes, et la distinction entre les deux emplois a été une des principales préoccupations des grammairiens anciens (cf. les références données par Th. Bögel, *De nom. uerb. lat.*, *Jahrb. f. Ph. und Paed.*, Supp. Bd. XXVIII, p. 1, note).

Cette distinction repose d'ordinaire sur le sentiment du lecteur : rien ne permet de décider si, prise en elle-même, une forme telle que *nocens* a valeur d'adjectif (*nuisible*, *coupable*) ou de participe (*qui nuit à . . .*), si elle exprime une qualité ou une action. Tout au plus peut-on dire que le participe se distingue de l'adjectif par «le lien plus étroit qui l'unit à l'action principale, de sorte qu'il n'apparaît comme attribué à un substantif que temporairement et selon l'action indiquée par la phrase» (K. Brugmann, *Abr. Gr. comp.*, p. 641). Ainsi l'on reconnaîtra la qualité d'adjectif au participe d'un verbe qui exprime une action s'il est employé pour désigner une qualité spécifique : *proserpens* dans l'expression : «proserpens bestia» (*As.*, 695, etc.) = dont la nature est de ramper, — et non pas : qui est en train de ramper; *oboediens* = disposé à l'obéissance, — et non pas : qui obéit (*Mil.*, 611); *audiens*, dans l'expression : «audientem dicto» (*As*, 544, etc.).

Mais ce n'est là qu'une distinction imparfaite, attendu qu'inversement l'adjectif proprement dit cesse souvent d'exprimer une qualité spécifique pour désigner le caractère que revêt le sujet dans le temps que dure son action; on dit : *timidus incedere* comme *esuriens aduenire*.

Au point de vue strictement grammatical, le participe ne révèle sa qualité verbale que par la faculté de recevoir un régime verbal. Quant à la qualité d'adjectif, elle se reconnaît parfois à certains changements de forme, de construction, de signification. A ce point de vue, la langue ancienne présente divers degrés d'«adjectivation» du participe. Les cas suivants peuvent se présenter[1] :

1° Le participe est si bien fixé comme adjectif que la langue a même perdu le souvenir de son verbe d'origine : *recens*, de *receo* inusité; *frequens*, de **frequo* (apparenté à *farcio*); *rĕpens*, de **rĕpo* (apparenté à *rapio*); *potens*, de **poteo* (cf. A. Ernout, *Rech. sur l'emploi du passif latin*, *Mém. Soc. Ling.*, XVI, p. 315); *in-ciens* (Varr., II, 2, 8) dont on a le correspondant grec *ἐγ-κύουσα*.

2° Le participe, détaché de son verbe d'origine, en a altéré la forme primitive; Cicéron a besoin de rappeler que *prūdens* équivaut à *prouidens* :

Cic., *Diu.*, I, 49, 111 : quos *prudentes* possumus dicere, id est *prouidentes*.

prouidens à son tour apparaît comme adjectif :

Sall., *Iug.*, 28, 5 : acri ingenio, satis *prouidens*, belli haud ignarus

quand *prudens* a altéré le sens du verbe d'origine (= *sciens*) :

Cap., 45, prol. : Plus insciens quis fecit quam prudens boni.

3° Certains participes-adjectifs remontent à des verbes qui, depuis l'adjectivation du participe, ont changé de construction : *lubens* et *pudens* s'appliquent à des personnes, alors que les verbes correspondants n'admettent plus (sauf exception en ce qui concerne *pudet*) que la construction impersonnelle.

4° D'autres, en se fixant comme adjectifs, ont dévié du sens de leur verbe d'origine : *confidens* a pris le sens de «insolent»

[1] Il est des adjectifs en *-ens* qui ne remontent pas nécessairement à d'anciens participes : dans *clemens* et *uehemens* M. Bréal, *Mém. Soc. Ling.*, III, p. 248-251, voit un suffixe *-mens*, élargissement de *-men*, tandis que M. Osthoff, *Arch. f. lat. Lex.*, IV p. 463, Anm., y cherche le suffixe *-meno-* du participe médio-passif; dans *ingens* M. Bréal trouve une formation de déponent correspondant à *γίγνομαι* (*Mém. Soc., Ling.*, IX, p. 41) tandis que d'autres y voient un dérivé de la racine qui veut dire «connaître» (Daniellson, dans : Pauli *Alt. Stud.*, IV, p. 149), etc.

et c'est un jeu de mots que fait Plaute quand il le rapproche du verbe *confido* :

Per., 285-286 : Confidens! — Sum hercle uero.
Nam ego me confido liberum fore

diligens signifie : «soigneux» et non pas : «qui aime»;

Am., 773 : proinde diligentem ut uxorem decet

praesens correspond non plus au sens de *praeesse* mais à celui de *adesse*, etc.

Pour le reste, la qualité d'adjectif se marque surtout par la possibilité de donner au participe une construction purement nominale : construction prédicative (type : *Mil.*, 806 etc. : «Tibi sum oboediens») ou avec un déterminant au génitif (type : *Hec.*, 142 : «cupiens tui»).

Mais, d'autre part, les participes qui par ailleurs apparaissent avec valeur d'adjectif sont presque exclusivement ceux qui ont servi de point de départ aux dérivés nominaux : comparatif et superlatif *-entior*, *-entissimus*, adverbe *-enter*, substantif *-entia*, dérivés formés à l'aide du préfixe négatif adnominal *in-* : *insipiens*[1].

Les adjectifs que par ces divers procédés on peut reconnaître comme tels sont les suivants :

Abundans : Cic., *Mar.*, 3, 8; Luc., V, 804; II, 1085; IV, 1075.

Nep., 18, 8 : *erat* copiosa omniumque rerum *abundans* (cf. Luc., II, 1085 : rebus abundans).

abundantia, Sall.

Adulescens : adjectif, non substantif, dans : *Ph.*, 793; *Hec.*, 661; *Ph.*, 1040; Sall., *Iug.*, 6, 2; *Cat.*, 38, 1; Cés., V, 20, 1.

Bac., 421 : Quom tu *adulescens eras*
Mil., 788 : Quam lepidissumam potes *quamque adulescentem maxime*

adulescentia, passim.

Amans : *Aul.*, 751; *Ps.*, 66; etc.

Cic., *Mar.*, 11, 35 : optimo et *amantissimo* fratri; *Cati.*, IV, 2, 3 : carissimi et *amantissimi* (cf. II, 2, 5; IV, 6, 13; 8, 17);
As., 857 : *amantem* uxoris *maxume*

[1] M. K. Brugmann applique (*Die -to- Partizip...*, *I. F.*, V, p. 101) ce même critère aux participes en *-tus*. Il fait observer ailleurs (*Griech. Gramm.*, p. 522) qu'en rattachant étroitement le participe au système verbal le grec a dû remplacer le préfixe négatif par la négation véritable : type aboli : ἀέκων, type développé : οὐκ εἰδώς.

Audiens, dans l'expression *dicto audiens*[1] : *As.*, 544.

Pl., *Am.*, 989 : Ego *sum* loui dicto *audiens*
Cf. *Men.*, 444 : *Per.*, 399, 836 : *Tri.*, 125, 1062
Cat., 143 : dominoque dicto *audiens sit*
Varr., I, 17, 4 : facilius . . . *sunt* dicto *audientes*
Cés., I, 39, 9 : non *fore* dicto *audientes* milites
Cf. I, 40, 12 (*bis*); V, 54, 3
Baf., 57, 3. dicto *audiens fuit* regi
Cic., *Diu.*, II, 67, 138 : ita nobis dicto *audientes sunt*
Nep., 14, 2 : regi dicto *audiens* non *erat*: cf. 6, 1 : 17, 4.

audientia Pl. (*Poe.*, prol. 11).

Cf. le dérivé *oboediens* : *Mil.*, 611.

Pl., *Mil.*, 806, 1129 : Tibi *sum oboediens*: cf. *Bac.*, 439, 459 : *Per.*, 378; *Poe.*, 448.
Sall., *Iug.*, 14, 19 : Omnia *oboedientia sunt*: cf. 31, 19; 31, 26.
Baf., 57, 3 : barbaro potius *oboedientem fuisse* quam . . . Scipionis obtemperasse nuntio

Cupiens : Sall., *Iug.*, 64, 6.

Poe., 660 : Itane ille *est cupiens*?
Sall. *Iug.*, 84 : *cupientissuma* plebe
Mil., 1065 : *cupiens* istius *nuptiarum*; *Mil.*, 997 : quae huius *cupiens corporist*; cf. *Bac.*, 278; *Poe.*, 74 (*prol.*); *Am.*, 132; *Hec.*, 142 : *cupiens tui*[2]

cupienter Pl. (*Ps.*, 683).

Egens : *Per.*, 123; *Rud.*, 409; *St.*, 282, 331; *Vid.* 89, *Ph.*, 751; Sall., *Cat.*, 33, 1; 18, 4; 37, 8; *Iug.*, 57, 1; 89, 5.

Vid., 81 : *Egentiorem* . . . neminem
Sall., *Iug.*, 86, 3 : *egentissimus* quisque.

se construit avec le génitif comme le verbe lui-même :

Rud., 274 : *egentes opum*; *Bac.*, 651 : *egens consili* seruos
Sall., *Iug.*, 14, 17 : Omnium honestarum *rerum egens*.

Cf. le dérivé *indigens* : *Bh.*, 17, 2.

Cis., 28 : *esse indigentis*

construit avec un déterminant au génitif :

Rud., 943 : tui *sermonis* sum *indigens*: Cf. 642. *Cis.*, 28, 31 : Nep. 21, 3 : alienarum *opum indigentem*

[1] La construction avec le datif a des analogues dans plusieurs langues indo-européennes.
[2] L'emploi du génitif est ancien avec les verbes signifiant «désirer»; il en subsiste des traces chez Plaute : *Mil.*, 963 : «quae cupiunt tui».

comme le verbe lui-même :

Nep., 23, 1 : cum... alienarum opum indigeret
Cis., 31 : omnium rerum nos indigere

Fans n'est employé qu'une fois à côté de *infans*, sur lequel il est évidemment refait :

Per., 174 : *fans* atque *infans* nondum... edidicisti

infans est adjectif dans :

Poe., prol., 28 : pueros *infantis* minutulos

Fidens est employé comme épithète : Pl., *Tru.*, 435 ; Nep., 22, 3 ; Cic., *Diu.*, II, 30, 64 (vers).

On trouve construits attributivement ses dérivés :

Confidens : *Per.*, 285, *Tri.*, 770, *And.*, 855, *Ph.*, 123.

Cap., 666 : *confidentem esse* ; cf. *Mer.*, 855

confidentius, *Men.*, 615 ; *confidenter* et *confidentia*, Pl., Tér.

Diffidens : *Mer.*, 855 : « ex confidente... (*facis*) *diffidentem* » ; *diffidentia*, Sall.

Florens : Sall., *Cat.*, 39, 2 ; *Iug.*, 83, 1 ; Cés., VII, 32, 4 ; Luc., III, 894, 1006 ; IV, 433 ; V, 1068 ; VI, 355.

Cés., IV, 3, 3 : *fuit* ciuitas ampla atque *florens*
Cés., I, 30, 3 : *florentissimis rebus*
Cic., *Cat.*, II, 13, 29 : *florentissimam potentissimamque*

Lubens : Pl., *Cis.*, 12 ; *Baf.*, 33, 1.

Cis., 681 : Qui semper malo muliebri *sunt lubentes*
Ad., 756 : Hilarum ac *lubentem fac* te
As., 268 : illos *lubentiores* faciam
Ps. 1322 : *lubentissumo* corde atque animo

lubentia Pl. (*St.* 276) ; *lubenter* passim :

Nocens : Varr., I, 13, 2.

Sall., *Iug.*, 31, 12 : *nocentissumi*

innocens : Pl., Tér., Sall., Nep.
innocentia : Sall., Cés., Cic., Nep.

Patens : Sall., *Iug.*, 101, 11 ; 105, 3 ; 92, 5 ; Cés., I, 10, 2 ; *Bg.*, VIII, 18, 1 ; *Baf.*, 41, 3 ; Cic., *Diu.*, I, 42, 93 ; Luc., III, 30, 653 ; IV, 957, 879 ; V, 712 ; VI, 443, 1166, 1171 ; Catu., 15, 18.

Cés., *Bg.*, VII, 28, 1 : locis *patentioribus*

Patiens : Sall., *Iug.*, 28, 5.

Nep., 15, 7 : *fuisse patientem*; cf. 15, 3; 7, 1; 14, 3.
Cic., *Lig.*, 8, 24 : *patientissimas* aures
Sall., *Iug.*, 17, 6 et 28, 5 : *patiens laborum*; 44, 1 : *laboris patiens*; 63, 3 : *militiae patiens* fuit; cf. *Cat.*, 7, 4; 5, 3.

patientia passim; *patienter* Cés.

Pendens : adjectif = sur pied; Cat., Luc.
inpendens : Nep., 7, 4; Cic., *Diu.*, I, 54, 124; Luc., III, 977.

Pollens : Pl., *Cap.*, 278; Sall., *Cat.*, 6, 3; *Iug.*, 6, 1; Luc., II, 649; V, 1, 733; VI, 235.

Sall., *Iug.*, 30, 4 : clara *pollensque fuit*; cf. 1, 3.
Luc., I, 575 : *sunt* . . . solida *pollentia* simplicitate

pollentia Pl.

Potens : Pl., *Ep.*, 153; Tér., *Eun.*, 353, 760; Sall., *Iug.*, 8, 1; 14, 7; 16, 3; *Cat.*, 38, 1; *Bal.*, 58, 1; Nep., 20, 2; Luc., VI, 12; Catu., 61, 156; 34, 14.

Tér., *Hec.*, 227 : Mea *est potens*; cf. *Eun.*, 760; *Ad.*, 502; Sall., *Iug.*, 1, 3 : *potens*que et clarus *est*; Catu., 100, 8 : *sis* in amore *potens*; Luc., III, 75 : illum *esse potentem*; cf. V, 1107; Nep., 12, 3 : honoratus et *potens* (*fuit*)

potentior : Sall., *Iug.*, 41, 8; Cés., *Bg.*, II, 1, 4; VI, 11, 4; 13, 2; Nep., 7, 3.
potentissimus : Cés., *Bg.*, I, 3, 7; 18, 6; II, 4, 6; 22, 4; Cic., *Lig.*, 8, 25; *Mar.*, 2, 5; *Cat.*, II, 13, 29; IV, 10, 21; Nep., 5, 3; 13, 14; 23, 2; 25, 9.
Poe., 1182 : *pacis* . . . *potentes*; Luc., II, 50; III, 1025 : *rerum potentes*.
potentia, passim; *potentatus* : Cés., *Bg.*, I, 31, 4.
inpotens : Tér., Catu.; *inpotentia* : Tér., et *inpotenter* : *Bal.*

Praesens : Pl., *Am.*, 249; *Cap.*, 258; Cas., 499.; *Men.*, 1159; *Mil.*, 394; *Poe.*, *prol.* 89, *Ps.*, *arg.* I, 1; 302; *Ph.*, 345; *Eun.*, 769; *Ph.*, 957; *Cat.*, 146, 1; Varr., I, 23, 3; Cés., V, 29, 7; VII, 66, 4; *Bg.*, VIII, 24, 1; 49, 2; *Baf.*, 46, 1; 88, 4; 31, 8; *Bal.*, 13, 3; 48, 4; 67, 2; Nep., 2, 2; 7, 6; 25, 12; 17, 8; Cic., *Cati.*, I, 9, 22; IV, 2, 3; Luc., II, 1162; VI, 627; Catu., 64, 384.

Pl., *Ps.*, 503 : Illud *erat praesens*; cf. *St.*, 100, 544; *Am.*, 977;

Luc., V, 1019 : quae *sint praesentia*; Cic., *Cat.*, III, 9; 21 : nonne ita *praesens est*: cf. *Diu.*, II, 59, 122

Bal., 40, 3 : *praesentissimo* animo

praesentia passim; *praesentarius* Pl.

Absens : *Bal.*, 57, 6; Nep., 17, 4; 25, 12.

Eun., 192 : praesens *absens* ut *sies*

Properans : Pl., Catu. (63, 30, etc.).

properanter et *praeproperanter* Luc. (*properantius* Sall.); *properantia* Sall.

Praecipitans : adjectif à valeur adverbiale, Luc.; *praecipitanter* Luc.

Pudens : *As.*, 82.

Luc., IV, 1140 : muta *pudens est*

pudenter : Catu. 15, 2 et 13.

inpudens : Pl. (renforçant *inpudicum*. *Rud.*, 115 : « et inpudicum et inpudentem hominem »), Tér., Sall., Cic.

inpudentia et *inpudenter*. Cic.

Recens : Cat., 25; 76, 2; 85; 90; 143; 157, 13; Varr. (pass.); Cés., V, 47, 4; 54, 4; I, 14, 3; 31, 16; VII, 48, 4; 8, 4; 25, 1; *Bg.*, VIII, 31, 2; *Baf.*, 18, 4; Nep., 13, 2; Luc., II, 319; IV, 1047; V, 260; VI, 1128; Catu., 62, 7.

Pl., *Ps.*, 1126 : dum *recens est*: cf. *As.*, 178.

Tér., *Ad.*, 312 : dum aegritudo haec *est recens*

Luc., V, 320-1 : *recens* . . . Naturas*t* mundi

Sapiens : *Per.*, 673; *Ru.*, 1251; *Ph.*, 1046; Sall., *Iug.*, 45, 1, etc.

Tér., *Ph.*, 403 : qui *sapiens es*; Cic., *Mar.*, 8, 25 (*bis*) : quamuis *sis sapiens*

Ep., 525 : malleum *sapientiorem*; *Rud.*, 359 : nullus est *sapientior*

St., 123 : uidetur multo *sapientissuma*

sapientia et *sapienter*. passim.

insipiens Pl. (*insapiens* Catu., 43, 8).

insipientia et *insipienter* Pl.

Sciens : *Bh.*, 3, 3.

Pl., *Poe.*, 1038 : ut tu *sis sciens*; cf. *As.*, 48; Tér., *And.*, 775 : ut tu *sis sciens*; cf. 508, *Ht.*, 873; Sall., *Iug.*, 97, 3 : locorum *scientes erant*

Sall., *Iug.*, 100, 3 : regionum *scientissumi*

Ibid., 97, 3 : *scientes belli*; 85, 45 : *locorum sciens*; Var., III, 3, 1 : *scientem* esse ... earum *rerum* quae ...

scientia : Sall., Cés., Cic.; *scienter* : Cés., Cic., Nep.; *insciens* : Pl., Tér., Cat., Cés.; *inscientia* : Cés. Cic., Nep.

Sequens : «sequenti plaga», Luc., IV, 193; cf. Nep., 8, 4; *Bh.*, 28, 1.

et ses dérivés :

Consequens : «rerum consequentium» = l'avenir, Cic. *Diu.*, II, 19, 44; cf. I, 56, 127.

Insequens : *Bg.* VIII, 19, 7; 23, 1; 28, 1; 48, 10; 50, 4; préf. 2; *Bh.*, 36, 5; 10, 1; 19, 3; 19, 5; 14, 2; 15, 5; 18, 5; 23, 1; 27, 1; 27, 5; 42, 2.

Obsequens : *Rud.*, 261.

Cur., 87 : «*Fi* mi *obsequens*; cf. *Cas.*, 449; *Cur.*, 258; *Mer.*, 150, 158; *Mos.*, 205, *Bac.*, 459; Tér., *Hec.*, 247, 459; *Ht.*, 152, 259.

obsequentia, Cés.;

Subsequens. *Bg.*, VIII, 18, 2.

Solens : adjectif adverbial : *Am.*, 198.

insolens, Tér., Sall., Nep.; *insolenter*, Cés., Cat., Cic.; *insolentia*, Sall., Nep., Cic.

Stans : Cés., VI, 274; Luc., IV, 405; Catu., 17, 3.

Varr., I, 50, 2 : *stantia* in segete *relinquit*

Exstans : Varr., II, 7, 8; Luc., IV, 380.

Catu., 64, 317 : quae prius in leui *fuerant exstantia* filo

Distans : Cés., VII, 23, 1; Luc., II, 497; Cic. *Diu.*, II, 14, 34.

Luc., II, 670 : quae *sunt* porro *distantia* longe; cf. II, 334; III, 32; IV, 27.

distantia (subst.), Luc.

Constans : Nep., 6, 2; Catu., 64, 209, 238; 91, 3; Cic., *Diu.* II, 55, 114; I, 12, 20 (vers).

Cic. *Diu.*, II, 1, 1 : quod genus... maxime... *constans*... *arbitremur*
Cic. *Diu.*, II, 6, 17 : *constantissimo*

constantia, Cés., Cic., Nep.; *constanter*, Sall., Cés., Cic., *inconstans* et *inconstantia*, Cic., *inconstanter*, Luc.

Instans : Cés., VIII, 55, 4; VI, 4, 1; Nep., 4, 3.

Antistans, Catu., 9, 2.

Praestans : *Baf.*, 57; 4; *Bal.*, 31, 1; Nep., 7, 5; 13, 3; 18, 3; Cic., *Diu.*, I, 18, 36; 40, 88; 41, 91; II, 63, 130; 72, 148; *Lig.*, 1, 1; *Mar.*, 3, 8; Luc., II, 12; III, 62.

Cic., *Mar.*, I, 3 : quis enim est illo... *praestantior*?
Cic., *Diu.*, I, 38, 82; Luc, II, 507 : *praestantius*
Diu., I, 1, 1 : *praestantissimae* rei; 3, 7 : *praestantissimi* philosophi

praestantia, Cic.

Temperans : *Ht.*, 580.

Ph., 271 : minus rei *foret* aut famae *temperans*

temperantia, Sall., Cés.; *intemperans*, Pl. (*Mer.*, 54); *intemperantia* et *intemperanter*, Nep.

Valens : : Varr., II, 11, 2; III, 16, 20; 17, 8; Sall. *Iug.*, 89, 4; Nep., 13, 3; 18, 10; Cic., *Cat.*, II, 2, 4; Catu., 89, 2; 61, 234.

Cap., 64 (prol.) : *ualentiorem*... aduersarium : Varr., I, 20, 5 : *ualentiora* parandum : Varr., III, 16, 35 : a *ualentioribus*: cf. Nep., 23, 6.
Nep., 22, 2 : *ualentissima*

Vigilans : Cic., *Diu.*, I, 43, 96; *Cati.*, II, 12, 27; III, 7, 17; Luc., V. 1157.

Cat., 124 : acriores et *uigilantiores*

vigilantia, Tér., Nep.

Volens : *Per.*, 332 : « cum dis uolentibus »; Cat., 141, 1; Sall., *Iug.*, 14, 19; 73, 3; 84, 3, 100, 4.

Pl. *Cur.*, 89 : *Fite* mihi *uolentes* propitiae
Cat., 134, 2 : uti *sies uolens* propitius; cf. 139; 141, 2

Il arrive que le dérivé formé par l'addition d'un préverbe ou d'un préfixe négatif donne des adjectifs, le simple, non :

Dérivés de *lego* :

Neglegens : *Mos.*, 141 : *neglegens fui*; Tér., *And.*, 397 : *neglegentem feceris*; Catu., 10, 34 : « non licet *esse negligentem* »; Catu., 12, 3 : « lintea *neglegentiorum* »

neglegentia, Pl., Sall., Cés., Cic.; *neglegenter*, Tér., Varr., *Baf.*, Nep.

Diligens : Pl., *Am.*, 630 : « memor *sum* et *diligens* »; Cic., *Diu.*, I, 42, 94 : *diligentes fuerunt*; Nep., 15, 3 : « *erat*... veritatis *diligens*.

Nep., 9, 1 : *diligens... imperii*

diligentiores, Varr., II, 11, 8; *diligentissimum*, Cic., *Cati.*, I, 8, 19; cf. II, 7, 14; *diligentia*, passim; *diligenter*, passim; *indiligens*, Pl., Cés., Nep.; *indiligentia*, Pl., Cés., et *indiligenter*, Tér., Cés.

Intelligens : Pl., *Am.*, 973; Varr., II, 1, 21; Nep., 25, 1; Cic., *Diu.*, I, 20, 39.
intelligentia, Tér.

Dérivés de *peto* :

Sall., *Iug.*, 7, 1 : quod *erat* Iugurtha manu promptus et *appetens gloriae* militaris; *Cat.*, 5, 4 : *alieni appetens*, sui profusus.

repetentia, Luc.

Dérivés de *rogo* :

Arrogans : Cic., *Diu.*, II, 1, 1 : « quod genus... minime *adrogans* ... *arbitremur*. Cic., *Diu.*, II, 13, 30 : « nihil *adrogantius* (*est*) »

arrogantia, Cés.; *arroganter*, Cés., Cic.

Dérivés de *spiro* : *spirantibus* flagris, Luc., VI, 421 (participe?).
Suspirans : *suspirantibus* curis, Cic., *Diu.*, I, 21, 42; Catu., 64, 98.
Conspirans : *conspirans* ardor, Luc., IV, 1292; cf. Cic., *Lig.*, 12, 36.

Dérivés de *teneo* :

Continens : Cés., V, 20, 1; 11, 9; III, 28, 2; VI, 31, 2; VII, 24, 1; *Bg.*, VIII, 15, 5.

Pl. : *Mos.*, 30-1 : Quo nemo...
Antehac *est habitus* parcus nec *magis continens*
Tér. : *Eun.*, 226-7 : Hoc nemo *fuit*
...magis seuerus... nec *magis continens*
Nep., 115, 3 : *continens* (*erat*)

incontinens, Pl.; *continentia*, Sall., Cés., Cic., Nep.; *continenter*, Cés., Catu.
Cf. *abstinentia*, Sall.

Dérivés de *uenio* :

Conueniens et *conuenientia*, Cic.

de *uideo* :

Prouidens, Cic., Sall., *prouidentia* et *prouidenter*, Sall.

Enfin on a des adjectifs participes issus de verbes dérivés dont le simple n'existe plus :

Excellens : adjectif au sens propre : *Bh.*, 8, 4; 24, 4; au sens figuré : *Baf.*, 22, 4; Nep., *praef.*, 16; 15, 4; 20, 5; Cic., *Diu.*, II, 63, 129; 1, 4; *Mar.*, 6, 19; *Lig.*, 4, 11.

Nep., 21, 1 : *excellentissimi fuerant*; cf. 7, 1

excellenter, Nep.

Imminens, *Bal.*, 16, 7.

Eminens, Cés., VII, 72, 4; Varr., III, 5, 17; Sall. *Iug.*, 93, 4.

Ces adjectifs se dénoncent comme usuels en ce qu'ils ont servi à former des dérivés; il n'est presque pas dans l'ancienne langue de dérivés nominaux qui ne remontent pas aux formes citées ici[1]. Térence emploie *ignoscentior*, *Ht.*, 645; Lucrèce *dominantior*, III, 397; VI, 237, et *superantior*, V, 384, parce qu'il connaît les adjectifs *dominans*, II, 955, et *superans*, IV, 647. Plaute emploie les substantifs *reticentia*, Varron et Lucrèce *experientia*, Cicéron *perseuerantia* et *licentia*; Lucrèce dit *uariantia* parce qu'il emploie *uarians* comme adjectif. On trouve chez Lucrèce les adverbes *fluenter*, *moderanter*, *permananter*, *praemetuenter*; chez César *intolerantius*; chez l'auteur de *Bal. dubitanter*. — *Rarenter*, qui se trouve chez Caton (103), doit être une formation analogique d'après *frequenter*. Comme dérivés négatifs, hors de ceux qui précèdent, on ne peut citer que *insperans* (Térence et Catulle) et *inopinans* (Cés., Nép.; cf. *necopinans*, Tér., Luc.); Varron dit *inficientes* (III, 16, 8) = paresseux; parce qu'il emploie *facientes* (I, 1, 4) = actifs.

On voit par la liste qui précède que les participes prédestinés à l'adjectivation sont ceux de verbes qui expriment d'ordinaire un *état*; les uns définissent la situation dans l'espace :

patens, *eminens*, *excellens*, dérivés de *teneo*, *pendo*, *sto*;

ou dans le temps :

praesens, *recens*, *adolescens*, *oriens*, *sequens* et ses dérivés;

[1] Quant aux composés du type *beneuolens*, *benemerens*, *maledicens*, *beneficentia*, etc., cf. ci-dessous p. 65, 71 et suiv..

d'autres énoncent une manière d'être :

abundans, *florens*, *pollens*, *potens*, *ualens*, *egens*;

ou une disposition d'esprit :

amans, *cupiens*, *diligens*, *nocens*, *lubens*, *ualens*, *solens*, *audiens*, *patiens*, *fidens*, *temperans*, *uigilans*, *sciens*, *sapiens*, *intellegens*, *prouidens*, etc.

On peut noter que quelques uns sont particulièrement usités dans l'ancienne langue :

uolens, *lubens*, *sciens*, *audiens* (*dicto*),

et que quelques autres n'apparaissent qu'à une date relativement récente :

excellens, *insequens*, *euidens*, *prouidens*.

Mais en réalité c'est un perpétuel courant qui conduit du participe à l'adjectif. *Prudens* une fois fixé, c'est au tour de *prouidens* de devenir adjectif en suivant le même chemin. La catégorie du participe est comme une auxiliaire de la catégorie de l'adjectif, et chaque auteur y puise librement pour enrichir son vocabulaire.

Appelé ainsi à renouveler le vocabulaire courant, le participe-adjectif devait être employé surtout par les écrivains qui fuient l'expression banale, en particulier par les poètes. Térence, dont le vocabulaire est moins riche et moins composite que celui de Plaute, ne l'emploie presque pas. Caton en ignore presque l'usage; Salluste, César, Varron, ne connaissent que les formes les plus usuelles; la langue banale de Cornelius Nepos en est presque entièrement dépourvue; Cicéron dans ses discours les ménage; au contraire il multiplie les participes-adjectifs quand il écrit en vers : ils sont en abondance dans les extraits poétiques du *De diuinatione*; ainsi dans un espace de 80 vers à peine (I, 11, 17 à I, 13, 21) on trouve :

Cursus *uagantis* : concursus... stellarum... ardore *micantis* : *stellanti* ...Olympo; *stellanti* nocte : *furenti* pectore; *uigenti* numine : *constanti* uoce;

et en outre, çà et là :

I, 21, 42 : *ardentem* facem; curis *suspirantibus*; hostiis *balantibus* (cf. *Luc.*, VI, 1123); 31, 66 : oculis... *ardentibus*; II, 30, 63 : *fumantibus* aris, 64 : *fidenti* uoce; 20, 45 : *stellanti*... Olympo

Lucrèce et Catulle les accumulent à plaisir, d'ordinaire pour en faire des épithètes descriptives :

fumantibus aris, Catu., 64, 393
spumantibus undis, *ibid.*, 155, 68ª, 3
uolantes tempestates, Luc., VI, 531; nimbos, 477; nubes, V, 43; chartas, 112; fumi, 104; flammae, V, 1178; faces, II, 206; papos, III, 386; spoliis *uolitantibus*, IV, 62; *uolitantem* currum, Catu., 64, 9
stellis *micantibus*, Luc., V, 1192; *micantia* sidera, Catu., 64, 206; cf. 61, 207
nutantibus pennis, Catu., 66, 53; *nutanti* platano, 64, 290
fluitantia aplustra, Luc., II, 555; *fluitantis* amictus, Catu., 64, 68
campos *natantis*, Luc., V, 478; VI, 394, 1133; terras *natantis*, II, 554
minitanti fronte, Luc., V, 1312; murmure, I, 68
scopi *sonantes*, Luc., V, 1340; sonitu *sonanti*, I, 820; *resonante unda*, Catu., 11, 3
loquente coma, Catu., 4, 12; chordas *loquentis*, Luc., IV, 962
flamma *crepitante*, Luc., VI, 153
serrae *stridentis*, II, 410
uibranti stridore, *Baf.*, 84, 1
mugiente fremitu, Catu., 63, 82
linguis *trepidantibus*, Catu., 63, 28; *trepidante* sinu, 63, 43; mens *praetrepidans*, 46, 7
ridentibus undis, Luc., V, 992; elementis, II, 983; *ridenti* lepore, II, 501
sudanti cortice, Catu., 64, 105; *sudantia* templa, Luc., IV, 607
calamos *hiantis*, Luc., IV, 571; *semihiante* labello, Catu., 61, 220
guttis *manantibus*, Luc., VI, 936; *manantis* suci, IV, 605
sidera *radiantia*, Luc., IV, 218; *radiantibus* oculis, Catu., 63, 39

Cf. encore chez Lucrèce :

lacrimis *rorantibus*, 974
herbae *gemmantes*, II, 319; cf. V, 451
flammantia moenia mundi, I, 73
rotanti turbine, I, 288, etc.

chez Catulle :

animo *aestuante*, 63, 47
properante pede, 63, 30, etc.

En tant qu'épithète descriptive et poétique, le participe sert fréquemment à renouveler et à nuancer les noms de couleurs, quand ils ont perdu dans l'usage courant leur fraîcheur première; de même qu'en français un poète dira volontiers : feuillages *jaunissants*, bel aubépin *verdissant*, — de même on trouvera chez les poètes latins, à côté de *albus* :

albicantis. . . litoris, Catu., 63, 87; *subalbicans*, Varr., III, 9, 5

à côté de *flauos* :

flauentia arua, Catu., 64, 354

à côté de *uiridis* :

campos *uirentis*, Luc., I, 18; siluarum *uirentium*, Catu., 34, 10

(Lucrèce reprend «uiridem nitorem». V. 770, par «uiridanti colore», 772; cf. II, 33; V, 1381; Catu., 64, 285)

à côté de *candidus* :

candens... et album. Luc., II, 768; cf. I, 252; II, 764; IV, 323; V, 709; VI, 1188; Catu., 64, 14, 318; Varr., III, 9, 3

à côté de *pallidus* : *pallens*, Luc., I, 117

à côté de *niger* : *nigrans*, Varr., II, 1, 14; 5, 7; 9, 4

à côté de *ruber* : *rubens*, Varr., III, 9, 5; Luc., II, 35; VI, 1137

à côté de *nitidus* : *nitens*, Luc., I, 366

à côté de *lacteus* : *lactens* = blanc comme lait : *lactentis* papillas, Catu., 64, 65.

C'est le désir de trouver un synonyme expressif d'une épithète banale qui explique l'emploi de :

Pl., *Ps.*, 324 : uein etiam te faciam ex *laeto laetantem* magis?
cf. *laetantia* loca, Luc., II, 344; *laetante* pectore, Catu., 64, 221; coetu, 64, 33.

A côté de «*ualidos* lictores» (*As.*, 575), qui exprime simplement la qualité, Plaute dira, pour insister sur la qualité, dans une gradation significative :

As., 566 : artutos, audacis uiros, *ualentis* uirgatores.

Le dérivé participe renforce le dérivé adjectif dans :

Rud., 115 : et *inpudicum* et *inpudentem* hominem

Lucrèce reprend *pauidi*, V, 761, par *pauentes*, 974; *uarius* devient en poésie *uarians* (Luc., V, 812; I, 769; II, 822; IV, 631; V, 71, 710); *uacuus*, *uacans* (I, 328, 444); *languidus*, *languens* (Luc., V, 994; VI, 790; Catu., 64, 99); *nudus*, *nudans* (Catu., 66, 81); *liquidus*, *liquens* (Catu., 31, 2; Luc., II, 989; cf. Varr., II, 11, 1).

Parfois le sens de l'adjectif s'est sensiblement altéré, et le participe permet de remonter au sens propre du verbe :

cupidus ne signifie plus que *désireux de* et ne fait plus penser à *cupido* et *cupio*, d'où le retour à *cupiens* = passionné :

Hec., 142 : nemo... nisi *cupiens* tui (cf. *Mil.*, 963 : quae *cupiunt* tui)

feruidus, *horridus* ont perdu en grande partie leur sens concret; ce sont les participes correspondants qui le reprennent : *feruens* (aqua) Catu., 156, 7; cf. Cés., V, 43, 1; Luc., I, 485; V, 1242; VI, 793; *horrens* (sus) Luc., IV, 474; V, 25; cf. *inhorrescens* rictum, VI, 1186, et *horrificans* zephyrus, Catu., 64, 270); *floridus* = fleuri (Luc., V, 772) ne dit pas la même chose que *florens* = «fleurissant» ou «florissant».

Il arrive aussi que l'adjectif proprement dit n'ait pas le sens actif : *fidus* et *fidelis* signifient «à qui l'on peut se confier»; il faut recourir à *fidens* pour dire : «qui se confie»; pour répondre à *frigidus* (sens passif), Catulle emploie l'actif *frigerans* = rafraîchissant (61, 30).

Enfin il arrive qu'on ait recours au participe-adjectif quand le verbe n'a pas d'adjectif correspondant :

furens, Cic., *Diu.*, I, 2, 4; II, 54, 111-112; Luc., V, 400; Catu., 63, 4
uigens, Luc., I, 919
latens, Luc., III, 107, 277; VI, 892
flagrans, Luc., IV, 1141; Catu., 64, 91; 68^b, 139
haerens, Luc., I, 77, 590; V, 90; VI, 64; *adhaerens*, VI, 907; *inhaerens*, Cic., *Diu.*, II, 62, 128
ardens, Varr., I, 14, 1; Luc., III, 661, 1062; V, 554, 743; VI, 143, 537, 853, 1163; Catu., 64, 124, 197; Cic., *Diu.*, I, 31, 66 (vers); au sens de «passionné» : Catu., 62, 23
fulgens, Luc., II, 27, 500; V, 30, 481; VI, 353, 380; Catu., 64, 44, 387; 66, 9; 68^b, 71; *praefulgens*, *Rh.*, 25, 7

Enfin l'emploi du participe-adjectif est un procédé des langages techniques ou spéciaux. Appartiennent à la langue du culte les expressions :

praesens deus (Tér.)
sies *uolens* (Cat.), cum dis *uolentibus* (Pl., Cat.)

à celle du commerce :

praesens pecunia (passim)

à celle de l'agriculture :

lactans (Varr.) et *lactens* (Cat., Varr.)
pendens olea = sur pied (Cat.; cf. Luc., V, 273; VI, 193, 497)

à celle de l'astronomie :

oriens (sol), *silens* (luna)
labentia signa, Luc., I, 2 : cf. 997, 1028 : II, 362 : V, 1203
errantia sidera, *Diu.*, II, 6, 17 ; 42, 89 : 71, 146
palantia sidera, Luc., II, 1027

des sciences naturelles :

conuenientes motus, Luc., II, 938-939 : I, 1024 : V, 432 ; II, 711-712 : cf. IV, 774 : V, 1243 ; Cic. *Diu.*, II, 15, 35 : 39, 82
uis *sentiens*, *Diu.*, I, 52, 118 ; II, 15, 35

de la logique :

consentiens (auctoritas), *Diu.*, I, 39, 84 ; cf. II, 42, 89 ; 58, 119

Il suffit de cette revue rapide d'exemples pour reconnaître que si le latin de la République a restitué au participe ses fonctions verbales, ce n'est pas aux dépens de ses emplois nominaux. Bien au contraire le participe est de plus en plus employé en fonction d'adjectif. Mais ces deux aspects de son extension présentent le même caractère; nous sommes en présence d'un progrès artificiel; c'est la langue littéraire qui dans l'un et l'autre sens a tiré parti d'une forme existante en lui faisant une fortune que le développement normal de la langue ne laissait pas prévoir.

B. SUBSTANTIF.

Un participe devenu adjectif peut comme tout adjectif être substantivé; c'est d'ordinaire en passant par l'adjectif que le participe devient substantif.

Il est d'abord un type de formation exceptionnel, qui résulte d'une sorte d'ellipse : un substantif employé constamment avec le même adjectif dans une périphrase usuelle, finit par devenir inutile, parce qu'il est aisé à suppléer; c'est le cas pour :

confluens (***fluuius***) :

Bg., IV, 15, 2 : ad confluentem Mosae et Rheni

continens (***terra***), adjectif dans :

Bg., V, 20, 1 : in continentem Galliam
Nep., 2, 3 : inter Euboeam continentemque terram

mais substantif dans : Nep., 1, 7; *Bg.*, IV, 27, 5, etc.

lactans (***ouis***), Varr.
oriens et ***occidens*** (***sol***) :

Varr., I, 13, 7 : aestiua triclinaria ad frigus *orientis*, hiberna ad *solem occidentem*.

praesens (*tempus*), Sall., *Cat.*, 16, 3; Nep., 7, 4.

serpens (*bestia*), encore adjectif dans : *Tru.*, 867 : «serpens bestia» comme *proserpens* (*bestia*) dans : *Per.*, 299; *Poe.*, 1034; *St.*, 724; *As.*, 695; mais substantif dans : Cat., 102. (Quand Lucrèce dit, VI, 759 : «serpentia saecla ferarum», il refait une périphrase depuis longtemps abolie.)

Cf. encore dans Lucrèce : *balantes*, II, 369; *natantes* (*pecudes*), *ibid.*, 342.

Mais dans la plupart des cas, le substantif issu de participe ne suppose l'ellipse d'aucun nom déterminé; seul l'emploi du masculin ou du neutre indique s'il s'agit de personnes ou de choses : *sapiens*, *adulescens*...; *ardentia*, *liquentia*...

On trouvera ainsi en fonction de substantifs la plupart des adjectifs énumérés au chapitre précédent. Comme ces adjectifs, ils désignent l'objet ou la personne par une qualité essentielle, permanente, indépendante de telle ou telle circonstance particulière.

Comme les participes-adjectifs, il est possible qu'en se fixant comme formes nominales ils aient perdu tout rapport avec leur verbe d'origine; il arrive même que celui-ci ait changé de forme après la fixation de son participe comme substantif; c'est le cas de *parens*, que Curtius (*Stud. z. lat. u. gr. Gr.*, V, p. 439) expliquait comme un participe aoriste (on peut songer aussi à le rattacher à un verbe **paro*, passé ensuite dans la classe des présents en *-io*, cf. l'adjectif-adverbe *rĕpens* à côté de *rapio*).

Parfois le verbe est sorti de l'usage après avoir donné naissance à son dérivé; c'est le cas pour *animans*, si l'on admet qu'il remonte à un déponent **animari* (cf. p. 5); pour *gignentia* (Sall., *Iug.*, 79, 6; 93, 4; Cic., *Diu.*, II, 45, 94), s'il est fait sur **gignor*[1].

Quelques participes-substantifs sont en pleine vie au moment où nous voyons disparaître leur verbe d'origine; ainsi *cluens* ou *cliens* qui commence sa fortune au moment où le verbe *cluere* sort de l'usage courant[2]; *sapiens* est usuel alors que *sapire* n'est presque plus employé au sens moral; *liquentia* (Luc., IV, 122)

[1] Ce n'est pas une raison pour vouloir ramener à des formes verbales tous les substantifs en *-ns*, p. ex. *dens*, qu'on a songé à rattacher à la racine de *edo* (cf. Brugmann, *Gr.*, II, 1, p. 650 et Bartholomae, *B. B.*, XVI, p. 265), et qui ne contient peut-être pas plus de suffixe participial que les autres monosyllabiques : *mens*, *frons*, *pons* (H. Stolz, *H. Gr.*, I, 1, p. 560). Sur certaines formations analogiques telles que *triens*, *sextans*, etc., cf. Bréal, *Mém. Soc. Ling.*, VIII, p. 475; Stolz, *H. Gr.*, I, 2, p. 513.

[2] Plaute fait une espèce de jeu de mots en rapprochant l'un de l'autre : *Men.*, 576-577 : «(res) Magis quaeritur quam *clientum* fides
Quoius modi *clueat*.»

reste comme substantif concret quand *liquere* n'a plus que le sens abstrait de «être clair»; *praesentia* (Luc., III, 954) = «le présent», ne correspond plus au sens de *praeesse*.

La substantivation est à divers degrés :

beneuolens est devenu si bien substantif dans Plaute qu'il peut être accompagné d'un possessif, tout comme *amicus* :

Cas., 435 : mei *beneuolentes* atque *amici*
Tri., 1177 : beneuolens tuos atque amicus! : *Cis.*, 886 : suam beneuolentem; *Tri.*, 46 : tui beneuolentis: 1147-1148 : meus et tuos | beneuolens.

Son contraire, *maleuolens*, s'emploie aussi substantivement (*St.*, 394); cf. :

Ps., 1005-1006 : Manu salutem mittunt *beneuolentibus* :
Eadem malam rem mittunt *maleuolentibus*.

Même rapport entre *benemerens* (*Cap.*, 935 : benemerenti nostro) et *malemerens* :

Cap., 315 : *Benemerenti* profuerit; *malemerenti* par erit.

Au contraire *amans*, qui paraît souvent substituable à *amator* :

Mos., 169-171 : Non uestem *amatores* amant
... — Ut lepide mores tenet sententiasque *amantum*

n'est pourtant pas proprement un substantif; le latin ne peut pas dire *amanti tuo* (*Tru.*, 714. conjecture de Spengel) comme le français dit : *à ton amoureux*.

Les autres substantifs qu'on peut relever dans les textes sont les suivants :

Désignant des personnes :

Composés de *esse* : *praesentes*. *absentes* = les personnes présentes, les absents :

Cas., 20 : *apsentes* prosunt pro *praesentibus*
Sall., *Iug.*, 93, 7 : ex *praesentibus* misit
= des hommes parmi ceux qui se trouvaient là.

Sur *sons* (Sall., *Cat.*, 16, 3; *Cap.*, 476), cf. ci-dessus p. 3.

Dérivés de *fido* (cf. p. 52) : *fidentem* (*As.*, 561) opposé à *infidelis* (cf. p. 52); *confidentes* (*Cur.*, 477) faisant pendant à *garruli* (cf. *Mer.*, 856); *diffidentem* (*Ep.*, 112).

Dérivés de *lego* (cf. p. 56) : *diligens* et *intellegens* :

Eun., 232-233 : Stulto intellegens
Quid inter est?

Varr., I, 54. 2 : in uindemia diligentis.

nocens (cf. p. 52) : Luc., II, 1099;

Cf. *Bg.*, VI, 9, 7 : innocentes pro nocentibus.

sciens (cf. p. 54) :

Varr., I, 31, 1 : uites pampinari, sed a sciente = par un connaisseur.

ualens (cf. p. 56) : *Bal.*, 15, 4; Luc., III, 103.

Désignant des choses :

ardentia (cf. p. 62) : Sall. = des projectiles incendiaires.
consequentia (cf. p. 55) = les analogues, et *repugnantia* = les contraires : Cic.
gignentia : Sall., *Iug.*, 79, 6; Cic., *Diu.*, II, 45, 94 = les pousses, les plantes.
liquentia : Luc., IV, 122 = les liquides.
praesentia (cf. p. 53) : Luc., III, 954 = le présent (dont on peut rapprocher le *instantia* (cf. p. 55) de Cornelius Nepos : 2, 1 : de *instantibus* ... et de futuris).

Dans tous ces exemples le participe peut être pris substantivement parce qu'il est déjà passé dans la langue courante au rôle d'adjectif, parce que en définitive le verbe auquel il appartient exprime le plus souvent une qualité ou un état.

Il n'en est pas de même pour les participes de verbes qui expriment d'ordinaire une action momentanée. S'ils sont employés absolument, c'est pour désigner une personne par une qualité qui ne lui convient qu'au moment où on la considère.

Ainsi, pendant la représentation, les spectateurs pourront être appelés aussi bien *spectantes* (*Am.*, 151) que *spectatores* (*ibid.*, 66).

Commorientes (*Ad.*, prol., 6-7) signifiera, comme le grec qu'il traduit Συναποθνήσκοντες : «ceux qui (dans telle circonstance déterminée) meurent ensemble»; *Sortientes* (*Cas.*, prol. 31-32), comme Κληρούμενοι : «ceux qui tirent au sort».

A côté de *medicus* = celui qui est médecin par profession, *medentes* désignera ceux qui à un moment donné administrent un remède.

Luc., IV, 11, et I, 930 : ... pueris absinthia taetra medentes
Cum dare conantur

Le participe ainsi employé correspond d'ordinaire au participe grec accompagné de l'article; cf. :

Nep., 23, 11 : risum pugnantibus concitarunt
Sall., *Iug.*, 93, 2 : quod aduorsum proeliantibus erat
93, 4 : intenti proeliantibus aderant

= aux combattants.

100, 3 : laudare et increpare merentis

= ceux qui se conduisaient bien.

87, 2 : uidere fugientis capi

= ceux qui fuyaient (Cic. *Cati.*, III, 4, 9 : qui et fugientes exciperet).

18, 12 : uicti omnes in gentem nomenque imperantium concessere.

= des vainqueurs.

Varr., I, 4, 3 : non modo fructus est incertus, sed etiam colentium uita.
I, 1, 4 : dei facientes adiuuant
I, 17, 4 : debere... facere, ut facientem imitetur.

= ceux qui travaillent.

I, 20, 3 : fit laboranti in alterutra parte requies.
Bg., VII, 63, 1 : dubitantes territant; cf. VII, 4, 9 : d. cogit.
Bal., 40, 3 : uincentium impetum (à côté de *uictrices* copiae)
27, 4 : praeripere subsequentibus uictoriae societatem
15, 6 : semper uenientibus aduersae
1, 5 : laborantibus succurri
Baf., 61, 5 : bellantibus tribuere
18, 2 : recipientes adoriri
Bg., VIII, 19, 3 : ab insidiantibus
3, 4 : dubitantes adducebant

Rien dans la structure de la phrase ne distingue l'emploi participial de l'emploi substantif.

Quand on lit :

Bg., VIII, 14, 3 : neque resistentes neque cedentes adgrediendos ... iudicabat

seul le contexte aide à comprendre en sous-entendant *eos* : «ni dans leur résistance ni dans leur retraite».

César dit :

VII, 71, 2 : discedentibus mandat

aussi bien que :

VII, 54, 3 : discedentibus *his* exposuit

Cf. encore avec la même valeur :

VIII, 29, 3 : resistentibus et cedentibus
Luc., I, 312 : salutantum tactu praeterque meantum
IV, 568 : digitis canentum
1176 : uenerem salientum
Cic., *Lig.*, 11, 33 : causas apud te rogantium
Cati., IV, 8, 17 : animos egentium
Diu., II, 72, 150 : iudicium audientium
Nep., 12, 4 : quae exciperet natantes
25, 11 : non florentibus se uenditauit.

Le participe employé substantivement peut avoir aussi la valeur d'un indéterminé, mais non pas chez les mêmes écrivains :

Mer., 117 : Currenti properanti hau quisquam dignum habet decedere
Mil., 1049 : Nam hunc anulum ab tui cupienti huic detuli
Am., 311 : ... istam cenam largire, si sapis, essurientibus
Rud., 260 : ... Vox me precantum huc foras excitauit

= la voix de gens qui suppliaient.

Aul., 811 : ... ego uocem hic loquentis modo mi audire uisus sum

= la voix de quelqu'un qui parlait.

Cur., 199 : Bene monstrantem pugnis caedis
Bac., 186-187 : ... cenam pollicere, ut conuenit
Peregre aduenienti
Ph., 610-611 : ... Quid agitur?
— Multa, aduenienti ut fit.
Sall., *Iug.*, 113, 5 : facillumum uisu insidiantibus

= pour des hommes placés en embuscade.

Ibid., 102, 7 : parentis abunde habemus, amicorum neque nobis neque cuiquam... satis fuit

= des gens qui nous obéissent, des sujets.

Ibid., 102, 6 : tutius rati uolentibus quam coactis imperare

= à des gens consentants.

Luc., V, 553 : hautquaquamst pedetemptim pregredientis

= d'un homme qui s'avance...

Dans ces emplois différents le participe perd si peu sa valeur verbale qu'il est susceptible d'avoir un régime (cf. p. 18) :

Diu., II, 54, 112 : Hoc... est... adhibentis diligentiam
Nep., 1, 3 : Graeca lingua loquentes

= les hommes de langue grecque (cf. 7, 2 et 10, 1).

Tels étaient les procédés de substantivation que chaque écri-

vain avait à sa disposition. Leur emploi appelle les remarques suivantes :

1° Le procédé qui consiste à substantiver le participe d'un verbe d'action *n'est pas employé avec un participe au nominatif*; aussi Térence et Catulle, qui évitent le participe aux cas obliques, ne connaissent pas cet emploi.

2° Les exemples de Plaute sont tels que le participe employé absolument a toujours le sens indéfini : *loquentis* = d'une personne qui parle; *precantum* = de gens qui supplient, etc.

Ni l'une ni l'autre de ces restrictions n'est applicable ni à l'adjectif substantivé (cf. Wueseke, *De usu . . . adj. et part. substantive ponendi*, diss. Marburg; p. 19 et suiv., 37 et suiv., 45 et suiv.); cf. ci-dessus : *intellegens* = *un* homme intelligent, etc.; *praesentes* = *les* personnes présentes, etc.

C'est que dans l'emploi qui vient d'être défini, le participe n'est qu'accidentellement substantivé; il conserve sa valeur verbale, puisqu'il peut même avoir un régime. Il n'est donc pas étonnant que son emploi soit soumis à certaines limitations, qui attestent une fois de plus le peu de vitalité du participe en tant que forme verbale.

La substantivation du participe-adjectif n'est pas soumise aux mêmes restrictions; chaque écrivain a la faculté de s'en servir pour ajouter des termes nouveaux au vocabulaire courant.

Sur le type *praesentia*, Cornelius Nepos fera *instantia* :

2, 1 : de *instantibus* . . . et de futuris

Sur le type *dominans*, Cicéron fera *gubernans* :

Diu, II, 59, 123 : *gubernantibus*.

Sur le type *serpens* (*bestia*), Lucrèce fera :

II, 369 : *balantes* (*pecudes*).

Mais l'emploi de ces procédés n'est pas arbitraire : il a une signification; il ne convient qu'à un certain genre de style et n'est admis que pour des vocabulaires spéciaux.

Les seuls participes-substantifs qu'on trouve dans la langue usuelle, celle des comiques, sont : *cluens*, *sapiens* (plus souvent adjectif que substantif), *adulescens*, *beneuolens* (rare), *praesentes* (toujours au pluriel).

Pour le reste, un certain nombre de participes sont nettement étrangers au latin, étant simplement traduits du grec : *bacchantis* (gén.) dans Catulle, 64; 61, qui est ordinairement adjectif : «Bacchae bacchantis», *Am.*, 703; *finientes* (ὁρίζοντες) et *mentientem* (ψευδόμενον) dans Cicéron (*Diu.*, II, 44, 92 et II, 4, 11);

Commorientes (*Ad.*, 7) et *Sortientes* (*Cas.*, 31), titres de pièces = Συναποθνήσκοντες et Κληρούμενοι.

Les autres appartiennent à des vocabulaires spéciaux :

C'est au vocabulaire des sciences qu'appartiennent *oriens* et *occidens*, *confluens*, *animans*, *gignentia*, *liquentia*, *ardentia*, *serpens*, *lactans*. (Cf. *spirantibus* = pour les êtres qui respirent, Luc., IV, 918.)

serpens est particulièrement significatif, étant une de ces dénominations d'origine périphrastique destinées à remplacer des mots taboués (cf. A. Meillet, *Quelques hypoth. sur des interdict. de vocabul.*, p. 12).

Quand Cicéron a besoin du vocabulaire de la logique, il adopte *consequentia* et *repugnantia*, ou bien même il transpose des participes grecs : *mentientem*, *finientes*; quand il traite de la divination, il distingue par des participes-substantifs les diverses espèces de *diuinantes* ou de *uaticinantes* : *somniantes* ou *dormientes*, *uigilantes*.

Enfin c'est au vocabulaire de la poésie qu'appartiennent : *balantes* et *natantes*, *medentes* pour *medici*, *aedituentes* pour *aeditui* (Luc.).

Donc ici encore l'extension du participe est artificielle et ne répond pas à un besoin essentiel de la langue courante; elle résulte de l'accommodation à des fonctions nominales d'une forme verbale, qui, détournée de sa fonction primitive, devait se prêter aux innovations de la langue savante.

III. SUBSTITUTS DU PARTICIPE.

1° *Adjectifs tirés de racines verbales.* — Il pouvait arriver en latin que le participe présent, dépouillé de sa fonction verbale, fît double emploi avec un nom d'agent tiré de la racine, soit directement, soit avec suffixe *-o-*. C'est le cas de *supplex supplicans* d'une part, de *fidus fidens* de l'autre.

On voit que les deux formes peuvent avoir à l'occasion la même valeur par la comparaison de phrases comme :

Sall., *Iug.*, 47, 3 : legatos *supplices* mittere
et *ibid.*, 38, 1 : missitare *supplicantis* legatos

me uiuo a le même sens que *me uiuente*, etc.

Mais les adjectifs de ces deux types sont rares comme formes simples; ils ont servi surtout à former des composés : *iudex*, *iuridicus*, etc.

Quand deux formes existent côte à côte, — ou bien elles se différencient par le sens : *fidus* a le sens passif dans :

Tri., 1096 : *fido* et *fideli*.

tandis que *fidens* a le sens actif de «qui se confie» dans :

As., 561 : Vbi *fidentem* fraudaueris;

— ou bien l'une reste exclusivement adjectif, tandis que l'autre peut prendre la construction du verbe correspondant.

Plaute dit en général *nescius*, qui peut avoir le sens passif :

Rud., 275 : in locis *nesciis*

mais il dira nécessairement :

Mil., 893 : *nescientes* quod bonum faciamus

— ou bien l'une apparaît comme la forme ancienne (*indigus* dans Plaute et Lucrèce), tandis que l'autre est la forme de la langue courante (*indigens* dans le *Bh.*). Il arrive que la répartition soit différente pour les dérivés d'une même racine : on ne trouve que *sciens* et *insciens*, et d'autre part que *nescius*.

En tout cas, les mots du type *fidus* ont un caractère d'ancienneté incontestable (Stolz, *Hist. Gr.*, p. 451); mais ce n'était pas là un type de formation vivace, qui pût faire concurrence au participe en *-nt-*.

Quant à l'adjectif formé sans suffixe sur la racine, il n'existe à proprement parler que comme second membre d'un composé (Stolz, *ibid.*, p. 416).

C'est donc en composition que les adjectifs sans suffixe ou à suffixe *-o-* pourront se trouver en concurrence avec les participes en *-nt*.

Certains adjectifs composés n'ont dans les textes ici considérés que la forme en *-nt-* :

De *potens* : *multipotens*, *caelipotens*, *uiripotens*, *salsipotens* (Pl.); *omnipotens* (Pl. et Luc.); *armipotens*, *pennipotens* (Luc.); *bellipotens* et *sapientipotens* (Cic., en vers);
de *pollens* : *uinipollens* (Pl.);
de *tuens* : *omnituens* (Luc.);
de *tonans* : *altitonans* (Luc., Cic. en vers).
Cf. *suaueolens* dans Catulle.

Beaucoup n'ont que la forme en *-o-* :

Dérivés de *facio* : *beneficus*, *maleficus*, *magnificus* (usuels); *ueneficus* (Pl., Tér., Cic.); *munificus* (Sall.); *honorificus* (Cés.); *laetificus*, *terrificus*, *horrificus*, *largificus* (Luc.); *mirificus*, *tristificus* (Cic. en vers).

Dérivés de *gero* : *morigerus* et *plagigera* (Pl.) [nombreux composés en *-ger* chez Lucrèce].

Dérivés divers : *bustirapus*, *legerupus* (Pl.); *siluifragus*, *fluctifragus*, *monti-*, *nocti-*, *uolginagus*. *nemoriuagus* (Catu.); *turicremus*, *largifluus*. *ueliuolus*. *perterricrepus* (Luc.); *herifuga* (Catu.); *uitigenus* (Luc.); *terrigenus* (Luc., Cic. en vers); *alienigenus* (Luc., Cic., Nep.); *sacrilegus*, *pedisequus*. *fidicina* (usuels); *herbigrada*, *tardigrada*, *domiporta* (Cic., cit. en vers).

Enfin certains se présentent sous les deux formes :

À côté des nombreux composés du type : *furcifer* (Pl., Tér.), *signifer*, *umbrifer*, *mortifer* (Cic. en vers), *lucri-*, *sensi-*, *horri-*, *auri-*, *aesti-*, *igni-*. *falci-*, *rori-*, *flabelli-*, *flori-*. *fraudi-*. *glandifer* (Luc.), on trouve dans Lucrèce : *frugiferens*.

À côté de *magnidicus*, *uanidicus*, *falsidicus* (Pl.), *suauidicus*, *causidicus* (Luc.), *ueridicus* (Cic. en vers), Plaute emploie *maledicens*.

À côté de *multiloquos*, *mendaciloquos*, *planiloquos* (Pl.), *terriloquos* (Luc.), *flexiloquos* (Cic. en vers), on a *suauiloquens* chez Lucrèce.

On trouve : *frugiparus* et *omniparens* chez Lucrèce, *falsiparens* chez Catulle (*puerpera* s'est fixé dans la langue courante); *ueliuolus* chez Lucrèce, *altiuolans* chez Lucrèce et Cicéron (en vers). Enfin *beniuolus* et *maliuolus* se trouvent chez Plaute et Térence à côté de *beneuolens* et *maleuolens* (*omniuolus* chez Catulle).

Tous ces composés ont ceci de commun que, en tant que composés, ils sont étrangers à la langue courante. La plupart ont un caractère poétique et se trouvent soit chez Lucrèce, soit chez Catulle, soit chez Cicéron quand il écrit en vers.

Des deux types, c'est le type en *-nt-* qui semble avoir donné les composés les plus récents, comme le *frugiferens* de Lucrèce. C'est que d'une manière générale la langue classique tend à substituer des suffixes pleins aux suffixes élémentaires (Lindsay-Nohl, *Die lat. Spr.*, p. 361). Les quelques composés qui se sont fixés dans la langue courante sont du type ancien : *sacrilegus*, *pedisequos*, *agricola*, *parricida*, *fidicina*, *puerpera*, *magnificus*, *ueridicus*. . . Mais il est difficile de faire entre les deux un départ bien net, car c'est la langue artificielle des poètes qui les a employés à sa fantaisie.

En tout cas le suffixe *-nt-* a eu un développement extraordinaire, car il s'est étendu à des formes non verbales (cf. les exemples cités par Stolz, *Hist. gr.*, p. 422 et suiv., type *auricomans*, etc.), et même il s'est imposé aux adjectifs composés dans la formation du comparatif et du superlatif.

Ces adjectifs ont dû avoir d'abord leurs degrés de comparaison, et l'on trouve en effet chez Plaute, *Tri.*, 200-201 : *mendaciloquius*, *confidentiloquius*; *Rud.*, 706 : *sacriligissume*. Si Plaute

dit *maledicentiorem* (*Mer.*, 142), c'est qu'il emploie couramment *maledicens*, et non *maledicus*.

Mais à l'époque classique Cicéron dira *maleficentissumum* (*Diu.*, II, 37, 79), bien qu'il n'emploie que *maleficus*, et Cornelius Nepos *maledicentissimi* (7, 11), *magnificentissimum* (8, 1), *honorificentius* (18, 1). Dans la prose classique les composés en *-dicus*, *-ficus*, *-uolus*, qui sont les seuls usités dans la langue courante, n'auront pas d'autre formation du comparatif et du superlatif.

Il apparaît tout de suite que *beneficentior* est une forme bâtarde, attendu que *beneficens* ne peut avoir existé. L'analogie est partie de *bene-*, *maleuolens*, plus usités que *bene-*, *maleuolus*, et surtout de *maledicens*, seule forme employée par Plaute.

Le comble de l'artifice est une formation comme le *pientissimus* des inscriptions (comp. dans la catégorie des adverbes le *rarenter* de Caton, p. 58).

Quoi qu'il en soit, l'une des deux formations ne pouvait pas supplanter l'autre, car elles n'avaient pas toujours une valeur identique. Tandis que le participe en *-nt-* indiquait nécessairement une participation du sujet considéré à l'action désignée par la racine, l'adjectif servait à exprimer un rapport plus large, soit actif : *beneficus* = qui fait le bien, — soit passif : *terrigenus* = né de la terre, — soit neutre : *turicremas* (aras) = où l'on brûle l'encens; cf. à 30 vers de distance chez Lucrèce :

I, 269 : siluifragis flabris
= qui brisent les forêts.

et 299 : fluctifrago litore
= où se brisent les flots.

Cf. encore *sacrilegus* (sens actif) en regard de *collega* (sens passif), et le double emploi de *nescius* dans :

Rud., 275 : Quae in locis *nesciis nescia* spe sumus

2° *Adjectifs divers.* — D'autres adjectifs, à suffixes divers, ont pu faire concurrence au participe en *-nt-*, en tant que celui-ci faisait fonction d'adjectif.

Ainsi *pudicus* dans *Tri.*, 946 : *pudicum neminem* — paraît bien avoir la même valeur que *pudens* dans *As.*, 82 : *pudentem gnatam*.

Cf. *timidus* = *timens*; *ualidus* = *ualens* (sur ce mot, et sur *pauens* = *pauidus*, cf. p. 193).

Mais on remarque encore ici une tendance à différencier les deux formations : Sénèque se pose la question :

De ira, I, 4, 1 : quo distet *timens* a *timido*.

3° *Noms d'agent en* -tor. — Les noms d'agent en *-tor* ne pouvaient faire concurrence au participe que dans la mesure où celui-ci devenait substantif; c'est ainsi que *amator* alterne avec *amans* :

Mil., 625 : Umbra es *amantis* magis quam *amator*

ou dans la construction de l'ablatif absolu :

Comp. : *Eun.*, 988 : *me impulsore* haec non facit
et : *Ad.*, 507 : non *me indicente* haec fiunt.

Tout au plus le substantif en *-or* a-t-il quelquefois l'avantage de suppléer à l'absence du participe en *-nt-* [1] : *As.*, 859, «osorem uxoris» répond à : 857, «amantem uxoris».

Cf. *Poe.*, 74 : *cupienti* liberorum, *osori* mulierum.

Mais en somme c'est la forme en *-nt-*, et non pas la forme en *-or*, qui constitue un empiétement, et quand l'une et l'autre existent, elles ne sont pas employées indifféremment : *gubernator* signifiera toujours : celui qui exerce la profession de pilote; mais si Cicéron prend le cas où l'un de nous se mêle de vouloir piloter un navire, il emploiera le participe substantivé :

Diu., II, 59, 123 : An... praescribere... Neptunus *gubernantibus* non potest?

C'est la même différence qu'on a pu noter ci-dessus (p. 66) entre *medici* et *medentes*.

4° *Participe en* -tus. — Les verbes déponents, ainsi que quelques verbes intransitifs de forme active, ont un participe en *-tus* à côté du participe en *-nt-* : *locutus loquens*, *tacitus tacens*, etc.

Les deux formes se distinguent quelquefois par la valeur de *perfectum* qu'a acquise en latin l'adjectif verbal en *-tus*, comp. : *nascens natus*, *moriens mortuus*, *adulescens adultus*, *proficiscens profectus*. En tout cas il n'apparaît pas que le participe en *-tus* puisse jamais avoir la valeur d'un aoriste, c'est-à-dire qu'il exprime l'action sans aucune notion de durée par opposition à l'action qui dure (cf. O. Riemann, *Synt. lat.*[4], p. 244). C'est bien un parfait qu'on a dans :

Ht., 118 : clam me profectus menses tris abest
Mer., 938 : percontatus non inueni

[1] Sans poser la question de l'origine de *memor*, on peut remarquer qu'en l'absence d'un participe de *memini* (*meminens* est une création du bas latin), il a fini par usurper la construction d'un participe : «haec tanta memor» (cf. Schmalz, *Lat. Synt.*, p. 232).

Il s'agit dans les deux cas d'une action achevée; le présent exprimerait l'action qui dure :

Sall., *Cat.*, 48, 3 : ad Catilinam proficiscentem retractum ex itinere aiebant
= en route pour...

Ph., 616 : id... agitans... inueni remedium
= «inter agitandum».

Même dans une phrase comme :

Trul., 406 : meditatus uenit alicunde ex solo loco

meditatus ne peut être considéré comme un aoriste; il signifie : un homme qui a medité, préparé par sa méditation (*meditatus* est employé par Plaute comme véritable adjectif = préparé, édifié). Ayant à exprimer une action passée, le latin, par l'emploi du parfait, insiste sur le fait qu'elle est achevée (cf. A. Meillet, *Rev. Phil.*, XXI, p. 82).

Le sens du participe en *-tus* n'est pas toujours différent de celui du participe présent (cf. Schmalz, *Lat. Synt.*, p. 309).

On peut en effet relever des parallélismes tels que :

As., 878-879 : si forte *accubantem* tuom uirum conspexeris
Cum corona *amplexum* amicam
Mil., 533-534 : Vidi et illam et hospitem
Complexam atque *osculantem*

A propos de ces exemples, M. Tammelin observe (p. 45) : «*complexus* nihil fere differt a notione *complectens* formae».

Il faut pourtant noter que Plaute emploie toujours la forme *complexus* et jamais la forme *complectens*; ainsi : *As.*, 640, 642; *Rud.*, 1203; *Poe.*, 698; *Am.*, 132, 290. Il n'emploie pas davantage *amplectens*, bien qu'il emploie *amplexus* : *Rud.*, 560.

En réalité, le participe présent qui correspond à l'emploi de *amplexus* et de *complexus*, c'est le participe de l'imperfectif[1] *amplexari* :

Rud., 560 : Hic in fano Veneris signum flentes *amplexae* tenent
695 : (opsecramus) aram *amplexantes* hanc tuam lacrumantes

Étant donné un verbe perfectif, qui exprime une action instantanée, le participe parfait, énonçant le résultat durable de l'action, doit équivaloir tant bien que mal au participe présent

[1] «Les itératifs ne reçoivent pas la valeur perfective» (A. Meillet, *De l'expr. de l'aor.*, *Rev. Phil.*, XXI, 1897, p. 85); «on recourt à l'itératif quand on tient à exprimer la durée de l'action indiquée par le verbe composé» (*ibid.*, p. 89).

de l'imperfectif correspondant, qui exprime l'action dans son développement. C'est ainsi qu'on aura, avec le sens d'un présent duratif : *Bg.*, V, 7, 3, *commoratus* = prolongeant son séjour; *Cap.*, 145, *expertus* = sachant pour l'avoir éprouvé; cf. *oblitus* = oublieux de, etc. «Le participe présent désigne un état, le participe parfait un état résultant d'une action achevée.» (R. Methner, *Untersuch. zur lat. Tempus und Moduslehre*, Berlin, 1901, p. 178.)

Mais étant donné un verbe imperfectif, les deux participes auront à peu près la même signification : *misereor*, qui a pour perfectif *commiseresco* (*Hec.*, 129), a un participe *miseritus* (Sall., *Cat.*, 33, 2), de signification identique à *miserens*; cf. *ueritus*, *Ph.*, 315 = *uerens*; *imitatus*, Sall., *Cat.*, 51, 39 = *imitans*; *iuratus*, *Rud.*, 48 = *iurans*; *nixus*, *Rud.*, 695 = *nitens*; *solitus* = *solens*, etc. *Taceo* est imperfectif en regard de *conticeo* perfectif. On aura donc *tacens* = *tacitus* :

Rud., 1114-1116 : *tacita* bonast mulier semper quam loquens
....neque loquens es neque *tacens* unquam [bonus]

Il est ainsi arrivé que la langue possédât deux participes de valeur identique pour un seul et même verbe. Alors il s'est établi parfois une répartition, tantôt l'un tantôt l'autre passant à la catégorie des adjectifs; cf. d'une part les adjectifs : *obsequens* (*obsecutus*, participe, *Hec.*, 688, 690), *confidens* (*confisus*, participe, *Bal.*, 43, 1), *sequens* (*secutus*, participe), *adolescens* (*adultus*, participe); — d'autre part les participes : *meditans* (*meditatus*, adj. = édifié), *irascens* (*iratus*, adj. *passim*); *nascens* (*natus*, adj.-subst.); cf. les adjectifs *quietus*, *cautus*, *fretus*, *falsus*, etc. (cf. H. Blase, *Hist. Gr.*, III, 1, p. 305).

S'il arrivait que tous les deux fussent devenus adjectifs, il s'établissait entre eux une différence de signification : *excelsus* a le sens concret, et *excellens* le sens figuré, au moins dans la langue classique (Nep.).

Parfois aussi le participe en *-tus* a fini par prendre le sens passif : *incautus* dans Prop., II, 4, 12 (cf. H. Blase, *ibid.*, p. 305, 306, et Riemann et Goelzer, *Gr. comp.*..., II, p. 242). Entraîné par l'analogie du participe passif des verbes transitifs, ce participe ne pouvait que difficilement conserver sa valeur active, et M. Blase (*ibid.*, p. 304) ne peut citer qu'une demi-douzaine de formes qui se soient conservées intactes à travers toute l'histoire du latin.

Il n'y avait donc pas là en définitive de concurrence sérieuse pour le participe en *-nt-*.

5° *Adjectifs verbaux en* -bundus *et* -ndus. — On trouve quelque fois employé avec la valeur apparente d'un participe présent

l'adjectif verbal en *-bundus*. Cf. dans Prehn (*De adi. in* -bundus... *usu*, *Comm. in hon. G. Studemund*. Argent., 1889) un ample catalogue d'exemples de cette forme, avec les interprétations diverses des anciens et des modernes.

L'adjectif verbal en *-bundus*, dont le suffixe est issu sans doute de la racine **bhu-* qui a formé les temps *amabo*. *amabam*. appelé tantôt participe (Charisius). tantôt adjectif (Diomède). aurait. suivant les uns. ni plus ni moins la même valeur qu'un participe présent (Casellius Vindex ap. Gell., XI, 15, 1), suivant d'autres, le sens d'un intensif (Gell.), d'un approximatif : « uitabundus = uitare simulans » (Priscien)... Parmi les modernes, certains lui attribuent la valeur d'un instantané (Prehn, p. 22). tandis que M. Persson (*De orig... ger. lat.*. Upsala, 1900, p. 74) en revient à dire qu'il signifie *à peu près* la même chose que le participe présent. — Sur le sens passif(?). fondé sur un exemple de Plaute :

St., 443 : uti eum uerberabundum abducant domum,

cf. P. Gustafsson. *De ger... lat.*, *Eranos*, V, 1903-1904. p. 82).

On trouve en fait cet adjectif employé parallèlement avec un participe présent :

Aul., 317-318 : Homo ad praetorem *plorabundus* deuenit
Infit ibi postulare *plorans* eiulans
Sall., *Iug.*, 60,4 : quasi *uitabundi* aut *iacientes* tela

Mais la véritable différence entre les deux, c'est que tous les verbes n'admettent pas indifféremment le participe en *-bundus*. Les deux tiers des exemples recueillis par M. Prehn jusqu'au IIe siècle après J.-C., soit 162 sur 264. sont de six verbes seulement : *furo*, *morior*, *tremo*, *pudet*, *miror*, *erro*. On observera que ces verbes, comme la plupart des autres qui ont conservé la forme en *-bundus* (« praedabundus, populabundus, uersabundus, fremebundus », etc.) expriment soit une action qui dure ou qui se répète, soit un mouvement violent de l'esprit.

Il est permis de penser que si le suffixe s'est attaché de préférence à des verbes *intensifs*, c'est qu'il avait, dans l'esprit de ceux qui l'employaient, une valeur correspondante; il pouvait y avoir entre *uorsans* et *uorsabundus* une nuance de sens analogue à celle que nous sentons entre *tournant* et *tournoyant*. Ce qui ne veut pas dire que ce sens intensif résulte de la valeur originelle de l'adjectif; il peut tenir tout simplement à la rareté même d'un suffixe encombrant.

En tout cas, le fait que les formes en *-bundus* sont peu variées et pour ainsi dire fixées dans la langue, nous atteste l'ancienneté de cet adjectif verbal (cf. F. T. Cooper, *Wordformation in the Roman*

sermo plebeius, New-York, 1895, p. 93), dont l'histoire rappelle en somme, en petit, celle du participe en *-nt-*.

Il existe encore, mais à peine, dans Plaute (6 exemples); Térence ne le connaît plus, et il en traîne à peine quelques exemples dans les fragments des premiers historiens. Varron, César et Cornelius Nepos l'ignoreront. Mais Salluste le reprend (6 exemples), sans doute par amour de l'archaïsme, Lucrèce et Catulle l'adoptent parce que c'est une forme rare, par suite expressive. Enfin Cicéron en régularise l'emploi, et dans la suite de la latinité on l'emploiera dans la mesure où l'on voudra imiter les anciens ou écrire savamment (Virgile, Ovide, Tite-Live, Tacite, Valerius Flaccus, Stace, Silius Italicus, Apulée). Mais c'est une forme morte pour la langue parlée, et qui ne laissera pas de traces dans la descendance immédiate du latin : des mots comme *vagabond*, *moribond*. . . sont des reconstitutions savantes.

Ce n'est pas seulement sa fréquence, mais aussi la variété de ses emplois qui se développe dans le latin littéraire. Plaute ne le construit qu'en apposition à un verbe principal (type : plorabundus deuenit) et sans régime. Sisenna, le premier, le construira avec un régime direct : ap. Gell., 11, 15, 7, «populabundus agros», suivi par Salluste : «uitabundi. . . tela» (*Iug.*, 60, 4), Tite-Live, etc.

Enfin, comme le participe en *-nt-*, il tend à devenir adjectif; on le trouve, à partir de Catulle, employé en fonction d'épithète : 81, 3, «moribunda ab sede», et un jour viendra où on le trouvera même au comparatif : Columelle dira *tremebundior*.

Ce n'était pas là une forme assez vivace pour faire concurrence au participe en *-nt-*, mais il est intéressant de voir comment elle a suivi un développement analogue, prête d'abord à disparaître, reprise avec affectation par quelques écrivains, et conservée dans la langue littéraire comme une curiosité de style.

Peut-être faut-il voir aussi un ancien participe actif dans l'adjectif verbal fait avec le même suffixe *-ndus*, sur le terme verbal lui-même. En signalant le *uoluenda dies* de Virgile (*Aen.*, IX, 7), O. Riemann (*Synt. lat.*[4], p. 454, note) le rapproche de *annus uertens* (Cic., *Phil.*, 13, 22, etc.). A cet exemple on peut joindre :

Luc., V, 126 3 : uoluenda aetas
VI, 177 : uoluenda liquescit

Mais cette forme *uoluenda* est à peu près la seule qui ait conservé sa valeur ancienne; le participe en *-ndus* n'a vécu que comme adjectif verbal à sens d'obligation; c'est encore un participe disparu.

6° *Gérondif.* — Le gérondif, évidemment apparenté à l'adjectif en *-ndus*, était la forme la plus propre à supplanter le participe.

Comme lui, il pouvait se rapporter au sujet du verbe principal :

Am., 414 : legiones... ui pugnando cepimus

ou à son régime :

Hec., 435 : ut me ambulando rumperet

Il admet comme lui un régime :

Men., 883 : manendo medicum

Il est vrai qu'il a normalement le sens de l'instrumental :

Hec., 815 : Ita cursando atque ambulando totum hunc contriui diem
Men., 882 : Lumbi sedendo, oculi spectando dolent

que le participe n'a qu'exceptionnellement :

As., 291 : quae loquens lacerat diem
Men., 922 : occidis fabulans

Mais il est souvent difficile de faire une distinction entre les deux; comp. :

Sall., *Iug.*, 103, 2 : seu reputando quae sibi duobus proeliis uenerant, seu admonitus ab aliis amicis..., quinque delegit
Bal., 43, 1 : siue copiosorem prouinciam existimans, siue multum fortunae... tribuens, siue uirtute... sua confisus.

Cette indistinction s'observe même dans la langue de Cicéron (O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 462) où «par exception l'ablatif du gérondif... s'emploie aussi pour marquer dans quelles circonstances l'action énoncée par le verbe principal s'est produite, de sorte qu'on pourrait, sans beaucoup modifier le sens, le remplacer par un participe présent».

Il y avait donc concurrence entre les deux formes. Le participe présent devait, comme on a vu, se maintenir et même se développer dans la langue littéraire, mais le gérondif triompha de lui dans la langue vulgaire.

L'auteur du *Bh.* n'emploie presque pas le participe présent, et en revanche il emploie le gérondif sans valeur d'instrumental :

36, 3 : Ita erumpendo naues... incendunt
comp. 31, 3 : ex quo decurrentes magnam multitudinem hostium interfecerunt

C'est surtout dans le latin post-classique que le gérondif entrera en lutte avec le participe présent (Schmalz, *Lat. Synt.*[3], p. 306) et il le supplantera en roman. Si la langue classique a évité l'absorption de l'un par l'autre, c'est en réservant stricte-

ment l'emploi du gérondif pour les cas spéciaux qui sont définis dans les grammaires.

7° *Proposition complétive.* — Puisqu'on a vu le participe employé avec la valeur d'une proposition causale, concessive, temporelle, etc., il est évident qu'on peut, quand on veut être plus explicite, lui substituer la tournure personnelle.

Il est même des cas où le choix d'un verbe personnel s'impose. *Esse* n'a pas de participe, on dira donc :

Am., 57 : quasi nesciam nos uelle, qui diuos siem
là où le grec dirait : *θεὸς ὤν*.

On dira de même, en l'absence de participe correspondant :

Sall., *Iug.*, 53. 3 : noctis, *quae* iam *aderat* auxilio
40, 2 : alii... pericula metuentes, *quoniam* aperte resistere *non poterant*..., etc.

Il faudra employer encore une proposition si le participe dont on a besoin est devenu adjectif (type *ualens*) :

And., 309 : Facile omnes, *cum ualemus*, ... consilia aegrotis damus
Bac., 816-817 : Quem di diligunt,
Adulescens moritur, *dum ualet*, sentit, sapit.

ou quand l'emploi du participe ferait une construction étrangère à la langue :

Am., 681 : quom te pulchre plenam aspicio gaudeo
(« te... aspiciens gaudeo » serait grec),

— ou une construction peu familière à l'auteur :

Ep., 669-670 : dum te sequor
... inuaserunt misero in genua flemina
(*te sequenti* donnerait un régime à un participe fléchi);

Bg., I, 1, 4 : cum Gallis contendunt, cum aut suis finibus eos prohibent aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt.
(César n'aime pas employer le participe — surtout deux fois de suite comme ce serait le cas ici — au nominatif.)

Parfois aussi la symétrie de la construction conduit à employer une proposition :

Tru., 746 : qui inuident — quibus inuidetur
Eun., 11-12 : unde petitur — qui petit
Varr., III, 2, 1 : qui consulit et qui consulitur

En dehors de ces cas, l'emploi d'une proposition n'est déterminé que par le besoin de définir avec précision la valeur de l'énoncé, soit temporelle :

As., 207 : *Tum* mi aedes quoque adridebant *quom* ad te ueniebam [tuae

(*tum quom* reprend le *olim* du vers précédent),

soit concessive :

Rud., 1050 : *quoniam* ego *adsum* faciet nemo iniuriam

(plus d'insistance que dans *me praesente*),

soit causale :

Sall., *Cat.*, 3, 5 : me, *cum* ab reliquorum malis moribus *dissentirem nihilo minus* honoris cupido . . . uexabat

C'est ici une raison de style, l'avantage de pouvoir choisir entre deux constructions, l'une brève, l'autre plus explicite, qui devait limiter l'extension du participe.

En résumé, l'étude des substituts du participe nous montre que, sans être indispensable en aucun cas, le participe présent a empiété pourtant sur le domaine de l'adjectif (adj. radicaux et à suff. *-o-*), du substantif (verbaux en *-or-*), des autres participes (en *-ndus*, en *-bundus*, déponents et intransitifs en *-tus*), du gérondif en *-ndo*, allant même jusqu'à remplacer des propositions personnelles. Resté seul de tous les participes anciens, et près de disparaître, il a été à ce point réhabilité par la langue écrite qu'il a pu soutenir la concurrence avec tous les modes d'expression que la langue pouvait lui substituer.

CONCLUSION.

De l'ensemble des faits observés ici il ressort que le participe en *-nt-* a pris en latin, au cours de la période républicaine, une extension considérable.

Etant donné le développement extraordinaire du système des participes en grec, on est en droit de se demander dans quelle mesure l'influence grecque a pu agir sur l'histoire du participe latin. Mais c'est une question qui dépasse les limites de cette étude, car il faudrait pour la résoudre, d'une part considérer le développement parallèle des autres participes, et surtout étendre les recherches au latin classique et impérial, dont les textes reflètent mieux l'influence étrangère. On peut noter seulement ici que la langue latine n'a pas calqué le développement de son

système de participes sur celui du système grec; ni le participe en *-nt-*, ni celui des déponents et intransitifs en *-tus* n'a réussi à fournir l'équivalent du participe aoriste grec, et d'autre part le latin a développé un participe d'obligation en *-ndus* dont le grec connaissait à peine l'équivalent. Il faut remarquer aussi que les constructions proprement grecques, type : « moriens fefellit », et type : « bracchium percussus », n'apparaissent que tardivement en latin et sporadiquement (cf. J. Brenous, *Étude sur les hellénismes*..., p. 242, 354-355).

Dans Salluste, la phrase :

Iug., 12, 5 : reperitur occultans se tugurio

signifie : « on le trouve tandis qu'il se cachait », et non pas : « on découvre qu'il se cachait », ce que signifirait le grec : *κρυπτόμενος ἁλίσκεται*; cf. Xén., *Cyr.*, V, 1, 22, *οὔποτε... προδιδοὺς ἁλώσομαι*. Du reste il n'est pas besoin de faire appel à une influence étrangère pour expliquer une construction aussi naturelle que :

Varr., III, 5, 18 : Narrat quemdam deprehensum tesserulas coicientem in loculum.

Tandis que le latin de l'époque républicaine emploie déjà diverses conjonctions ou adverbes avec le participe (« quanquam inuenientes »), c'est seulement à partir de Tite-Live et de l'époque d'Auguste qu'on rencontrera le tour si fréquent en grec : *quippe reuisens* (*ἅτε*) ou : *simul increpans* (*μεταξύ*) (Brenous, p. 353).

Le tour :

Iug., 84, 3 : neque plebi militia uolenti putabatur
100, 4 : uti militibus... labor uolentibus esset

qui sera repris par Tite-Live et Tacite, peut bien être imité du grec *ἔστιν ἐμοὶ βουλομένῳ*, mais il faut dire qu'il était bien préparé par l'emploi de *uolens* dans des phrases comme :

Iug., 102, 6 : tutius rati *uolentibus* quam coactis imperare

et *uolens* était de longue date adjectif en latin (*cum dis uolentibus* dans Plaute).

On surprend çà et là un écrivain à traduire un participe grec; ainsi quand Cicéron reproduit l'expression de Cratippe :

Diu., II, 52, 107 (cf. 53, 109) : sensum oculorum uera *cernentium*

ou la définition de Chrysippe :

Diu., II, 63, 130 : Chrysippus... diuinationem definit.. uim *cognoscentem* et *uidentem* et *explicantem* signa quae...

puis :

uim *cernentem* et *explanantem* quae...
cf. Nep., II, 2 : et de *instantibus*, ut ait Thucydides, ... et de futuris

Mais il n'y a là rien qui permette de conclure à une imitation réelle.

Certains emplois familiers au grec n'ont pas été adoptés par le latin savant; c'est le cas de la construction attributive avec le verbe-copule, qui, bien qu'existant dans le latin ancien, ne s'est pourtant pas développée, et n'a guère été adoptée que par les auteurs de langue vulgaire.

Les textes présentent quelques participes-substantifs transportés directement du grec : les titres de pièces, *Commorientes*, *Sortientes*, le féminin *bacchans* (Plaute), etc. Pourtant le latin reste en général réfractaire à ce procédé de substantivation, et Catulle, qui traduit des poètes grecs, ne l'emploie pas. Enfin, d'une manière générale, il est vrai que Salluste, qui répand l'usage du participe, est un imitateur de Thucydide; mais Catulle, un des écrivains les plus hellénisants (J. Brenous, p. 441), ignore presque complètement les emplois les plus familiers au grec, par exemple celui du participe aux cas obliques (cf. p. 19), ou du participe substantivé (p. 69).

Il ne paraît donc pas y avoir eu adaptation des usages grecs; s'ils ont exercé une influence, c'est par surcroît; les différents emplois qu'acquiert le participe latin pouvaient être développés par un travail de la langue littéraire sur elle-même. Tout au plus le rôle du grec a-t-il pu être d'encourager le latin dans la voie des restitutions, en lui offrant le modèle d'un système de participes largement développé.

Il n'y a pas eu imitation réelle dans le détail, il a pu y avoir une influence générale et une sorte de suggestion permanente.

Au reste, quelle qu'ait été l'influence étrangère sur cette restitution syntaxique, l'essentiel est d'en noter ici le caractère artificiel et aussi d'en constater le succès. Rendu à ses différents emplois, le participe ne fera que se développer dans le latin de l'Empire, et «c'est surtout l'accumulation des participes qui frappe le lecteur quand il passe des œuvres profanes de l'ancienne littérature aux écrits des Pères et des autres auteurs ecclésiastiques» (H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 282).

Mais ce qui frappe surtout si l'on suit plus loin le développement du latin, c'est que tout ce progrès du participe sera perdu pour le roman. Il y aura de très bonne heure confusion entre la forme du participe *cantante* et celle du gérondif *cantando*; «dès

l'époque antéromane la dernière avait pris de plus en plus la place de la première, celle-ci n'ayant conservé une existence plus ou moins artificielle que dans un nombre restreint d'exemples où elle a la valeur d'un adjectif» (Meyer-Lübke, *Gr. comp. des l. rom.*, trad. III, p. 20-21; cf. aussi II, p. 151, 484, 603). Ceci n'empêchera pas du reste le français littéraire de rendre un jour au participe sa fonction verbale, et même de le substituer au gérondif (cf. F. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, II, p. 476 et suiv.). Les exemples de cette nouvelle restitution sont surtout nombreux au xve et au xvie siècle (Meyer-Lübke, III, p. 559). De quelque manière qu'on les explique, il est curieux en tout cas de constater qu'ils représentent une restitution savante, et que le français tend à recommencer sur ce point l'histoire du latin.

Ainsi l'histoire de la dérivation romane confirme les conclusions qui résultent d'une étude intérieure du latin ancien : si le participe présent a pu vivre d'abord d'une existence précaire, puis d'une vie intense et durable, c'est par suite de la déviation, maintes fois constatée, qui, avant l'époque classique, a détourné le latin de son développement normal, mais qui n'empêche pas que, par-dessus tous les siècles de langue littéraire, le roman aille rejoindre le latin des premiers textes.

Vu et lu :

Le 20 décembre 1909,

Le Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris,

A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

Imprimerie nationale. — Mars 1910.



